

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 16 janvier 2018

10^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 16 janvier 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour	3
Première partie	12
Prestation de serment de M. Vincent Vouillamoz (CPV), remplaçant M. Jean-Christophe Birchler, démissionnaire et M. Vincent Mottier (EàG), remplaçant M^{me} Janine Resplendino, décédée	12
Communications	
Démission de M. Filippo Rivola, conseiller communal	13
Décès de M. Ramon Sangra, père de M ^{me} Marie-Thérèse Sangra, conseillère communale	13
Communications – Dépôts	
Pétition des Riverains du Chemin de la Fauvette (24 signatures) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne »	13
Pétition de M ^{me} Edna Chevalley et consorts (109 signatures) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet, direction - Croisettes »	14
Communications	
Réponse de la Municipalité à la pétition du Parti libéral-conservateur (PLC) concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc.....	16
Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements – ouverture d'un compte d'attente	18
Etudes sur la situation du commerce de détail lausannois	18
Nomination de M. François Regamey à la tête du nouveau Service réseaux des Services industriels.....	19
Nouvelle organisation des Services industriels au 1 ^{er} janvier 2018	20
Communications - Dépôts	
Question écrite de M. Xavier Company : « Adaptation des tarifs des TL suite à la baisse de la TVA »	22
Question écrite de M. Xavier Company : « Nouvelle réglementation pour les déchets végétaux »	23
Question écrite de M. Vincent Rossi : « Notre patrimoine toponymique mérite-t-il d'être éclairci ? ».....	23
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consort : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL ».....	23
Postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d'art de la Ville de Lausanne ».....	23
Postulat de M ^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ! ».....	23

Postulat de M ^{me} Aude Billard et consorts : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires »	23
Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants »	24
Postulat de M. Johan Pain : « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements »	24
Interpellation de M ^{me} Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? »	24
Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? »	24
Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026 : et si on parlait des coûts pour Lausanne ? »	24
Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la Ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? »	24
Interpellation de M ^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne »	25
Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? »	25
Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Fondation de Beaulieu »	25
Interpellation urgente de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner »	25
Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Encore plus de surprises à la Fondation de Beaulieu ? »	25
Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler, 1^{er} vice-président, (CPV), démissionnaire au 31 décembre 2017	26
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), démissionnaire au 31 décembre 2017	26
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de feu M^{me} Janine Resplendino (EàG), décédée le 23 novembre 2017	27
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Filippo Rivola (Soc.), démissionnaire au 3 décembre 2017	27
Communication – Dépôt	
Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? »	28
Questions orales	28
Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage »	
Rapport	36
Discussion	37

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? »

Rapport.....	42
Discussion	44

Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 signatures) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 »

Rapport.....	49
Discussion	51

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »

Rapport.....	51
Discussion	53

Deuxième partie..... 63

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »..... 63

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? »

Développement photocopié.....	64
Discussion	64

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Fondation de Beaulieu »

Développement photocopié.....	69
Discussion	71

Interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner »

Développement photocopié.....	78
Discussion	78

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Encore plus de surprises à la Fondation de Beaulieu ? »

Développement photocopié.....	81
Discussion	83

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Vincent Vouillamoz (Le Centre, PDC-vert'libéraux)
Prestation de serment de M. Vincent Mottier (Ensemble à gauche)
2. Communications

3. Election complémentaire d'un suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler, 1^{er} vice-président, (Le Centre), démissionnaire au 31 décembre 2017
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler (Le Centre), démissionnaire au 31 décembre 2017
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de feu Mme Janine Resplendino (Ensemble à Gauche), décédée le 23 novembre 2017
6. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Filippo Rivola (Socialiste), démissionnaire au 3 décembre 2017

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). YVAN SALZMANN.
- R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). MANUEL DONZE.
- R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R20. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.
- R22. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape » (FIM, CD). AUDE BILLARD.
- R24. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). HENRI KLUNGE.
- R26. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R28. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (LEA). JACQUES PERNET.
- R29. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.

- R30. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).

- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R61. Rapport-préavis N°2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). GAËLLE LAPIQUE.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI20. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (6^e/14.11.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI21. Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose ». (6^e/14.11.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI22. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (6^e/14.11.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Plus de démocratie avec le budget participatif ». (6^e/14.11.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI24. Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (6^e/14.11.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI25. Motion de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SiL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite ». (8^e/05.12.17). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT54. Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà de premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? ». (18^e/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM/7.9.17]. DISCUSSION
- INT9. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1^{re}/22.8.17) [SiL/14.9.17]. DISCUSSION.

- INT10. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20^e/23.5.17) [SE/14.9.17]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA, CD/5.10.17]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA, FIM/28.9.17]. DISCUSSION.
- INT13. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1^{re}/22.8.17) [SCS/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22^e/13.6.17) [FIM/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22^e/13.6.17) [FIM, LEA/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2^e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4^e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22^e/13.6.17) [SE, EJQ/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT23. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22^e/13.6.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2^e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M^{me} Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2^e/5.9.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT26. Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2^e/5.9.17) [SCS/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT27. Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4^e/3.10.17) [CD, LEA/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT28. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4^e/3.10.17) [SE, FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT29. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale ». (5^e/31.10.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

- INT30. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon ». (5^e/31.10.17) [FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts contre la fermeture d'offices postaux. (5^e/31.10.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? ». (6^e/14.11.17) [LEA/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R DE VENNES ? ». (6E/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **16.1.18** (18 h et 20 h 30), **30.1.18** (18 h et 20 h 30), **13.2.18** (18 h et 20 h 30), **6.3.18** (18 h et 20 h 30), **20.3.18** (18 h et 20 h 30), **27.3.18** (18 h et 20 h 30), **24.4.18** (18 h et 20 h 30), **8.5.18** (18 h et 20 h 30), **22.5.18** (18 h et 20 h 30), **29.5.18** (18 h et 20 h 30), **12.6.18** (18 h et 20 h 30), **13.6.18** (18 h), **26.6.18** (18 h et 20 h 30) : en réserve, **28.8.18** (de 18 h à 20 h), **11.9.18** (18 h et 20 h 30), **18.9.18** (18 h et 20 h 30), **2.10.18** (18 h et 20 h 30), **9.10.18** (18 h et 20 h 30), **6.11.18** (18 h et 20 h 30), **20.11.18** (18 h et 20 h 30), **4.12.18** (18 h et 20 h 30), **5.12.18** (19 h 30), **11.12.18** (18 h et 20 h 30) : en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **PHILIPP STAUBER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). **ALAIN HUBLER.**
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). **MARIE-THERESE SANGRA.**

- 22.8.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). **MUSA KAMENICA.**
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). **PIERRE CONSCIENCE.**
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). **HENRI KLUNGE.**
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). **VINCENT BRAYER.**
- 5.9.17 Pétition de M^{me} et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). **COMMISSION DES PETITIONS.(SARA SOTO).**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). **SARA GNONI.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). **ANDRE MACH.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). **ROMAIN FELLI.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). **VALENTIN CHRISTE.**
- 3.10.17 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). **XAVIER COMPANYY.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). **ALAIN HUBLER.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). **GUY GAUDARD.**
- 31.10.17 Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). **JEAN-PASCAL GENDRE.**
- 14.11.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). **ALICE GENOUD.**

- 14.11.17 Rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.– pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014. (CD, FIM). **DENIS CORBOZ.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). **ALAIN HUBLER.**
- 5.12.17 Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). **PHILIPP STAUBER.**
- 5.12.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). **DOMINIQUE GIGON.**
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 05.12.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 16.1.18 Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). **BERTRAND PICARD**
- 16.1.18 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). **ROMAIN FELLI**
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). **DANIEL DUBAS**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**

- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22^e/13.6.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3^e/19.9.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/3.10.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6^e/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6^e/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 16.1.18 Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) **DISCUSSION.**
- 16.1.18 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? ». (8^e/05.12.17) **DISCUSSION.**

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Aubert Alix, Billard Aude, Droël Line, Dubas Daniel, Felli Romain, Gaillard Benoît, Heiniger Latha, Kamenica Musa, Marion Axel, Marly Gianna, Mivelaz Philippe, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Rossi Vincent, Schneider Gianni-John, Wyssa Stéphane

Membres absents non excusés : MM. Conscience Pierre, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Tripet Nicolas, Voiblet Claude-Alain

Membres présents 79

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M. Vincent Vouillamoz (CPV), remplaçant M. Jean-Christophe Birchler, démissionnaire et M. Vincent Mottier (EàG), remplaçant M^{me} Janine Resplendino, décédée

(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers)

La présidente : – Messieurs, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La présidente : – Monsieur Vincent Mottier ?

M. Vincent Mottier (EàG) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Vincent Vouillamoz ?

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Je le promets.

La présidente : - Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection vous a été remis et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance.

La présidente : – Communications. J'ai reçu un courrier daté du 16 janvier 2018 (la présidente lit la lettre)

Communication

Démission de M. Filippo Rivola, conseiller communal

Lausanne, le 16 janvier 2018

Madame la Présidente,

Par cette lettre je me vois dans le regret de vous communiquer ma démission du Conseil Communal de Lausanne, à partir du 31 janvier 2018, car j'ai été engagé par la Ville dans une fonction incompatible avec ma permanence parmi ces rangs. Mon engagement en faveur d'une ville plus durable et où il fait bon vivre se poursuivra ainsi sous une autre forme. Je garderai un très bon souvenir des quelques mois passés dans cette salle et des nombreuses personnes que j'ai pu rencontrer et côtoyer. Mais, soyez sans craintes, ceux-ci ne sont pas des adieux, juste des au-revoir. À chacune et chacun d'entre vous de déterminer si ce cela s'apparente plus à une promesse ou à une menace.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent pour un bon fonctionnement de ce Conseil, notamment notre infatigable secrétaire, les huissiers ou les techniciens assurant la retransmission de nos débats. C'est notamment grâce à eux que j'aurai le plaisir de continuer à assister à vos délibérations.

En vous souhaitant une bonne année 2018, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

(Signé) *Filippo Rivola*

La présidente : – M. Rivola, du Parti socialiste, est entré au Conseil communal le 1^{er} juillet 2016, a été dans la Commission de gestion et il démissionne et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans ses nouvelles fonctions.

Communication

Décès de M. Ramon Sangra, père de M^{me} Marie-Thérèse Sangra, conseillère communale

La présidente : – Nous avons appris le décès du papa de notre collègue M^{me} Marie-Thérèse Sangra. Au nom de tout le Conseil nous exprimons à M^{me} Sangra, ainsi qu'à toute sa famille, notre profonde sympathie. Et je prie l'assemblée de se lever pour un moment de silence. Merci.

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication – Dépôt

Pétition des Riverains du Chemin de la Fauvette (24 signatures) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne »

Lausanne, le 19 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 3 mars 2016, le chemin de Rovéréaz a été mis en sens unique montant entre le chemin des Mayoresses et la route d'Oron.

La circulation de transit qui parcourait cette voie ne s'est pas pour autant volatilisée. Elle s'est déplacée sur des routes périphériques et notamment sur le chemin de la Fauvette, classé pourtant route de desserte.

La circulation sur le chemin de la Fauvette a depuis lors doublé. Cette augmentation du trafic a été mesurée à deux reprises par la Ville de Lausanne. Elle a été communiquée aux riverains lors de soirées d'information. A l'occasion de ces rencontres, il a été discuté de mesures effectives visant à réduire le trafic sur le chemin de la Fauvette, en mettant par exemple le chemin en sens unique montant entre l'avenue de Chailly et l'avenue de l'Esplanade.

Les plans annoncés par la Ville indiquent cependant que seul un trottoir (sur une partie seulement du chemin) et des seuils de modération seront aménagés. Ces éléments ne contribueront en rien à réduire le volume de circulation sur le chemin de la Fauvette. Ce sont au contraire des aménagements qui sont de nature à favoriser une circulation de transit. C'est le constat qui a été fait sur le chemin de Rovéréaz, conduisant finalement à sa mise en sens unique.

La densité de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette met aujourd'hui la vie des riverains et des écoliers en danger. Il faut notamment retenir les éléments suivants :

- En descendant le chemin de la Fauvette et à l'intersection avec l'avenue de Chailly, le trafic se déverse sur un trottoir très fréquenté par des piétons qui se déplacent entre les commerces (supermarché Coop, bureau de poste etc.) et/ou qui vont et viennent de l'arrêt de bus qui se situe à proximité immédiate de cette intersection. Par ailleurs la déclivité du chemin de la Fauvette est forte à cet endroit-là, ce qui rend le freinage délicat, surtout en hiver;
- Le chemin de la Fauvette est raide, étroit et sinueux (nettement plus que le chemin de Rovéréaz);
- La visibilité est mauvaise depuis les chemins d'accès des maisons bordant le chemin de la Fauvette, ainsi que depuis les axes qui le croisent perpendiculairement (Esplanade, Cure etc.);
- Une grande majorité des automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse de 30 km/h, en particulier à la descente, ce qui combiné aux facteurs précédents, rend tout engagement sur le chemin de la Fauvette périlleux;
- La circulation de transit augmente les nuisances et la pollution dans notre quartier résidentiel ;

Nous demandons en conclusion que la Ville de Lausanne prenne des mesures sérieuses et efficaces pour réduire de manière significative la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette, ainsi que dans l'ensemble du quartier.

Nous proposons d'utiliser la même formule que celle retenue pour le chemin de Rovéréaz, en mettant le chemin de la Fauvette en sens unique montant entre le chemin de Craivavers et la route d'Oron. Une telle mesure aura pour effet de rediriger la circulation de transit sur les grands axes prévus pour et capables d'absorber le trafic. Cela évitera ainsi que ce trafic ne se déverse dans des zones de desserte inadaptées.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Edna Chevalley et consorts (109 signatures) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet, direction - Croisettes »

Lausanne, le 5 janvier 2018

Madame la Présidente,

Habitant depuis 18 mois le quartier de Pra Roman, dans la Résidence de la Fondation NetÂge, je prends assez régulièrement le bus de la ligne 64 pour me rendre aux Croisettes et prendre le métro M2. Je ne suis pas la seule personne d'un certain âge, pour ne pas dire d'un âge certain, qui se rend souvent en ville. Il y a également des familles avec des enfants, encore en poussette, qui font la même constatation : il manque cruellement un abribus dans la direction Pra Collet > Croisettes.

Il y a un abribus dans le sens Pra Collet > Chalet à Gobet, direction dans laquelle très peu de personnes se rendent. Il y a peut-être une personne par semaine qui peut bénéficier de l'abribus existant. Attendre le bus dans le sens Croisettes dans cet abribus est dangereux : il n'y a pas assez de temps pour traverser lorsqu'on voit le bus arriver. De plus, il peut y avoir des voitures.

Si vous connaissez ce charmant coin du canton, vous savez qu'il se trouve dans un "couloir de bise". Attendre le bus dans ce vent, la pluie et le froid est non seulement désagréable, mais parfois dangereux tant le vent est violent. Il n'y a même plus la cabine téléphonique où une personne pouvait s'abriter.

En consultant le site Internet de la ville, j'ai retrouvé le Rapport-préavis n° 2005/78 du 27 octobre 2005 qui mentionne, à sa page 17, que "dans un premier temps, les nouveaux arrêts de la ligne n°64 ne sont pas équipés d'abris. Depuis ce temps, plusieurs ont été construits, mais pas à l'arrêt Pra Collet, direction Croisettes.

La pétition ci-jointe demande donc qu'un abribus soit construit rapidement à cet endroit afin de pouvoir s'abriter non seulement en hiver par mauvais temps, mais aussi en été, car nous attendons derrière les poubelles du camping qui dégagent les odeurs que vous imaginez ...

D'avance, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette pétition et vous présente, Madame la Présidente du Conseil communal, mes meilleures salutations.

Texte de la pétition

Il existe un abribus à cet arrêt dans la direction Chalet à Gobet alors qu'il n'y a pratiquement jamais personne qui attend un bus dans ce sens.

Dans le sens Croisettes, il y a de très nombreuses personnes qui doivent affronter la bise (très fréquente dans ce coin du canton), la pluie sans pouvoir s'abriter en attendant le bus. Les habitants de ce quartier sont en grand nombre âgés (Les Maisons de Pra Roman en compte plus de 70), il y a aussi de nombreuses familles avec enfants en bas âge, en poussettes qui doivent attendre, debout, dans le vent et la pluie. Il n'est pas possible d'attendre dans l'abribus d'en face, car il n'y a pas assez de temps pour traverser la route lorsqu'on voit le bus arriver et des voitures peuvent surgir à tout moment: Danger!

C'est donc avec instance que les habitants du quartier demandent la construction d'un abri à cet arrêt, direction Croisettes.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que la commission des pétitions de la ville de Lausanne voudra bien porter à cette pétition.

(Signé) *Edna Chevalley*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera envoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition du Parti libéral-conservateur (PLC) concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc

Lausanne, le 23 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 17 janvier 2017, le Parti libéral-conservateur a déposé une pétition munie de 139 signatures. Les pétitionnaires s'inquiètent de la location par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de douze appartements en construction à Vers-chez-les-Blanc. Ils demandent que les autorités politiques élues lausannoises et l'EVAM informent clairement sur les intentions actuelles et futures d'accueil de migrants en zones foraines, des garanties en matière de sécurité et de qualité de vie ainsi que la limitation du nombre de requérants d'asile en zones foraines proportionnellement au nombre d'habitants.

Le 20 mars 2017, la Commission permanente des pétitions a proposé à votre Conseil, en application de l'article 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Par décision du 31 octobre 2017, votre Conseil a décidé de suivre les recommandations de la Commission permanente des pétitions.

Depuis le dépôt de la pétition, la Municipalité a répondu à deux interpellations et une pétition dont les objectifs étaient similaires¹. Cela étant, la Municipalité rappelle les faits suivants. Alors que durant l'année 2015 un nombre plus élevé que d'habitude de nouvelles demandes d'asile a été déposé, l'évolution des demandes d'asile pour l'année 2016 ressemble aux années précédentes (27'207 demandes au 31 décembre 2016). Ainsi, au total 118'284 personnes relevaient du domaine de l'asile en Suisse au 31 décembre 2016.² Le Secrétariat d'Etat aux migrations répartit, entre les cantons, les requérants d'asile enregistrés dans les centres ad hoc en appliquant une clé de répartition proportionnelle à la population résidente dans les cantons. Ainsi, le canton de Vaud accueille 8.4% des requérants d'asile, soit 0.4% dans le cadre du Centre d'enregistrement et de procédure de la Confédération (CEP), situé à Vallorbe, et 8.0% dans le cadre de l'EVAM. Depuis fin 2008, toutes les structures d'hébergement collectif de l'EVAM sont occupées au maximum de leur capacité, ce qui a obligé l'établissement à devoir recourir dans l'urgence à des abris de protection civile situés dans le canton.³ Cependant, à la suite de la stabilisation du nombre de requérants en 2016, la structure d'hébergement ouverte dans l'abri PC d'Epalinges et la structure d'accueil de jour des Boveresses ont pu être fermées. De plus, la structure d'hébergement du Chalet-à-Gobet fermera à la fin de cette année.

Conformément à l'article 29 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers du 7 mars 2006 du canton de Vaud (LARA), les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire. Consciente des enjeux de la situation humanitaire et des personnes contraintes de fuir leur pays, la Municipalité collabore avec l'EVAM depuis de nombreuses années et répond à ses obligations en mettant à disposition des lieux d'hébergement si elle en a la possibilité. Les réponses à apporter aux besoins d'hébergement de cette catégorie de personnes n'est cependant pas de la seule responsabilité des collectivités publiques. De nombreux privés ont également fait le choix de collaborer avec l'EVAM en leur louant des appartements. L'EVAM recherche par ailleurs toujours des terrains ou des bâtiments à acheter ou à louer. Ainsi, sur la commune de Lausanne, 1'280 personnes étaient hébergées par l'EVAM au 30 juin 2017, représentant près de 1.2% de la population résidente. Le taux moyen calculé pour les communes de plus de 2'000 habitants étant de 1.15%, Lausanne se situe au-dessus de cette moyenne, toutefois, sans comparaison avec certaines autres communes telles que Crissier qui assume un taux d'hébergement par l'EVAM de 3.27% au 31 octobre 2017.⁴ A titre statistique, on notera qu'au 30 juin 2017 l'EVAM comptait 6'360 bénéficiaires. Ainsi, un peu plus de 20% des bénéficiaires EVAM résidaient à Lausanne à

cette date. Ces bénéficiaires sont hébergés, pour 214 d'entre eux (dont 58 mineurs non accompagnés (MNA) dans cinq foyers d'hébergement collectifs et pour les 1'066 autres dans 586 appartements dont l'EVAM est propriétaire ou locataire. Il résulte de ces éléments que la Municipalité n'est pas en mesure de donner une information sur l'emplacement des lieux d'hébergement qui seraient disponibles en zones foraines comme sur le reste de son territoire d'ailleurs, dans la mesure où les choix de l'EVAM dépendent du nombre de requérants d'asile à héberger et des opportunités de location ou d'achat du marché privé, domaines sur lesquels la Municipalité n'a pas de contrôle. Toutefois, comme la Municipalité s'y est engagée devant votre Conseil le 31 octobre 2017, une séance d'information à la population de Vers-chez-les-Blanc a été organisée le 15 novembre 2017 en collaboration avec l'EVAM afin de présenter le projet d'hébergement à la Route de Marin.

En ce qui concerne l'intégration des personnes issues de la migration, la Ville de Lausanne a créé, en 1971 déjà, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Cette démarche d'intégration, assumée par de nombreux organismes, est essentielle à la qualité de vie et au vivre ensemble dans une ville cosmopolite telle que la nôtre. La Ville de Lausanne s'est également dotée de nombreuses mesures aidant à l'intégration et a adopté le rapport-préavis N° 2016/33 «Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana "Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration"» approuvé le 15 novembre 2016. L'arrivée de requérants d'asile dans un quartier peut fort bien ne pas constituer une diminution de la qualité de vie des habitants comme le pensent les pétitionnaires, mais peut renforcer la solidarité.

La Municipalité estime qu'il n'est ni opportun, ni nécessaire de fixer un taux pour limiter le nombre de personnes issues du domaine de l'asile sur le territoire lausannois ou une partie de celui-ci. Elle salue les efforts de l'EVAM de s'établir dans d'autres communes de plus de 2'000 habitants, où le taux de requérant d'asile est inférieur à la moyenne, ainsi que les efforts des plus petites communes ayant conduit à l'hébergement de 100 à 130 personnes dans le cadre de l'opération « un village, une famille ».

En conclusion et pour les raisons exposées ci-dessus, la Municipalité ne peut qu'encourager les pétitionnaires à entrer en contact avec ces nouveaux arrivants, afin de les intégrer à la vie ainsi qu'aux us et coutumes locaux.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

¹Pétition de l'UDC Lausanne « Accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne » du 5 janvier 2016, interpellation de M. Giulio Nicola et consorts « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises? » du 4 octobre 2016, interpellation de M. Giulio Nicola et consorts « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » du 31 janvier 2017

²<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/pub/liservice/statistik/asylstatistik/2016/stat-q4-2016-kommentar-f.pdf>.

³Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). (2016). *Répartition des migrants*. <https://www.evam.ch/repartition-desmigrants/>.

⁴https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/2017.10_-_TB_60_-_RA_par_communes_-_2017.pdf.

Communication

Stade olympique de la Pontaise – travaux d’assainissement, de réfection, d’amélioration et de remplacement d’équipements – ouverture d’un compte d’attente

Lausanne, le 23 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du Stade Pierre-de-Coubertin transformé, seules les infrastructures du Stade olympique de la Pontaise restent à même d'accueillir Athletissima. Toutefois, voué à être remplacé, puis à être démoli, dans le cadre de la troisième étape de la réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, le Stade olympique de la Pontaise n'a plus été adapté depuis 2013 et doit l'être, tant pour l'organisation des épreuves sportives, que pour l'accueil du public. Il doit également l'être pour le maintien des locaux du Service des sports jusqu'à son déménagement, après 2023. L'ensemble de ces travaux est devisé à CHF 7'664'000.-. Toutefois, il s'agit d'un montant estimatif qui nécessite d'être affiné par des études et, pour ce faire, de mandater des bureaux d'ingénieurs spécialisés. Le coût de ces études est estimé à CHF 349'000.-. Ce montant sera balancé par l'imputation sur le crédit d'investissement qui sera demandé au Conseil communal en 2019.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 15 novembre 2017.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Etudes sur la situation du commerce de détail lausannois

Lausanne, le 7 décembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le rapport-préavis N° 2014/53 «Interventions municipales en faveur de l'économie locale - Réponse à quatre postulats et une pétition », rappelait, entre autres, la problématique du commerce de détail et les débats qu'elle avait suscités au sein de votre Conseil (www.lausanne.ch/actualites).

Parmi les éléments de ce rapport-préavis figuraient certaines dispositions visant à mieux éclairer la situation du commerce de détail lausannois. Il s'agissait notamment:

- de dresser un portrait statistique du commerce de détail dans les quartiers de Lausanne;
- de conduire une étude sur le commerce indépendant réalisée par un auteur indépendant de l'administration communale;
- d'analyser les données statistiques nécessaires pour dégager les tendances dans la branche et les situer dans leur contexte conjoncturel et structurel.

Les statistiques consacrées aux quartiers lausannois sont accessibles en ligne sous forme de fiches assorties d'un aperçu détaillé consacré au centre-ville (www.lausanne.ch/lausanneofficielle/statistique/quartiers/fiches-par-quartier.html).

La question du commerce indépendant a fait l'objet d'une étude, selon les vœux de Mme Elisabeth Müller formulés dans son postulat (cf. rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014, conclusion 3 approuvant la réponse donnée au postulat de Mme E. Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne »). Cette étude indépendante a été confiée, en date du 30 novembre 2015, à Mme Claude Grin, ethnologue, docteure de l'Université de Lausanne et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris. Elle est intitulée « Etude indépendante sur la situation et l'avenir du commerce lausannois - le commerce indépendant et de proximité ».

Enfin, l'Office d'appui économique et statistique du Service de l'économie a analysé les données statistiques disponibles en les synthétisant dans un rapport général.

Les deux études sont accessibles en ligne sur les pages internet du Service de l'économie (www.lausanne.ch/economie). La version imprimée des deux documents peut être demandée à l'adresse economie@lausanne.ch ou par téléphone au 021 315 24 39.

Par ces contributions, la Municipalité espère avoir fourni une série d'informations permettant d'éclairer la question du commerce lausannois dans des perspectives diverses et complémentaires, étayées par des éléments objectifs.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Nomination de M. François Regamey à la tête du nouveau Service réseaux des Services industriels

Lausanne, le 21 décembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réorganisation des Services industriels (SIL), la Municipalité de Lausanne a nommé M. François Regamey au poste de chef du nouveau Service réseaux dès le 1er janvier 2018.

M. François Regamey est entré en fonction le 1er septembre 2015 en tant que chef de la Division gestion réseau au Service de l'électricité. Il a démontré, durant ces deux premières années passées aux SIL, ses compétences managériales et sa capacité à conduire le personnel de manière efficiente et respectueuse. Ingénieur ETS en électricité, M. François Regamey - actuellement âgé de 49 ans - a débuté sa carrière comme apprenti en électronique puis ingénieur et formateur chez Bobst S.A.. Il a ensuite occupé plusieurs postes de management chez ABB Suisse (gestion de projets automation), Vetropack (chef de service production), LKS FroidSuisse S.A. et Carrier Réfrigération Suisse S.A. (ex-LKS) (directeur de succursale) et Alstom Grid AG (responsable régional des ventes). Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir un panel important de compétences, tant dans la gestion de personnel, les réseaux électriques ou le suivi des projets.

A la tête du Service réseaux, M.F. Regamey sera chargé de garantir le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures des réseaux d'électricité, gaz, chauffage à distance et multimédia de manière efficiente.

La Municipalité de Lausanne saisit l'occasion de cette communication pour remercier M. Yves Dijamatovic qui a dirigé le Service de l'électricité a. i. depuis le 1er juillet 2015

avec compétence et bienveillance. Il a également participé activement à la réorganisation des SIL.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions, d'agrée, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Nouvelle organisation des Services industriels au 1^{er} janvier 2018

Lausanne, le 21 décembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le projet de réorganisation Ariane conduit par les Services industriels (SIL) entre, au 1er janvier 2018, dans sa phase de mise en oeuvre. Ce projet, annoncé aux collaborateurs en juin 2015, doit permettre aux SIL de mieux relever leurs défis à venir :

- affronter la baisse des marges dans l'énergie et le multimédia, due à la concurrence et la régulation ;
- faire plus et mieux avec les mêmes ressources dans un contexte financier encore délicat pour l'ensemble du ménage communal;
- tenir compte de la pérennité et de l'évolution des métiers exercés au sein des SIL;
- s'approprier de nouveaux métiers et de nouvelles compétences (contracting, services énergétiques, numérisation des processus);
- mieux planifier à moyen et long terme dans un contexte incertain (transition énergétique, évolutions technologiques et législatives).

Le projet Ariane a pu être mené sans pression externe et sa durée a permis d'associer l'ensemble des collaborateurs au fil de ses étapes, en commençant par les cadres supérieurs. Des mesures d'accompagnement au changement ont été mises en place tout au long du projet et se poursuivront en 2018.

L'organisation des SIL sera désormais plus transversale. L'efficacité du modèle d'organisation retenu a été prouvée par maintes réformes de services industriels conduites tant à l'échelle suisse qu'européenne. La nouvelle organisation est basée sur un regroupement par métiers et par compétences pour dégager des synergies horizontales, assurer une meilleure allocation des ressources, uniformiser les processus et les outils et mieux servir les clients par la réduction des interfaces et la présentation uniforme de l'ensemble des produits et services. Tous les services de la nouvelle organisation sont « multifluides ».

Les chefs de service en poste ont tous été reconduits dans la nouvelle organisation à l'issue d'une procédure de recrutement ouverte à tous les collaborateurs en 2016. Un nouveau chef de service, retenu sur candidature interne, rejoint le collège de direction des SIL dès le 1er janvier 2018 : M. François Regamey, qui était en charge du bureau d'études du Service de l'électricité jusqu'au 31 décembre 2017. Il occupera un poste de chef de service laissé vacant en prévision de la nouvelle organisation. Le recrutement des cadres supérieurs et intermédiaires a été fait sur les mêmes principes que ceux retenus pour les chefs de service, en toute transparence et dans le respect des principes du règlement du personnel.

Les nouveaux services des SIL sont les suivants :

- Patrimoine : ce service, dirigé par M. Massimo Rinaldi, développe les plans directeurs de l'ensemble des infrastructures des SIL et pilote leur réalisation en assurant leur performance technique et économique ;
- Réseaux: ce service, dirigé par M. François Regamey, garantit le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de réseaux de manière efficiente ;
- Production: ce service, dirigé par M. Philippe Jaquet, garantit le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de production de manière efficiente, ainsi que la conduite de l'ensemble de ces infrastructures ;
- Commercial : ce service, dirigé par M. Marc-Antoine Surer, assure la satisfaction des clients par la commercialisation de produits et prestations profitables et en phase avec le marché.
- Services partagés : ce service, dirigé par M. Florent Pichon, fournit des prestations transversales efficientes et répondant aux besoins des SIL et défend leurs intérêts face aux parties prenantes.
- Secrétariat général : ce service, dirigé par M. Nicolas Waelti, soutient la direction des SIL et participe à la mise en oeuvre de politiques publiques de la Ville.

Un des principes de base de la nouvelle organisation est celui de la séparation de la planification financière, assurée par le Service patrimoine, et de la réalisation, assurée par les Services réseaux et production. Ce principe implique un travail sur mandat entre services.

Les synergies attendues des regroupements par compétences, de l'uniformisation des pratiques et des outils et de l'informatisation accrue des processus doivent permettre aux SIL de libérer, à terme, des ressources pour leurs secteurs de développement.

Les démarches d'uniformisation faciliteront également l'instauration d'une culture commune. La réorganisation a en effet été l'occasion pour les SIL de travailler sur la culture d'entreprise, de revoir les comportements managériaux et d'inciter les collaborateurs à adopter des modes de travail plus collaboratifs, plus transparents et axés sur l'amélioration continue. Les chefs de service des SIL ont eux-mêmes réalisé un important travail de cohésion et d'appropriation des différents secteurs d'activités. Ils forment un véritable collège de direction, où les compétences sont complémentaires et coordonnées, placé sous la présidence du conseiller municipal - et soumis bien sûr aux dispositions légales qui attribuent les pouvoirs finaux de décisions à la Municipalité et au Conseil communal.

La nouvelle organisation permettra une meilleure lisibilité des activités des SIL par les collaborateurs, les clients, les partenaires et l'ensemble des parties prenantes, dont au premier chef votre Conseil. Elle permettra une meilleure adaptabilité aux situations changeantes et doit aboutir à une meilleure efficacité globale. Les gains de la réorganisation des SIL se déploieront sur plusieurs années. L'année 2018 sera une année de transition.

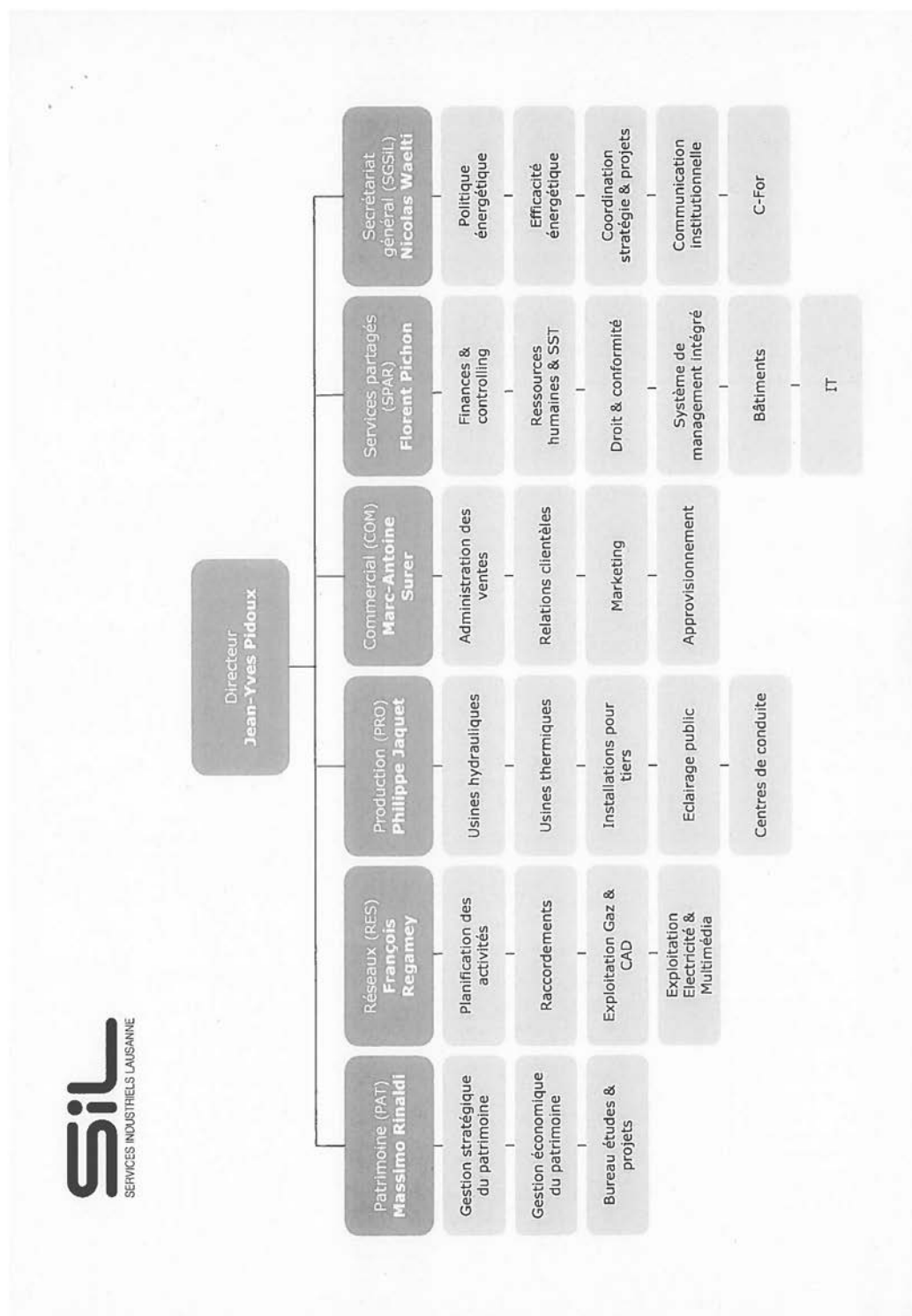
En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : organigramme des services et divisions des SIL



Communication - Dépôt

Question écrite de M. Xavier Company : « Adaptation des tarifs des TL suite à la baisse de la TVA »

Lausanne, le 5 décembre 2017

(Signé) *Xavier Company*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Xavier Company : « Nouvelle réglementation pour les déchets végétaux »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Xavier Company*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Vincent Rossi : « Notre patrimoine toponymique mérite-t-il d'être éclairci ? »

Lausanne, le 5 décembre 2017

(Signé) *Vincent Rossi*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consort : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL

Lausanne, le 30 novembre 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni et 3 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d'art de la Ville de Lausanne »

Lausanne, le 4 décembre 2017

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ! »

Lausanne, le 5 décembre 2017

(Signé) *Géraldine Bouchez*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Aude Billard et consorts : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires »

Lausanne, le 5 décembre 2017

(Signé) *Aude Billard et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants »

Lausanne, le 19 décembre 2017

(Signé) *Nicola Di Giulio*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Johan Pain : « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements »

Lausanne, le 3 janvier 2018

(Signé) *Johan Pain*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? »

Lausanne, le 12 janvier 2018

(Signé) *Anne Berguerand et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026 : et si on parlait des coûts pour Lausanne ? »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Xavier Company et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la Ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Xavier Company et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Céline Misiego et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? »

Lausanne, le 15 janvier 2018

(Signé) *Alain Hubler et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication - Dépôt

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Fondation de Beaulieu »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Vincent Brayer et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication - Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner »

Lausanne, le 15 janvier 2018

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication - Dépôt

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Encore plus de surprises à la Fondation de Beaulieu ? »

Lausanne, le 15 janvier 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler, 1^{er} vice-président, (CPV), démissionnaire au 31 décembre 2017

La présidente : – Nous allons passer au point 3 – élections complémentaire d'un suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt communal en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler, 1^{er} vice-président, démissionnaire au 31 décembre 2017. J'attends vos propositions.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le Centre, PDC, Vert'libéraux, souhaite présenter mon voisin, Vincent Vouillamoz, qui nous a rejoints aujourd'hui. Il est né à Saxon en 1967. Il est architecte EPFL. Il travaille actuellement comme chef de projet architecture aux TL. Il est président de l'Association HabitatDurable Suisse Romande. Il a précédemment travaillé, entre autres, comme architecte à son compte et comme architecte conseil pour le SPAS.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas, donc nous allons voter à main levée cette proposition. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Vouillamoz à la Commission de recours en matière d'impôt communal lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité, monsieur Vouillamoz, vous êtes membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôt communal.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), qui était également membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Jean-Marie Fürbringer au nom du groupe PDC-Le Centre-Verts libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Vincent Vouillamoz (CPV) comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), démissionnaire au 31 décembre 2017

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Nous allons présenter la même personne... avec les mêmes qualités.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas. Donc celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Vouillamoz à la Commission de politique régionale sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité, là aussi, monsieur Vouillamoz, vous êtes membre de la Commission de politique régionale.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), qui était également membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Jean-Marie Fürbringer au nom du groupe PDC-Le Centre-Verts libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;

- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Vincent Vouillamoz (CPV) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de feu M^{me} Janine Resplendino (EàG), décédée le 23 novembre 2017

M^{me} Céline Misiego (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche présente notre camarade Alain Hubler en remplacement de notre regrettée camarade Janine Resplendino. Conseiller communal depuis 2022, Lausannois de naissance, il a siégé longtemps à la Commission de gestion et depuis un an à la commission financière.

La présidente : – Y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas, donc celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Alain Hubler à la Commission de recours en matière d'impôt sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité, monsieur Alain Hubler vous avez été élu membre de la Commission de recours en matière d'impôt communal.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le décès de M^{me} Janine Resplendino (EàG), qui était également membre suppléante de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M^{me} Céline Misiego au nom du groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Alain Hubler (EàG) comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Filippo Rivola (Soc.), démissionnaire au 3 décembre 2017

La présidente : – Dernière élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Filippo Rivola, démissionnaire au 3 décembre 2017. J'attends vos propositions.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste lausannois vous présente Louis Dana. Etudiant secrétaire juridique, au PS depuis 2002, au Conseil communal depuis 2016. Il est aussi président de l'Association des Amis du Festival de la Cité. Un homme impliqué dans sa ville et donc un futur homme de la Commission de gestion.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Louis Dana à la Commission permanente de gestion lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité, monsieur Dana, vous avez été élu membre à la Commission permanente de gestion.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Filippo Rivola (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Louis Dana (soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Parmi les dépôts, j'ai oublié de mentionner tout à l'heure l'interpellation de M. Benoît Gaillard, intitulée : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». Voilà j'en ai terminé avec les communications cette fois-ci.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? »

Lausanne, le 31 décembre 2017

(Signé) *Benoît Gaillard*

Questions orales

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je sais que nous aurons une grand-messe au sujet de Beaulieu tout à l'heure. J'ai juste préparé, pour nous, une petite question simple que je vais quand même poser. Le 21 décembre nous avons appris que la Fondation de Beaulieu se trouvait dans une situation critique et que des mesures urgentes étaient nécessaires. Il a été notamment question de dysfonctionnements et de potentiels agissements répréhensibles dans la gestion.

Depuis début 2016, la Société Théâtre de Beaulieu S.A. est l'exploitante du Théâtre de Beaulieu qui fermera bientôt ses portes pour la durée des travaux de rénovation qui doivent avoir lieu entre juillet 2019 et fin octobre 2020. Cette société est cogérée par Opus One et la Fondation de Beaulieu. Voici ma question : est-ce que des organes de cette société Théâtre de Beaulieu S.A. sont concernés par les dysfonctionnements et les potentiels agissements répréhensibles constatés ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Monsieur Stauber vous avez réussi à poser une question qui ne figure pas dans les quatre interpellations de ce soir, je vais donc vous répondre maintenant. A priori la société anonyme du théâtre n'est pas concernée par cette affaire, ou très marginalement. Je m'explique. Le secrétaire général de la Fondation de Beaulieu agissait comme secrétaire de la société anonyme et n'avait pas de rôle opérationnel. Il s'agit donc de prestations de secrétariat extrêmement limitées qui ont été fournies dans ce cadre-là.

S'agissant des prestataires externes, la S.A. du théâtre y a recours pour son fonctionnement, mais uniquement en lien à des prestations techniques qui sont liées à des représentations. Donc, a priori, il y a peu de risques ou pas de recours à des sociétés qui étaient proches du secrétaire général. Il y a quelques vérifications qui vont quand même devoir être faites, mais a priori on peut dire que la société anonyme n'est pas impactée. Cela dit on y reviendra tout à l'heure, la rénovation du théâtre est impactée parce que tout ce qui touchait à la rénovation de la salle était de la responsabilité de la Fondation de Beaulieu et non de la société anonyme d'exploitation.

Question

M. Johan Pain (EàG) : – Je souhaiterais connaître la position de la Municipalité concernant l'initiative populaire, fédérale, « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » faussement appelée « No Billag » qui sera soumise au peuple suisse le 4 mars prochain, et ainsi les conséquences sur la Télé dont la Ville de Lausanne est actionnaire.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Sans grande surprise, la Municipalité est contre cette initiative. Elle le fera évidemment savoir dans cette campagne en essayant de trouver une petite fenêtre où il n'y ait pas le même jour cinq autres personnes qui annoncent qu'elles sont contre, mais on espère en tout cas que cette relative unanimité des collectivités publiques qui sont des collectivités locales – j'insiste aussi sur cet aspect-là parce qu'on a beaucoup parlé dans ce débat national du rôle de la SSR, qui est évidemment l'enjeu central et principal de cette votation –, mais vous l'avez évoqué dans votre question il y a un enjeu important aussi pour les villes de ce pays.

Et pour Lausanne en particulier, qui a un enjeu relatif aux chaînes régionales qui ont obtenu une partie de la redevance, qui va d'ailleurs augmenter au cours des prochaines années, et ça signifie que l'avenir de la Télé est effectivement très directement concerné. TV Fribourg est très nettement concernée aussi par l'issue de cette votation. Et c'est bien sûr un enjeu aussi pour la Ville de Lausanne de diversité de la couverture de l'actualité locale, et en particulier des débats du Conseil communal et de l'actualité municipale qui est bien couverte aujourd'hui par la Télé Vaud-Fribourg.

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – J'ai juste un petit problème. La question que je voulais poser concerne, je pense, essentiellement M. Tosato. On en parle, on en a beaucoup parlé, on a voté et accepté la création d'un espace de consommation lausannois, mais on ne voit rien venir. Retards, blocages, d'où ma question. Qu'est-ce qui retarde à ce point la mise en place et l'ouverture de ce centre ? A quelle date est-il finalement prévu de le mettre en route ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Monsieur l'interpellateur, ni blocage, ni retard, mais effectivement un processus qui est lent pour la mise en place de cet espace de consommation, qui doit se faire dans les règles de l'art. Comme vous le savez, la mission a été donnée à la Fondation ABS et nous avons aujourd'hui trois phases de travail.

La première phase concerne les travaux accueillant cet espace. La Fondation a mandaté un bureau d'architectes très connu de la place, qui travaille de manière gracieuse pour

présenter tous les éléments nécessaires aussi bien pour les services communaux que cantonaux. S'agissant aussi du coût de transformation, la Fondation a fait une demande à une institution connue, la Loterie Romande, qui a accepté de financer une partie des frais, et comme vous le savez, on ne commence pas de travaux avant d'avoir reçu la réponse.

Une deuxième phase est aujourd'hui en place, c'est celle de l'engagement et de la formation de l'équipe qui sera amenée à recevoir les futurs usagers, avec aussi une expertise et un travail qui se fait en collaboration avec Quai 9 à Genève qui gère déjà un centre de ce type-là. Là aussi il faut du temps.

Et puis une troisième phase, c'est celle de la mise en place de la future évaluation que vous avez fortement demandée, qui commence déjà, et de la coordination avec les services de sécurité qui est mise en place. Votre question précise « Quand est-ce que nous pensons aujourd'hui pouvoir l'ouvrir lorsque nous serons au terme ? » C'est clair que ça dépend du moment où nous aurons obtenu tous les avais de tous les services techniques, assurance incendie, etc. et nous espérons que ça puisse se faire dans le deuxième semestre de cette année.

Question

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Ma question s'adresse sans doute à M^{me} la directrice des Finances et de la mobilité. Le PME Magazine, que nous avons reçu en début d'année, titre l'un de ses articles « Lausanne dans une forme olympique ». On y apprend que Lausanne tient le premier rang pour sa gestion financière sur la base d'une comparaison avec 19 autres villes suisses, analyse se basant sur l'année 2014. Donc dans le peloton de tête on trouve, après Lausanne, Coire, Zurich, Lucerne et Genève. Sur la base de huit critères, Lausanne obtient la meilleure note, soit 5,84 sur 6, qu'il s'agisse de la couverture de ses charges, de son degré d'autofinancement ou de la maîtrise de ses dépenses courantes, par exemple. Et ma question est la suivante : quelle appréciation M^{me} la Directrice des finances fait-elle de ces résultats et quels commentaires peut-elle ajouter ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme souvent à ce moment de l'année vous m'interpellez sur le classement de l'IDHEAP, ce que je peux vous dire cette année c'est que la Municipalité est évidemment très satisfaite des comptes 2016 et du classement de la Ville de Lausanne, une des plus grandes collectivités publiques de ce pays.

La Ville de Lausanne, ne l'oublions pas, a la taille budgétaire d'un canton moyen, par exemple comme Neuchâtel, et l'IDHEAP juge que nous avons bien fait notre travail en termes de gestion financière. Ce que j'aimerais souligner c'est que c'est bien sûr le fruit d'un travail collectif ; c'est le travail de l'ensemble de la Municipalité. Ce n'est évidemment pas un travail qui découle de celui d'une direction, mais c'est celui d'un esprit d'équipe qui permet d'obtenir de tels résultats. Cela découle aussi des efforts qui ont été faits, notamment par l'Administration. C'est aussi un travail de fourmi pour gérer au mieux la croissance des charges équilibrée avec les revenus nécessaires et pour faire en sorte que l'on puisse stabiliser les finances.

Et puis évidemment, comme toute ministre des Finances, je ne peux pas m'empêcher de pointer vers les risques qui se profilent à l'horizon. Ce sont bien entendu les réformes fiscales. Nous ne tarderons pas à en parler puisque le budget 2019 sera déjà fortement impacté puisque l'anticipation de la réforme cantonale aura un impact direct très important non seulement pour la Ville de Lausanne, mais aussi pour toutes les communes du canton, car par les jeux de la péréquation, et je crois que les calculs sont en train d'être faits, elles seront largement impactées par ces différentes réformes. Nous devons donc maintenir nos efforts, continuer à les faire parce qu'il y a encore évidemment de nombreux domaines d'activités où nous devons potentiellement travailler pour être au mieux à même de gérer la collectivité.

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s’adresse à M^{me} Germond ou M. Hildbrand. Des collègues de travail m’ont rapporté que le radar au bas de l’avenue Jomini a flashé à plusieurs reprises des automobilistes alors que le feu était au vert. Pouvez-vous confirmer ou démentir cette information ? Et comment cela est-il possible ? J’ose imaginer que leur installation est suivie d’un contrôle de fonctionnalité. Ma question est la suivante : l’œil humain contrôle-t-il le système avant l’envoi d’une amende ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. le conseiller communal Oberson pour sa question qui m’interpelle et donc je vais me renseigner sur ce qui s’est passé avec ce radar et si des gens auraient été amendés à tort. Je vous tiendrai évidemment informé de la réponse. Je ne connais pas, par contre, l’ensemble des amendes qui sont infligées par ce moyen, à l’heure où je vous parle, en lien avec ce radar-ci.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Vous avez sans doute, chères et chers collègues, pris connaissance du communiqué de presse conjoint de la Fondation Mère Sofia et de la Municipalité. Un communiqué de presse qui datait du 11 janvier 2018. Nous avons donc appris que les locaux de la Soupe Populaire, à la rue St-Martin, seront désormais maintenus ouverts de 23 h 30 à 7 h 00 et cela pour accueillir les personnes sans abri, en situation de grande précarité, et ce qui est très important, de manière entièrement inconditionnelle : sans contrôle.

Le dispositif complétera donc les lits qui sont disponibles et à la Marmotte, au Sleep-In, à l’abri PC de la Vallée de la Jeunesse. Les problèmes connus par les sans-abri, de plus en plus nombreux en novembre et en décembre dernier – nous en avons eu l’écho ici – confirment pleinement l’opportunité de cette nouvelle possibilité d’accueil de nuit. Néanmoins ma question, puisqu’on se demande pour quelle raison des lits ne sont pas offerts aux personnes intéressées dans ce cadre-là et ma question s’adresse naturellement à M. Oscar Tosato.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Monsieur l’interpellateur, comme vous l’avez bien dit, nous avons donné le mandat à la Fondation Mère Sofia de faire une proposition d’infrastructures qui complètent l’offre existante et qui répondent peut-être à des demandes et à des personnes qui ne l’utilisent pas. Le Répit est un système que la Fondation Mère Sofia avait déjà testé. Ils l’ont maintenant adapté à la situation lausannoise. Il me semblait correct, au vu de la question posée, de demander à la présidente et au directeur de la Fondation Mère Sofia ce qu’ils pensaient de votre question.

Et j’ai reçu la réponse suivante, il me semble aussi correct de la lire, c’est la réponse à votre question : « *Nous souhaitons... – alors je cite la Fondation Mère Sofia – nous souhaitons rester une structure gratuite dans son accès, et de ce fait, ne souhaitons pas non plus faire concurrence avec les structures existantes qui ont des lits dans le réseau. De plus l’espace physique de la Soupe permettra d’accueillir plus de personnes en détresse sans les lits qu’avec les lits et c’est un élément à ne pas négliger. De plus, la Soupe actuelle dispose de tables et de chaises qui offrent, c’est vrai, un repos moins confortable qu’un lit, mais les efforts seront mis pour rendre une ambiance de sérénité et de repos.* »

La Municipalité souscrit à ces propos. Vous l’avez aussi insinué, c’est un projet pilote. Nous tirerons un bilan de cette expérience après trois mois. Pour votre information, la structure a ouvert hier soir. Elle a accueilli 24 personnes, parmi elles une femme, et six personnes qui étaient de passage. Et là aussi c’est une expérience qui, pour nous, est nouvelle, de personnes qui utilisent l’infrastructure et qui arrivent en cours de nuit et qui

pourront être amenées à repartir en cours de nuit, ce qui n'était pas possible avant. Voilà les réponses que je peux vous donner aujourd'hui après un jour d'expérience.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Ma question s'adressera, a priori, également à M. Tosato puisqu'elle concerne le sport, plus particulièrement la gymnastique. Le lien entre Lausanne et la gymnastique est en effet très fort depuis longtemps. Il y a six sociétés de gym à Lausanne. Il y a l'Union Européenne, la Fédération Internationale. Lausanne a organisé les Championnats d'Europe, les Championnats du monde, Gymnastrada. Elle s'apprête à organiser cette année la Fête romande et est candidate à l'organisation de la Fête fédérale en 2025.

Pourtant, le quotidien *24 Heures* nous apprenait, le 10 janvier dernier, que l'Association cantonale vaudoise de gymnastique pourrait installer son futur centre cantonal à Morges, qui serait notamment un lieu d'entraînement et de cours, mais abriterait aussi les bureaux de l'association ainsi qu'un centre sports-études. Nous pouvons nous réjouir que cela soit au sein de notre agglomération, naturellement, mais nous pouvons aussi nous questionner sur le rôle que devrait jouer Lausanne pour tenter d'accueillir ce centre cantonal. Ma question à la Municipalité est donc la suivante : quelles sont les démarches en cours ou à venir pour faciliter l'implantation du centre cantonal de gymnastique à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Monsieur l'interpellateur, comme vous l'avez dit, l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique dispose aujourd'hui de locaux administratifs au Mont-sur-Lausanne. Cette association, qui gère sept disciplines différentes, utilise aujourd'hui comme centre cantonal de performance les salles de gymnastique dans tout le canton avec une priorité au Centre mondial du cyclisme à Aigle, notamment pour le trampoline et la gymnastique artistique des dames.

Ces locaux ne correspondent plus à leurs besoins. Ils ne sont pas assez grands, pas assez disponibles et ils nécessitent aussi un partage avec les autres activités qui s'y déroulent, donc des déplacements d'engins importants. En 2016, des membres de l'association se sont approchés du Service des sports de la Ville de Lausanne et ont indiqué quels étaient leurs besoins. Ce qu'il faut savoir c'est que l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique désirerait qu'une commune mette gratuitement à disposition en droit de superficie un terrain d'une surface de 7 à 10 000 m² pour y installer un bâtiment où l'on pourrait mettre tous les engins à disposition.

Avec le Service des sports j'ai eu l'occasion de visiter deux pôles nationaux de gymnastique en France et aux Québec. Ce sont effectivement des installations qui ne sont pas partageables, on peut amener des petits enfants pour faire des sauts dans des fosses avec de la mousse, ce qui est très intéressant, mais elles ne peuvent pas être utilisées en termes de gymnastique. D'autre part, à part la mise à disposition gratuite d'un terrain, le coût estimé de ce bâtiment est de 12 millions de francs pour lesquels l'Association Vaudoise de Gymnastique a, semble-t-il, quelque argent, mais pas énormément. Le Service des sports a regardé quel terrain de 7 à 10 000 m² pouvait être disponible en ville de Lausanne ou aux alentours et a fait quelques propositions. Elle a également accompagné l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique au Canton pour voir si il y avait aussi d'autres endroits dans le canton qui pouvaient accueillir cette infrastructure. Donc un certain nombre de démarches maintenant sont faites.

A votre question précise : est-ce qu'une salle de gymnastique pour l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique est aujourd'hui une des priorités dans les dépenses qui devraient être engagées par le Service des sports ? Alors vous savez que nous avons aussi eu une demande pour une halle pour le curling. Nous avons aussi une demande pour un bâtiment pour le tir. Et que nous devons maintenant finir deux opérations importantes (Centre sportif de Malley et Centre sportif de La Tuilière) avant une analyse de manière tranquille.

Nous maintenons les contacts, bien sûr, mais c'est un dossier délicat et aujourd'hui nous ne pouvons, en l'état actuel, pas encore faire de promesse.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est une question, a priori, pour M. le syndic, au sujet de Beaulieu. Dans le *24 Heures* on lit que le président et le vice-président de Swiss Expo ont quelques doutes sur le support que la Ville apporte à leur manifestation. On peut lire : « *Si on ne peut pas remercier... si on ne peut que remercier le Canton pour son important soutien, on doit malheureusement constater que certains responsables lausannois ne voient pas l'intérêt de cette exposition.* ». La question est très simple : quel est l'avenir de Swiss Expo à Lausanne et quel est le soutien que Lausanne pense ou voudrait amener à cette exposition ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je réponds très volontiers à cette question Swiss Expo pour d'abord rappeler un élément de contexte et le cadre dans lequel se déroulent les expositions qui ont lieu aujourd'hui à Beaulieu puisque MCH est aujourd'hui locataire, paie un loyer à la Fondation de Beaulieu, pour l'exploitation des halles. Et MCH a décidé d'arrêter d'organiser Swiss Expo, ce qui signifie que la manifestation qui a eu lieu il y a quelques jours n'aurait en réalité pas dû. MCH a décidé, à la suite de l'édition 2017, de ne plus organiser Swiss Expo considérant que le partenaire, soit Swiss Expo, n'était plus fiable pour organiser une telle manifestation.

Dans ce contexte-là, considérant que la manifestation avait son importance pour le monde agricole, et aussi plus généralement pour les liens qu'entretient Lausanne avec le Canton, le Conseil de fondation de Beaulieu a souhaité que cette manifestation puisse avoir lieu directement, c'est-à-dire que Swiss Expo vienne directement et puisse quand même organiser sa manifestation en 2018. J'aimerais insister sur un point pour dire que les représentants de la Ville au sein du conseil de fondation, et en particulier celui qui vous parle, ont pesé lourd dans cette décision pour que Swiss Expo puisse effectivement avoir lieu en 2018 à Lausanne, considérant précisément que c'était une manifestation importante.

Alors quel sera son avenir ? On verra bien. La Fondation de Beaulieu fera aussi une analyse du bilan financier de cette manifestation une fois que l'entier des comptes aura été clôturé. Pour les manifestations qui ont lieu dans l'événementiel, les comptes sont toujours clôturés relativement tard, en particulier s'agissant de Swiss Expo qui est quand même confrontée à une difficulté à laquelle elle ne peut pas grand-chose. Elle touche en effet des subventions importantes de l'Office fédéral de l'agriculture, mais qui sont versées en septembre pour une foire qui a lieu au mois de janvier ; ce qui pose évidemment des problèmes de liquidité que vous pouvez imaginer.

Ce qui signifie aussi que Swiss Expo a eu pas mal de difficultés opérationnelles dans l'organisation de la manifestation en 2018 pour deux raisons. La première c'est que de nombreux fournisseurs de par le passé ont souhaité être payés en partie d'avance, ce qui signifie qu'effectivement Swiss Expo s'est trouvée face à un certain nombre de difficultés pour organiser la foire. Et la deuxième raison est plus opérationnelle et tient directement aux ennus de la Fondation de Beaulieu – dont nous parlerons sans doute une partie de la soirée tout à l'heure – puisque nous avons un directeur qui gérait la société avec une société externe. Ce qui signifie aussi qu'à partir du moment où nous avons résilié le contrat de notre directeur, nous avons résilié le contrat de la société qui travaillait pour le compte de la Fondation de Beaulieu et perdu, de facto, toute une partie de compétences opérationnelles qui se trouvaient au sein de la société tierce. La Fondation de Beaulieu a dû reprendre à bras le corps l'ensemble des tâches opérationnelles courantes de la Fondation, y compris celles qui étaient antérieurement exécutées par le Secrétariat général, et sur le plan pratique cela a posé pas mal de difficultés malgré un engagement sans compter de l'ensemble du personnel. Voilà pour le fond de l'affaire.

Donc, vous redire que la Ville n'a rien contre cette manifestation, au contraire. Par contre il faut faire attention à une chose, ce n'est pas la Ville qui organise des manifestations à Beaulieu, et elles doivent bien répondre à une série de conditions économiques qui sont à discuter entre l'organisateur et celui qui l'organise, à savoir dans le cas présent la Fondation pour cet exercice 2018, et puis anciennement MCH pour les éditions précédentes. Voilà ce que je peux vous dire sur cette affaire s'agissant de Swiss Expo en 2018 à Lausanne.

Question

M. Maurice Calame (PLR) : – Lors de la séance de la commission concernant le Préavis 2017/44 sur le DDP de Beaulieu, que nous avons dû voter dans l'urgence à la fin de l'année dernière, les commissaires ainsi que le Conseil n'ont pas été informés des difficultés financières de la Fondation de Beaulieu. Ceci aurait été l'occasion idéale de présenter un véritable projet. Est-ce un oubli ou une véritable intention afin de permettre de créer la confiance dans un préavis qui avait un seul but : mettre la Municipalité en position de force en prenant en mains une partie des droits de superficie ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je réponds très volontiers à cette question, mais elle est posée dans en tout cas une des interpellations dont on parlera tout à l'heure et qui est sous-jacente dans une seconde. Alors je ne sais pas si vous voulez qu'on fasse le débat maintenant ou après ? Moi il m'apparaît plus cohérent qu'on le fasse tout à l'heure. Si cela vous convient qu'on procède ainsi, je répondrai très volontiers à cette question qui est effectivement importante, mais il me semble que c'est cohérent de la prendre dans le cadre de l'ensemble des questions qui ont trait à la Fondation de Beaulieu.

M. Maurice Calame (PLR) : – Monsieur le syndic cela concerne uniquement la commission qui a examiné le Préavis 2017/44... *(suite de l'intervention hors micro)*

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors je vous réponds maintenant. Je ne le ferai pas du coup dans la réponse à l'interpellation Moscheni qui repose exactement la même question que vous. D'abord j'aimerais vous dire que le concours de circonstances et l'agenda sont extrêmement malheureux. Et je dois vous avouer que quand on a eu connaissance de l'audit, les délégués de la Municipalité au sein de la Fondation de Beaulieu et ensuite l'ensemble de la Municipalité, quelques jours après le vote du Conseil communal du préavis, on a évidemment beaucoup regretté à la fois ce que l'on a découvert dans l'audit, mais ce concours de circonstances et cette temporalité qui est effectivement extrêmement malheureuse. J'en conviens très bien et je conviens très bien aussi que le Conseil communal puisse avoir le sentiment de ne pas avoir eu toutes les informations au moment où il a voté le préavis.

Cela dit j'aimerais ici dire que nous n'étions pas en possibilité de communiquer sur un audit en cours avant d'avoir ces résultats. Ça c'est une règle élémentaire. On ne peut pas faire autrement. On ne pouvait pas préjuger de ce qu'on découvrirait dans le cadre de l'audit. On avait évidemment un certain nombre de soupçons. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais on ne pouvait pas préjuger de ce qu'on allait découvrir. Et puis sur le fond de l'affaire, et ça je crois que c'est important que vous en soyez convaincu, il n'y a pas de relation directe entre l'audit et le préavis qui a été voté au Conseil communal sur lequel nous avons souhaité l'urgence pour permettre au BBL – parce que c'est cette opération foncière là qui est urgente et importante – d'acquérir rapidement le bâtiment et de bénéficier d'un droit de superficie qui soit propre pour ces locaux. C'était, je dirai, l'élément principal qui a conduit la Municipalité à demander l'urgence de manière à ce que cette opération puisse se faire rapidement, c'était le souhait du BBL, mais c'était aussi le souhait de la Fondation de Beaulieu afin de pouvoir procéder à cette vente relativement rapidement.

Là où il n'y a pas beaucoup de lien entre les deux affaires, c'est que le préavis que nous avons soumis au Conseil communal nous laisse pas mal de liberté pour l'avenir et c'est extrêmement important dans le contexte actuel. Et je vous dis heureusement aujourd'hui que vous avez accepté ce préavis-là parce qu'il permet effectivement au BBL d'avoir ses propres locaux, c'est une question qui n'est pas remise en cause et qui n'a rien à voir avec l'affaire dont on va parler tout à l'heure. C'est une chose qui va pouvoir se faire et qui est très positive pour le BBL qui accessoirement va aussi amener un petit peu de liquidités dans les comptes de la Fondation de Beaulieu, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose dans le contexte actuel.

Deuxième opération que permet le préavis que vous avez voté c'est la possibilité de constituer des PPE sur le Palais de Beaulieu. C'est-à-dire de permettre l'arrivée du Tribunal arbitral du sport au Palais de Beaulieu, chose qui n'était pas possible avant que ce préavis soit voté. Là encore c'est évidemment un élément stratégique important dans le cadre des relations que la Fondation de Beaulieu entretient avec le TAS, mais plus largement aussi avec le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne – et j'insiste aussi sur le Canton qui est très impliqué dans ce projet d'installation du TAS : c'est évidemment un élément de confiance extrêmement important que ce préavis ait aussi pu être accepté avec un soutien très large du Conseil communal.

Et puis le troisième élément que permet ce préavis c'est la reprise des jouissances des halles nord par la Ville de Lausanne, sans changement nécessairement avant 2021 puisque la jouissance en est laissée à la Fondation de Beaulieu aussi longtemps qu'elle en a besoin et pour les surfaces dont elle aura besoin. C'est donc un préavis qui a plutôt tendance à ouvrir le jeu et je dois vous avouer que, crise ou pas crise de la Fondation de Beaulieu, il nous permet quand même de construire l'avenir, de construire une solution cohérente et à la suite de l'audit qui a été réalisé et des éléments qui ont été rendus publics au mois de décembre dernier et dont nous allons parler tout à l'heure, il y a évidemment un certain nombre d'éléments extrêmement importants qui vont devoir être rediscutés, sans tabou. Mais c'est plutôt un atout aujourd'hui pour la Ville, pour le Canton et pour la Fondation que vous ayez accepté ce préavis.

Alors encore une fois, je comprends très bien que vous puissiez avoir un sentiment de frustration par rapport à ce *timing* qui est effectivement extrêmement malheureux. Nous ne souhaitons pas retarder la publication de l'audit, je crois que cela n'aurait pas été juste de procéder de la sorte. Nous souhaitons avoir l'urgence pour permettre d'aller de l'avant avec le BBL et il se trouve qu'effectivement l'audit a été communiqué à la Municipalité et à la Fondation de Beaulieu quelques jours seulement après que vous ayez accepté le préavis. Et encore une fois, nous n'avions pas la possibilité de faire état de l'audit comme nous n'avions pas la possibilité – et j'anticipe aussi une question de M. Moscheni – d'annoncer plus largement qu'un audit était en cours. Beaulieu est une société commerciale, j'aurais l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais on a plusieurs audits en cours, des audits relativement fréquents sur les sociétés externes de la Ville de Lausanne.

On a maintenant un contrôle des finances qui a été mis sur place, qui a été modernisé notamment dans ce but de pouvoir mieux contrôler les sociétés externes de la Ville de Lausanne et évidemment on ne doit pas pouvoir annoncer d'audits qui sont fondés sur un soupçon de mauvaise gestion vis-à-vis d'une société avant d'avoir des résultats. Cela fait partie des règles usuelles et importantes aussi de conduite des différentes sociétés. Donc je dirai qu'on était réellement un peu coincé dans cette situation-là et contraint dans ce cadre à rendre public l'audit quelques jours seulement après le vote du Conseil communal et l'approbation du préavis dont vous avez parlé.

M. Maurice Calame (PLR) : – Je voulais remercier le syndic pour sa réponse que je trouve beaucoup trop complète. Moi je posais simplement la question pourquoi on n'avait pas été informé. Ça s'arrêtait là. M. le syndic nous donne une information, je le remercie.

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d’emballage »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur, Daniel Dubas (Les Verts), Johann Dupuis (EàG), Cédric Fracheboud (PLC), Anita Messere (UDC), Esperanza Pascuas Zabala (Soc.), Jacques Pernet (PLR), Bertrand Picard (PLR), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Graziella Schaller (CPV), Gianni-John Schneider (Soc.), Anna Zangger (Les Verts)

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

Rapport polycopié de M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : -

Après la traditionnelle présentation des membres de l’administration par la Conseillère municipale, la parole est donnée au postulant pour une brève exposition du texte de son postulat.

L’enjeu est ici de responsabiliser les grands commerces dans le processus de récupération et de recyclage des déchets. Les différents commerces lausannois ne reprennent en effet pas tous les mêmes types de déchets et ne favorisent pas de la même manière la collecte des emballages, collecte qui présente des avantages indéniables en gain de temps et d’argent pour les ménages. Par ailleurs, le postulant relève que la modification de la loi cantonale sur la gestion des déchets donne une certaine marge de manœuvre aux communes – par exemple par le biais de l’octroi du permis de construire – en vue d’astreindre les centres commerciaux à mettre sur pied l’infrastructure nécessaire à une plus large reprise de ces déchets.

La discussion du postulat révèle d’emblée qu’une nette majorité des membres de la commission est plutôt favorable, voire nettement favorable aux intentions du postulant, avec toutefois quelques réserves quant aux modalités envisagées pour leur mise en œuvre.

Les points suivants sont soulevés :

- La concurrence des grands centres commerciaux de la région, aux larges espaces et parkings, avec les commerces lausannois, serait encore moins équitable si ces derniers étaient soumis à une récupération plus systématique et rigoureuse à Lausanne ; il serait nécessaire d’aborder cette question avec les communes voisines afin d’uniformiser les pratiques au plan régional.
- La majorité des commerces met déjà en place des infrastructures plus importantes que ce qui est légalement obligatoire. En outre, si le postulat est pris en considération, il serait judicieux de mettre sur pied une collaboration avec les milieux commerçants.

(Une commissaire souhaite expressément que, malgré le caractère synthétique visé, le rapport présent comporte ses propos précis :) « La plupart des commerces font de la récupération, car c’est une manière d’attirer la clientèle vers eux. Il y ont donc intérêt. Mais pour certains, qui souffrent déjà de manque d’espace, consacrer un endroit pour la récupération est une difficulté au vu du prix du m² au centre-ville. Cependant, en général, ils trouvent une solution qui va dans le sens de leur intérêt marketing. »

- Il est difficile de se déplacer au centre ville avec ses déchets. Par ailleurs, l’espace pour la reprise dans les commerces du centre est forcément limité.
- Il y aurait un risque que le coût de la reprise soit répercuté sur les prix de vente des produits.
- Des inquiétudes se manifestent quant aux éventuels retours d’emballage provenant des grands commerces auprès des plus petits commerçants.
- Les propositions du postulat devraient être appliquées aux nouveaux locaux ou à ceux en cours de transformations. La mise en place d’infrastructures (espaces de récupération) devrait être exigée dans le cadre de la mise à l’enquête de nouveaux commerces.

- Il n'y aurait pas lieu d'astreindre, mais d'inciter les commerces. Il est toutefois bon de préciser que ce n'est pas le postulat en lui-même qui vise à *astreindre* les commerces : le postulat ne fait que reprendre le terme figurant dans la loi cantonale récente. Le postulat va dès lors dans le sens de la modification de la loi, d'où l'importance que la Municipalité étudie la question.

Le postulat apparaît en fin de compte fort bien argumenté. Il encourage toutes les mesures visant à inciter les commerces à améliorer la récupération, voire à agir à la source en restreignant la quantité des emballages non indispensables.

Madame la Conseillère municipale rappelle que le contexte légal a été modifié récemment et qu'il ne figure pas encore dans le règlement lausannois. Elle souligne néanmoins que la Municipalité partage les préoccupations liées aux enjeux de la production de déchets et, dans ce cadre, ce postulat sera examiné avec intérêt. En effet, si les communes ont le pouvoir de légiférer en la matière, cela pourrait effectivement inciter les distributeurs à réduire les emballages. Elle ajoute, en réponse à certaines questions, que l'introduction de la taxe au sac a nettement amélioré le tri effectué par les citoyens. Elle informe que le coût des déchèteries est couvert par la taxe. De plus, les matières valorisées sont rachetées par les filières de repreneurs. En outre, la base légale est assez claire, elle parle de centres commerciaux, soit 2'500 m² de surface. Les déchets repris sont ceux issus de leur assortiment.

Conclusion de la commission :

Au vote, par dix OUI, un NON et une abstention, la Commission se prononce pour le renvoi du postulat de Monsieur Johann DUPUIS et consorts à la Municipalité.

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

M. Gianni-John Schneider (Soc.) : – Le postulat de M. Johann Dupuis dont le titre est, je cite, « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». Peut-être est-il préférable de dire : « Instruire ou éduquer les commerçants ». Ceci dit, ce postulat va dans le sens d'un ancien postulat que le Groupe socialiste avait déjà déposé en 2010. La Municipalité, à l'époque, nous avait répondu qu'il était difficile d'imposer ces mesures aux commerçants. Mais nous espérons qu'aujourd'hui, sept ans plus tard, les commerçants ont fait du chemin et qu'ils sont dans de meilleures dispositions pour entrer en matière. Le Groupe socialiste vous encourage, chers collègues, à transmettre ce postulat pour rapport-préavis à la Municipalité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Si j'ai déposé ce postulat, c'est en faisant le constat de plusieurs choses, le premier qu'il faut faire c'est probablement celui que la Suisse est, en comparaison internationale, un pays dans lequel les taux de recyclage sont très élevés. Ceci est la bonne nouvelle. Il y a un record moins glorieux : la Suisse est également parmi les pays qui produisent le plus de déchets par habitant. Et malheureusement cette tendance de production abusive de déchets par habitant – et là quand je parle de déchets je parle évidemment de déchets urbains principalement – cette tendance va croissant.

En 1990 on parlait de 603 kilos par habitant, en 2014 nous sommes à 729 kilos par habitant selon les chiffres de l'Office fédéral de l'environnement. Il s'agit-là évidemment d'une mauvaise nouvelle qui s'accompagne d'une deuxième, c'est que si la Suisse est parmi les meilleurs pays en matière de taux de recyclage, ces taux de recyclage stagnent depuis ces dernières années. La conséquence de ce phénomène est claire, la masse des déchets à traiter et à éliminer ou à recycler est en constante augmentation.

Cette augmentation de la masse des déchets à traiter a une conséquence très claire. Le principe du pollueur-payeur demandant que l'entièreté des frais d'élimination soit assumée par le détenteur final des déchets, c'est-à-dire vous et moi et plus généralement les habitants de cette ville, cette situation implique une augmentation des frais incombant aux habitants de la ville de Lausanne, frais dont ils s'acquittent notamment par le biais de la taxe poubelle. Donc si l'on ne fait rien à l'heure actuelle les frais qui incombent aux habitants pour éliminer les déchets vont aller de manière croissante.

Alors plusieurs personnes, dont le Canton, sont bien sûr conscientes de cette situation. Les collectivités publiques le savent bien puisqu'elles ont dû également mettre à disposition davantage d'infrastructures de gestion de déchets principalement dans les communes et devant cette situation nous ne sommes pas dénués de moyens d'action, bien heureusement. Il y a un moyen dont on n'a probablement pas assez usé par le passé, c'est l'action sur les grands commerces. Elle est intéressante parce qu'à défaut d'une action sur les détenteurs finaux des déchets, l'action sur les commerces est proche de la source de production des déchets et donc c'est un levier d'action plus important sur la masse des déchets qu'on retrouve ensuite chez les citoyens. Et le postulat proposait à la Municipalité quelque chose de simple c'est de s'engager plus fortement pour que les grands commerces collectent et récupèrent l'ensemble des déchets d'emballage et des conteneurs qu'ils proposent à la vente.

En faisant ça, ce postulat ne fait rien d'autre que mettre en application des éléments qui sont rapportés dans un rapport du Conseil d'Etat de 2015, qui a donné lieu à une récente révision de la Loi sur la gestion des déchets au niveau cantonal. Les avantages d'impliquer plus fortement les commerces, donc concrètement de permettre aux citoyens de ramener leurs déchets d'emballages et leurs déchets de toutes sortes dans les commerces où ils se les procurent sont clairs. Cela permet premièrement aux citoyens et aux consommateurs de profiter du passage dans les commerces pour faire leurs achats pour ramener directement leurs déchets, ce qui veut dire moins de déplacements, moins de coûts en termes de temps, en termes de pollution, et puis c'est pratique pour les gens puisque les commerces, dans de nombreux cas, ont des horaires d'ouverture plus élevés et plus étendus que ceux des déchetteries municipales. En plus vous avez une économie pour la filière publique également puisqu'il y a bien sûr de nombreux doublons entre ce que l'on peut ramener dans les magasins et ce qui existe dans les filières municipales, donc cela contribue à délester les filières communales de gestion des déchets. Et enfin peut-être la chose la plus importante, c'est que nous payons déjà une taxe par anticipation sur l'élimination des déchets, sur l'emballage des produits, et lorsque les commerces ne récupèrent pas ces emballages, l'habitant lausannois ou le consommateur est taxé deux fois : une première fois parce qu'il s'acquitte de cette taxe au moment de l'achat, une deuxième fois parce que quand il amène ce déchet dans les filières communales il doit s'acquitter des frais d'élimination par le biais de la taxe sur les poubelles.

Rien que pour cet argument, je crois que tout le monde comprend la nécessité d'impliquer plus directement les commerces dans la récupération des déchets d'emballages. Et je note quand même quelque chose que je n'ai pas dit comme argument pour supporter ce postulat, bien sûr si on raccourcit les cycles entre production et recyclage, on offre pour l'économie circulaire et on ménage l'environnement, raison de plus pour soutenir ce postulat.

Alors il ne me reste rien d'autre à vous dire que de faire comme la commission qui, dans sa grande majorité, a souhaité que la Municipalité rentre en matière et prenne en compte ce postulat pour que la Ville de Lausanne se donne les moyens supplémentaires pour inciter les commerces à faire davantage en la matière.

Peut-être une dernière précision qui a son importance, le postulat propose plus nominalement de faire usage de la nouvelle teneur de l'article 14 de la Loi sur la gestion des déchets qui dit clairement que les municipalités ont une marge de manœuvre importante par rapport aux grands commerces et par rapport à la gestion de leurs locaux au

moment des procédures de construction et de la délivrance du permis de construire puisque la Municipalité peut demander aux grands commerces à ce moment-là de mettre tout en œuvre pour disposer de locaux en place suffisante pour traiter ces déchets. Tous les éléments sont donc réunis pour que la Municipalité puisse faire davantage dans ce domaine et je vous propose d'engager la Municipalité sur cette voie en lui demandant de traiter ce postulat.

M. Henri Klunge (PLR) : – La majorité des emballages, voire la totalité, sont dans des matériaux recyclables c'est-à-dire qu'ils ne vont pas rentrer dans un sac taxé. Nous avons à Lausanne des déchetteries fixes ouvertes avec un horaire très large. Des déchetteries mobiles présentent une fois par mois dans les quartiers. Cela fait que chaque citoyen lausannois a une déchetterie à environ un kilomètre de chez lui. Nous avons pu voir, avec la nouvelle directive sur les déchets végétaux, que la filière de revalorisation est très importante. Pour qu'un recyclage soit efficace, il faut en effet que les filières soient elles-mêmes efficaces. La multiplication des gestionnaires des déchets n'est donc ici pas opportune et pourrait même avoir les effets inverses que celui désiré si l'on regarde les conséquences sous l'angle de la gestion des déchets et non du consommateur, qui, je le rappelle, a une déchetterie à au maximum un kilomètre de chez lui. Le PLR vous encourage donc à classer ce postulat tout en soulignant qu'il est important de sensibiliser les commerces grands et petits à la problématique du suremballage de leurs produits.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Tout d'abord un merci général pour le soutien que j'ai eu pendant ces vacances. J'ai une tête de hamster jovial maintenant, mais j'ai la tronche encore bien verte. Je remercie M. Klunge et M. Rudaz d'avoir fait infiniment plus court une fois de plus que M. Johann Dupuis, qui enfonce des portes ouvertes. Le recyclage des emballages par les commerces c'est un argument afin d'attirer les clients. Ils ont intérêt, quand ils le peuvent, à avoir un espace de recyclage pour motiver leur clientèle et puis c'est là une démarche marketing qui trouve aussi une satisfaction qui est écologique.

On en est à tel point que si vous voulez jeter du plastique qui n'est pas recyclable, vous pouvez aller à la Migros du Flon, vous avez les endroits où vous pouvez jeter vos piles, vos CD, vos ampoules, et puis à côté vous avez le PET, et puis à côté vous avez encore les plastiques. Les plastiques de toute façon ils seront balancés à la poubelle parce qu'à un moment il faut bien que Tridel brûle quelque chose pour produire de l'énergie. Le Centre COOP qui mesure plus de 10 000 m² est en travaux. Ils ont l'obligation de toute façon au niveau cantonal d'avoir un centre de tri et ils n'ont pas attendu la fin des transformations pour le remettre à l'étage du supermarché. Et non pas au dernier étage dans un coin à côté des toilettes parce que c'est une question de stratégie. L'argument est exploité, la COOP n'a pas attendu que M. Dupuis soit tout perdu dans le supermarché avec un petit sac à la main à la recherche du point de collecte. La loi cantonale est déjà suffisamment contraignante et étayée, une réglementation de Lausanne est superflue et le groupe UDC vous demande de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité, le Canton s'en occupe déjà.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – J'ai cosigné ce postulat avec M. Dupuis et je vous annonce déjà que le groupe des Verts le soutient à l'unanimité. L'introduction du postulat me paraît peut-être un tout petit peu sévère. Effectivement il n'y a pas tout qui est rose, il y a eu un certain nombre de soucis avec du *littering* ces dernières années. Mais quand même il faut le dire ici, l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2013 est tout d'abord une histoire de succès. Ça a permis de réduire de façon substantielle les matières biodégradables et les matières recyclables dans les déchets incinérés et donc de les valoriser à travers différentes filières. Avec bien sûr en parallèle ce qui a effectivement aussi été aussi mentionné, l'aménagement d'une série de points de collecte, des déchetteries qui ont été améliorées de façon substantielle.

Dès lors, l'idée de ce postulat d'associer les grands commerces, et j'insiste sur ce terme, à qui on demande de reprendre un certain nombre de déchets d'emballage, relève tout

simplement du bon sens. Aujourd'hui, certains commerces le font déjà, mais souvent seulement pour un petit nombre de matières comme le PET ou l'aluminium et en tout cas pas pour tous les déchets d'emballages qu'il serait important de reprendre. Il s'agit dans ce cas d'utiliser la marge de manœuvre, comme ça a été dit, qui a été rendue possible par une révision récente de la Loi cantonale sur la gestion des déchets et, en quelque sorte, de l'opérationnaliser maintenant au niveau lausannois.

Comme le postulat l'indique, cela ne concerne pas du tout les petits commerces, donc ça, c'est un reproche qu'on aurait peut-être pu faire, mais non le titre le dit déjà très clairement : donc pas les épiceries, pas les petites boutiques qui n'auront pas des coûts ou des espaces supplémentaires à mettre à disposition et ni même d'ailleurs les commerces déjà implantés puisque le mécanisme prévoit justement de jouer sur la délivrance du permis de construire. Nous vous invitons donc vivement à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Pas mal de choses ont déjà été dites. Personnellement, parce que mon groupe n'était pas complètement d'accord pour ce postulat, je trouve que la responsabilisation des grandes sociétés est une évidence, qu'ils devraient reprendre ces déchets qu'ils nous ont fournis et qui sont souvent du suremballage, et de ce fait je demande la prise en compte de ce postulat.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Monsieur Henri Klunge a déjà dit que le PLR s'y oppose. En fait, ce postulat sous-entend une forme de contrainte et notre parti est opposé à toute forme de contrainte. Il y en a déjà suffisamment comme ça au niveau du commerce, que ce soit du commerce de détail ou des petits commerces. Nous pourrions changer d'avis, par exemple, en ayant l'assurance que la Municipalité prenne langue par exemple avec le Trade club ou avec le City Management au moment où elle traiterait ce sujet afin de trouver le cas échéant un sain compromis, on va dire entre le dogme et la pratique.

Plutôt que de contraindre ne vaut-il pas mieux motiver les commerçants à traiter les déchets des produits qu'ils vendent, cela aurait l'avantage de la simplicité et, aussi un deuxième avantage, un aspect marketing tout bénéfique pour le commerçant. Et je pense qu'il n'est pas bon d'opposer grands et petits commerces. Et un autre aspect c'est qu'il faudrait que les autres municipalités des communes qui nous entourent pratiquent de la même façon pour ne pas créer encore une distorsion de concurrence entre Lausanne, Bussigny, Crissier, etc. Nos commerçants ont déjà assez à faire comme cela pour fidéliser et attirer leur clientèle. Et je pense qu'il vaut mieux laisser la motivation plutôt que de recréer de nouveau, on ne va pas dire une usine à gaz, mais de créer de nouveau des règlements ou des contraintes inutiles. Vous aurez compris que nous ne sommes pas opposés à l'idée, nous sommes opposés en fait à la façon dont il est demandé de l'appliquer.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Evidemment ces préoccupations sont aussi celles du Centre, PDC-Vert'libéraux et nous allons appuyer ce postulat tout en étant bien conscients que beaucoup de choses ont été déjà faites depuis ce dépôt et que celui-ci va exactement dans le sens de cette nouvelle loi sur les déchets qui a été acceptée au niveau cantonal. Et c'est aussi par des comportements citoyens que chacun d'entre nous peut réduire les déchets qui doivent être rapportés, mais également en faisant un peu pression dans les magasins eux-mêmes en refusant de partir avec les emballages. C'est ainsi que l'on peut, nous aussi au niveau individuel, mettre la pression sur les grandes surfaces qui, comme l'a dit M^{me} Messere, ne nous ont pas attendus pour mettre en place toute une série d'endroits où on peut les déposer.

Donc évidemment nous allons le soutenir parce que c'est exactement dans ce qu'on demande, mais il faut bien être conscient : beaucoup d'efforts ont déjà été mis et que peut-être la Municipalité pourra donner une réponse tout en étant consciente de ce qui se fait évidemment déjà.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Rapidement puisque selon certains conseillers communaux je parle trop, j'aimerais répondre sur deux points précis. Notamment à M^{me} Messere qui semble partir du principe que les grands commerces font déjà tout bien et parfaitement et donc il n'y aurait plus rien à faire.

Je lui donne juste un exemple : le verre. Madame Messere, sur chaque bouteille de verre que vous achetez dans les grands commerces vous payez une taxe d'élimination anticipée. Et COOP ne récupère en principe pas le verre. C'est-à-dire que quand vous achetez une bouteille de verre dans ces magasins, vous payez donc son élimination deux fois : la première au moment de l'achat et la deuxième quand vous amenez la bouteille dans une déchetterie communale. Je crois que la démonstration est simple, non ! Je pourrai prendre encore une fois l'exemple du fer blanc et de l'alu dont vous ne trouvez pas non plus des points de collecte dans la plupart des grands supermarchés, donc il y a bien une marge de progression.

Le deuxième sur lequel je pense qu'il est important de dire quelque chose c'est sur la raison que ces grands commerces évoquent, qui est par ailleurs peut-être légitime. Quand vous leur posez la question : mais pourquoi ne récupérez-vous pas ces matières ? Et la réponse qu'ils amènent à cette question est la suivante : nous n'avons pas assez de place.

Alors s'agit-il peut-être d'une réponse logique et bonne, selon vous ? Pour moi elle est mauvaise et je propose à la Municipalité de se doter d'un instrument pour que ce problème de manque de place ne se pose plus. Et cet instrument est simple, c'est de dire qu'au moment de la construction des locaux de commerces, au moment de leur rénovation lourde, la Municipalité s'assure par le biais d'une disposition réglementaire qu'il y ait suffisamment de place pour toutes les installations de récupération et de collecte des déchets nécessaires. C'est aussi simple que cela. Je ne crois pas que c'est une mesure atrocement contraignante.

Et pour répondre à certaines des préoccupations du PLR, je crois bien que le postulat a été écrit de manière explicite à ne pas endommager le petit commerce local dont on sait qu'il souffre déjà et il s'adresse bien principalement aux grands commerces. Grands commerces dont on ne peut pas dire qu'ils seraient en situation péjorée à Lausanne par le biais de ce postulat puisqu'ils sont en concurrence avec eux-mêmes. A l'extérieur de la ville de Lausanne, il n'y a pas intérêt à faire des prix plus élevés à Lausanne qu'à Bussigny, c'est la même enseigne au final qui empêche la différence.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Nous nous opposons à l'idée d'opposer le petit commerce avec les grands. C'est du commerce et puis il y en a qui sont plus grands que d'autres et il ne faut pas modifier les façons et les procédures. C'est la seule chose que nous demandons.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une question d'ingénieur à M. Dupuis. Quelle est la limite entre petit et grand commerces ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – A une question d'ingénieur je vais répondre à la manière d'un administrateur. La réponse à votre question, monsieur Moscheni, figure dans les documents élaborés par le Conseil d'Etat autour de la révision de la Loi sur la gestion des déchets. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact, mais ils ont fixé cette limite à, je crois, 3000 et quelque m², mais peut-être M^{me} Germond me corrigera si j'ai dit une bêtise. Mais ce chiffre a été défini par les autorités cantonales.

La discussion est close.

La présidente : – Nous allons pouvoir passer aux conclusions de cette commission. Monsieur le rapporteur, merci de bien vouloir rappeler les déterminations de la commission.

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Au vote : par 10 oui, 1 non et 1 abstention, la commission se prononce pour le renvoi du postulat de M. Johann Dupuis et consorts à la Municipalité.

Vote

La présidente : – Nous allons voter à l'électronique. Donc celles et ceux qui suivent la conclusion de la commission votent oui. Celles et ceux qui refusent votent non. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 52 oui, 24 non et 0 abstention, vous avez renvoyé ce postulat à la Municipalité. Ce point est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? »

Rapport

Rapport polycopié de M. Manuel Donzé (CPV), rapporteur :

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Manuel Donzé (CPV), rapporteur, Jean-François Cachin (PLR), Pedro Martin (Soc.), Anita Messere (UDC), Esperanza Pascuas Zabala (Soc.), Yvan Salzmann (Soc.), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Anna Zangger (Les Verts)

Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie

Lieu : Port-Franc 18, salle 157.

Date et heure : 12 juin 2017, 8h00-9h00

Le postulant se dit surpris que son postulat n'ait pas été directement renvoyé à la Municipalité, étant donné qu'il fait partie d'une réflexion globale qui va être menée, issue de plusieurs postulats sur le harcèlement de rue, renvoyés à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

Plusieurs conseillers communaux doutent de l'efficacité des caméras dans le cadre du harcèlement de rue. Dans ce cadre, un commissaire s'interroge sur ce que pourrait permettre de voir une caméra dans le cadre d'un harcèlement de rue, qui est bien souvent verbal. Il faudrait alors rajouter des micros très puissants.

Ces mêmes conseillers considèrent que la pose de caméras de surveillance continue constitue une atteinte à la sphère privée, et qui paraît disproportionnée au vu de l'efficacité de cette mesure. Ils doutent aussi de l'effet dissuasif des caméras, pour le harcèlement de rue, ainsi que pour des actes de violence.

Un conseiller communal craint que la pose de caméras ne conduise à une diminution de policiers sur le terrain.

Le postulant, sans présumer de l'efficacité de la pose de caméras de surveillance, propose que celles-ci soient intégrées dans la réflexion globale qui est en train d'être menée par la Municipalité, sur l'émergence de ce phénomène nouveau qui est le harcèlement de rue.

Il estime que l'étude que doit mener la Municipalité doit comprendre l'utilisation de caméras de vidéosurveillance - dans quelques rues sensibles de la ville, et non dans toute la ville – en respectant les libertés individuelles sans être intrusif. Il souhaite que cette étude examine des indicateurs utiles sur ces caméras, constituant une réponse possible au problème de harcèlement de rue, sans exclure a priori les caméras de la réflexion.

Un conseiller communal se dit conforté dans le soupçon qu'il avait sur l'objectif réel du postulant, à savoir de considérer le harcèlement de rue comme prétexte pour poser une autre question, celle des caméras de vidéosurveillance urbaine et de la sécurité en ville.

Une commissaire estime qu'il existe déjà 300 à 400 caméras pour surveiller nos déchets, et que la surveillance des harceleurs et des dealers a un effet dissuasif. Elle se déclare favorable au postulat.

Un conseiller communal se montre favorable aux caméras dans les transports publics pour des questions de sécurité générale, et non uniquement pour des questions de harcèlement de rue. Il reste ainsi mitigé sur la manière de présenter le projet, et estime qu'il y a eu suffisamment de demandes qui ont été faites auprès de la Direction Sécurité et Economie. Il s'abstiendra, voire refusera le postulat.

Une commissaire revient sur les propos du postulant en précisant que le harcèlement n'est pas un phénomène nouveau.

Le Major Stéphane Dumoulin précise certains points sur la notion de vidéosurveillance :

Il explique qu'il existe actuellement des caméras de sécurité en ville, sur les domaines privés également. En cas d'événement, dans le cadre de son enquête, la police va rechercher tout ce qui est à disposition - certains films permettent de remonter jusqu'à 24 heures ou 48 heures – et c'est une action qui prend du temps. Dans le cadre d'une enquête, il est donc toujours intéressant pour la police de pouvoir s'appuyer sur un certain nombre de caméras privées ou autres.

Il précise aussi qu'il existe aussi de la « vraie vidéosurveillance », il entend par là des caméras avec des personnes chargées de visionner les images en direct, comme cela se fait par exemple à Nice ou ailleurs en France. Ce n'est pas ce qui est envisagé ici. Il faudrait avoir un effectif assez conséquent pour mettre ces caméras, être derrière et déceler le délit ou autre.

Il ajoute aussi que l'effet dissuasif des caméras est assez subjectif. Il cite l'exemple des caméras à Chauderon sous-voie, dont la présence n'empêche pas les dealers de continuer à faire leur trafic ni les toxicomanes d'aller dans les toilettes pour consommer à cet endroit.

La parole n'est plus demandée, le président procède alors au vote sur le renvoi à la Municipalité.

Avec 4 voix contre, 2 pour et 2 abstentions, la Commission se prononce contre la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de Monsieur Voiblet « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? ».

Discussion

M. Manuel Donzé (CPV), rapporteur : - (*Problème technique... M. Donzé répond non rien à ajouter hors micro*)

La discussion est ouverte

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Nous avons ici, mesdames et messieurs, chers collègues, un refus unanime du Groupe socialiste. Pour être extrêmement bref, nous considérons que des caméras de surveillance ne sont vraiment pas le moyen adéquat pour lutter contre le harcèlement de rue, qui est un fléau multiforme et souvent d’abord verbal et dès lors non directement détectable par des caméras. Il est regrettable de voir cette importante question du harcèlement traitée ainsi à la légère et, à nos yeux, prise comme simple prétexte pour tenter bien maladroitement de promouvoir une généralisation des caméras de surveillance en ville. Nous vous encourageons à refuser ce postulat.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je ne sais pas entre Yvan Salzmann et moi qui en ce moment peut se faire le plus harcelé... je ne ferai aucun pari là-dessus. Il n’y a aucun espoir que le postulat de M. Voiblet passe la rampe parce qu’il vient de la droite et puis la gauche ne veut jamais de caméras, donc le postulat est mort. Mais on a pu constater que la Municipalité veut poser des caméras autour d’un carré confessionnel particulier, la gauche applaudit là. Les femmes ne méritent évidemment pas autant d’attention que les cimetières. Le groupe renverra ce postulat à la Municipalité, demandera le vote nominal pour que l’image démontre le dogmatisme attendu, et finalement à géométrie variable, de la majorité rose-rouge-verte.

M^{me} Céline Misiego (EàG) : – Le Groupe Ensemble à Gauche est ravi que le PLC souhaite lutter contre le harcèlement de rue et qu’il reconnaisse que les mesures éducatives sont le meilleur moyen de le combattre. J’avoue que cela m’a surpris, car en général votre bord politique est plus prompt à vouloir limiter l’éducation sexuelle ainsi que les réflexions sur les questions de genre. Or c’est bien dans ce cadre qu’il faut agir afin d’éduquer nos jeunes enfants sur ce qu’est le harcèlement et les conséquences graves qu’il peut avoir.

Je le répète donc, je suis ravie de savoir que nous avons des alliés au PLC sur ces questions, par contre je me dois de vous rappeler que ce mal, comme vous dites, n’est tristement pas un phénomène nouveau. Ce qu’il y a de nouveau c’est juste la prise de conscience populaire que ce problème est partout, qu’il est significatif sur la place de la femme dans notre société et qu’il doit être combattu. Et de tout cela on ne peut que se réjouir. Malheureusement vous manquez votre cible avec la solution que vous proposez. Comment pensez-vous pouvoir déceler le harcèlement de rue sur une vidéo privée de son alors que ce harcèlement prend souvent la forme verbale ? Si le PLC souhaite des mesures immédiates pour lutter contre le harcèlement de rue, sachez qu’il y a de nombreuses associations qui ont réfléchi à ce problème et qui ont d’autres solutions mieux adaptées à vous proposer. Et c’est avec plaisir, je pense qu’on se mettra à disposition pour vous les exposer si vous êtes en mal d’inspiration, ainsi nous pourrions continuer de lutter ensemble contre ce vieux mal urbain qu’est le harcèlement de rue.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Au moment où les révélations faites dans les médias par des actrices américaines déjà bien avancées dans leur carrière commencent à donner lieu à des blagues de mauvais goût, sinon à l’hilarité générale, il est difficile d’aborder sereinement le sujet qui nous préoccupe ce soir, à savoir le harcèlement de rue à Lausanne.

En effet, parler de vidéosurveillance peut donner lieu à des associations non voulues avec le cinéma où le voyeurisme est aujourd’hui omniprésent. Précisons donc d’office que nous parlons ce soir de victimes qui ne se sont pas lancées corps et âme dans une carrière cinématographique, parfois un peu plus avec le corps qu’avec l’âme d’ailleurs, mais de personnes qui se déplacent simplement dans notre ville et aimeraient se sentir à l’aise. Cependant il faut reconnaître qu’il existe des éléments communs aux deux phénomènes.

Un premier élément commun est l'absence fréquente de preuves tangibles des incivilités commises. Ainsi, dans la majorité des cas, les accusations sont basées uniquement sur des témoignages. Cette situation change radicalement lorsqu'une caméra enregistre les faits incriminés. Le deuxième élément relève du constat que les harcèlements évoqués par les témoignages médiatisés se sont déroulés systématiquement loin des caméras, il faut donc croire que la présence de caméras déploie un effet dissuasif. Cela étant, notre postulat ne vise que le harcèlement de rue, à savoir certaines formes d'incivilités et certains délits mineurs commis sur la place publique. Il propose d'étudier l'utilité d'un moyen de prévention et, le cas échéant, d'identification des auteurs et de preuve d'un harcèlement de rue. En plus, en rendant visible le phénomène du harcèlement, les caméras de vidéosurveillance peuvent contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation. En effet une image illustre et convainc souvent de manière plus efficace que des mots. Finalement ce moyen peut également contribuer à l'amélioration de la sécurité et à la prévention du deal de rue. Pour toutes ces raisons, le groupe PLC vous recommande la prise en compte de ce postulat.

M. Johan Pain (EàG) : – C'est vrai que là c'est sur le sujet du harcèlement de rue, mais je trouve que ce fameux débat sur la vidéosurveillance dans différents types de secteurs comporte beaucoup d'ambiguïté, d'hypocrisie et de la mauvaise foi. Alors j'ai une question par rapport à la commission qui s'est réunie, j'interpelle donc là la Municipalité, si c'est vrai ou pas qu'il y a 300, 400 caméras pour surveiller nos déchets. Alors d'un côté on est pour, d'un autre côté on est contre, mais personne ne dit rien sur les déchets.

Il y a une caméra sur la place de la Sallaz, je voudrais savoir à quoi elle sert ? Je n'étais pas au courant, à part qu'il y a une plaque sur la place de la Sallaz. Elle sert à quoi ? Ça ne circule pas, à part les bus, les piétons et les vélos. Si ça sert à quelque chose, qu'on me le dise. Voilà, je trouve qu'il y a beaucoup d'ambiguïté sur le sujet. C'est vrai que sur le fond la vie privée doit être protégée. Je suis contre sur le principe de la vidéosurveillance, surtout dans les milieux privés. J'attends quand même une réponse sur ces déchets. Il y a deux poids, deux mesures dans ces comparaisons. On accepte, on n'accepte pas. Il faut une fois de la bonne foi de toutes parts.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Soit ce postulat est un aveu d'ignorance de ce qu'est le harcèlement de rue, ce dont je doute, soit il est l'image même d'un postulat alibi et populiste ; le harcèlement de rue comme nouveau moyen de remettre la vidéosurveillance du domaine public sur le devant de la scène.

Plusieurs raisons mèneront les Verts à refuser le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Suite aux deux postulats verts sur la question du harcèlement de rue, la Municipalité a répondu de manière circonstanciée et complète dans le rapport-préavis 2017/59 dont nous aurons l'occasion de parler prochainement. Nos postulats étaient pour l'un très précis, pour l'autre très large quant à la demande qui était faite à la Municipalité pour s'attaquer au fléau du harcèlement de rue. Elle avait donc tout loisir d'examiner la question de la vidéosurveillance. Et pas une seule fois, en 22 pages, la Municipalité n'en fait mention. Pourquoi ? Parce qu'elle n'y a pas pensé ? Non. Parce que non seulement cette option n'est d'aucune efficacité pour combattre le harcèlement de rue, qui est souvent verbal comme cela a déjà été dit, qui n'est pas forcément pénalement répréhensible, et les caméras de vidéosurveillance ont surtout pour but d'identifier les auteurs après coup, ce qui s'avère inutile si on ne peut pas punir légalement ces auteurs.

Quant à l'effet dissuasif, j'ai beaucoup de mal à l'imaginer concrètement, même pour les actes qui seraient pénalement répréhensibles. Comme dans le cas du harcèlement de rue on peut imaginer les insultes ou la contrainte, ils seraient très difficilement perceptibles et je mets au défi le PLC de me montrer comment on peut prouver les insultes et la contrainte au moyen de caméras sans le son. Cette option est également contre-productive. Elle se focalise, comme je l'expliquais, sur l'éventuelle sanction, a posteriori, alors qu'il faut agir principalement en amont par de l'information, par de la sensibilisation, voire sur le

moment pour mettre un terme à ces actes nauséabonds, ce qu'a bien compris la Municipalité dans les mesures qu'elle propose dans le Rapport-préavis 2017/59.

Au final, quel est le but de ces caméras si ce n'est d'atteindre à notre personnalité en nous filmant en permanence pour une prétendue, mais inexistante sécurité complémentaire ? A la lecture du rapport de commission on est conforté dans l'idée que le postulant ne s'intéresse pas à proprement parler au harcèlement de rue, mais à la sursécurisation du domaine public et aux contrôles à outrance. En effet, le postulant nous dit que le phénomène est nouveau. Je lui laisserai poser la question autour de lui pour vérifier sa déclaration.

Finalement, les Verts ont toujours été sceptiques à l'idée de multiplier les caméras de vidéosurveillance dans le domaine public. Si ces caméras, dans des lieux confinés ou bien identifiés, peuvent limiter les infractions pénales ou faciliter l'identification des auteurs, elles doivent rester une exception afin de préserver une liberté individuelle et une confidentialité sur le domaine public. Elles ne peuvent à elles seules résoudre tous les défis de la sécurité d'une ville, et si nous en ajoutons, il convient de le faire intelligemment dans un but poursuivi clair et précis. Or avec ce postulat, le but formulé est soit un alibi pour d'autres raisons cachées par le postulant, soit sans lien possible avec la proposition du postulat, car inefficace. Nous vous invitons donc à refuser de transmettre ce postulat à la Municipalité et nous nous réjouissons de débattre du préavis de cette dernière qui fait suite à nos interventions sur la lutte contre le harcèlement de rue.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je m'étonne un tout petit peu du feu nourri de critiques qui s'est déversé sur le postulat dont nous débattons actuellement et j'ai aussi été surpris d'apprendre qu'il y avait 300 à 400 caméras qui surveillaient les déchets. Je ne sais pas, peut-être qu'elles pourront être utiles pour la Commission cantonale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales pour identifier certains auteurs – mais au-delà de cette petite boutade j'ai été surpris du nombre.

Revenons-en un tout petit peu à la problématique. Ce soir nous débattons d'un vrai problème qui concerne une grande partie de la population, peut-être même plus de personnes que ce qu'on pourrait penser, et le postulant – alors je ne me permettrai pas de faire un procès d'intention. Je ne me permettrai pas d'imaginer qu'il s'agit d'une démarche démagogue ou non ou qu'il s'agit finalement d'essayer de convaincre des gens qui essayent de cacher quelque chose. Non je ne crois pas; il propose d'étudier une solution, on en est au stade de la prise en compte d'un postulat, c'est donc une proposition qui est faite. Peut-être que la réponse sera oui, peut-être que la réponse sera non, peut-être qu'elle sera nuancée. Il n'en demeure pas moins que c'est une proposition d'un moyen mis à disposition.

S'agissant de l'utilité des caméras. Alors j'aimerais revenir un tout petit peu sur ce qui a été dit jusqu'à présent. Effectivement le harcèlement de rue est souvent verbal. Et effectivement une caméra, à moins qu'elle enregistre le son, ce qui paraît très difficile, voire impossible, s'agissant des caméras auxquelles on pense, il n'en demeure pas moins que d'autres infractions ne sont pas uniquement orales. On peut parler de contraintes, mais certaines infractions qui peuvent avoir certains caractères sexuels ou qui peuvent déboucher sur une forme de harcèlement sexuel, eh bien les caméras peuvent permettre d'identifier, respectivement de retracer certains comportements, et donc peuvent avoir une utilité. Alors certes ce ne sera pas de la prévention, mais au niveau de la répression elles peuvent avoir une utilité. Elles peuvent être d'un secours évident pour les forces de l'ordre ainsi que pour la chaîne judiciaire qui a pour but de réprimer les auteurs de ces infractions. Et au final, la répression fait également partie des outils qui permettent de lutter contre le harcèlement de rue.

On ne peut donc pas purement et simplement dire que les caméras sont inutiles en termes de prévention. Elles ne vont pas empêcher un comportement, mais elles peuvent, le cas échéant, permettre de sanctionner. Elles peuvent également, dans une autre mesure,

rassurer certaines personnes qui savent que sur certaines rues ou sur certaines places eh bien elles sont également « surveillées ». Qu'on ne comprenne pas mal ce que je veux dire, mais il y a également un sentiment important pour ces personnes-là.

Enfin j'aimerais souligner, ou en tout cas soulever un autre argument. Raisonner par analogie n'est pas systématiquement raison, mais on a vu depuis ces dernières années que les transports publics ont été quasi systématiquement, en tout cas s'agissant des transports publics régionaux, équipés de caméras qui filment les wagons pour éviter les déprédations, les actes d'incivilité, etc. Or personne ne s'est plaint parmi les usagers d'être filmé dans un wagon quand bien même on est assis et qu'on ne commet aucune infraction. Donc là aussi on a estimé qu'il pouvait être utile de placer des caméras dans un wagon CFF. Vous me répondez qu'il ne s'agit pas d'une place du domaine public, mais il me semble quand même que le raisonnement pourrait être intéressant et en tout cas l'utilité de la caméra, et l'utilisation là, peut montrer que la pose dans certains endroits ciblés de la ville de caméras peut être un moyen, je répète, un moyen – ce n'est pas la solution, de lutter contre le harcèlement. Et donc je pense qu'au nom des personnes qui sont victimes de harcèlement, au nom des personnes qui se sentent quelque part menacées, qui ont un sentiment d'insécurité lorsqu'elles se promènent dans nos villes, nous ne pouvons pas ce soir purement et simplement refuser ce postulat. Il relève de notre responsabilité d'élus de transmettre ce postulat à la Municipalité, qu'il soit pris en compte et qu'il soit vraiment étudié finalement pour savoir s'il y a une utilité ou non à poser ces caméras. Dès le groupe PLR vous invite à soutenir la prise en compte de ce postulat.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le débat autour de la vidéosurveillance est un non-débat et effectivement je crois qu'il faut séparer deux aspects. La première question : est-ce que la vidéosurveillance est utile ? Ben, mesdames, messieurs, la Municipalité nous a donné une réponse. La réponse est positive puisque dans le cadre des déprédations qui ont été menées dans le cimetière réservé aux musulmans, il y a clairement cette idée de pouvoir maintenant poser des caméras afin de pouvoir mieux le protéger.

Un autre aspect, si vous suivez un tout petit peu le développement de ce marché, vous vous rendez compte que les caméras de surveillance sont déployées dans d'innombrables situations. Mon préopinant a parlé des bus et des wagons CFF, mais par exemple pas mal d'entreprises privées protègent leur accès avec des caméras. C'est un marché qui se développe fortement. Donc à moins que toutes ces personnes soient des idiots, il faut bien croire que les caméras servent à quelque chose.

Par rapport à ce constat, est-ce que dans le cadre d'une collectivité publique les caméras sont la solution parfaite ? Non, effectivement je crois que les caméras ne peuvent pas résoudre tous les problèmes. C'est un élément de la solution, c'est quelque chose qui permettra d'amener un meilleur mieux vivre ensemble, mais on ne peut pas tout baser sur les caméras. Néanmoins, est-ce que par une approche un peu, je dirais, dogmatique d'une partie de cet hémicycle, il faudrait tout jeter et dire : non on ne va pas aller dans cette direction, au moins on ne va même pas étudier si ça peut amener quelque chose ? Je crois que ça serait vraiment dommage pour toutes ces victimes qui, en puissance, pourraient être sauvées par de tels systèmes. Malheureusement pas toutes, la vidéo ne peut pas tout faire, mais mesdames et messieurs, quand vous avez un marché qui se développe autant vous ne pouvez pas penser que des gens achètent et mettent en place de tels systèmes juste parce qu'ils ont envie de perdre de l'argent. Ces systèmes sont efficaces dans certaines situations. Je le rappelle, pour le quartier musulman c'est exactement ce que la Municipalité propose. On l'a dans d'autres endroits de la vie publique. Pourquoi Lausanne se priverait-elle d'un tel outil, suite à une étude, qui pourrait améliorer la situation dans nos rues ? Donc je vous invite à accepter ce postulat.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'abonde dans les propos de mon collègue de Haller et dans ceux de M. Moscheni. Alors il est vrai que le postulat de notre collègue Voiblet a tout son sens dans la mesure où il doit intégrer donc la vidéosurveillance dans une réflexion

générale. Et de l'intégrer dans les transports publics, comme l'a dit mon collègue de Haller, est déjà un premier pas. Je trouve ce pas utile. Et on devrait aussi réfléchir à l'utilisation du réseau existant de caméras qui règlent le trafic motorisé en ville de Lausanne.

Cela fait des années qu'on discute du problème de la vidéosurveillance sans jamais réussir à concrétiser quoi que ce soit. Je pense que c'est donc le moment de démarrer un processus d'étude pour constater la faisabilité d'un tel réseau de vidéosurveillance. Donc je vous invite à soutenir ce postulat qui demande somme toute une étude de faisabilité et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport-préavis.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, lorsque lors d'une précédente législature nous avons étudié un préavis concernant la vidéosurveillance, je présidais cette commission et j'avais invité plusieurs personnes à venir pour témoigner de leur accord ou désaccord par rapport à la vidéosurveillance. Parmi les personnes qui étaient tout à fait favorables se trouvait le Professeur Killias, qui est très connu surtout dans les milieux de gauche puisqu'il est affilié au Parti socialiste, et il prônait justement l'installation de caméras vidéosurveillance pour protéger la population. Donc, comme mon groupe, je vous invite à suivre les propos du Professeur Killias et accepter ce postulat sur la vidéosurveillance.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole donc nous allons pouvoir passer au vote de ce postulat. Monsieur le rapporteur, merci de bien vouloir nous rappeler les déterminations de la commission.

M. Manuel Donzé (CPV), rapporteur : – Avec une majorité de 4 voix contre et 2 abstentions, la commission recommande de ne pas renvoyer le postulat Voiblet à la Municipalité.

La présidente : – Il y a effectivement une demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillers appuient cette demande ? Ce qui est le cas. Monsieur Johan Pain, là on est au vote, c'est trop tard. Désolée, il fallait demander la parole avant. Nous allons donc voter de manière électronique et nominale. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération du postulat et le renvoi à la Municipalité, votent oui. Et celles et ceux qui refusent comme la commission votent non.

Vote nominal

Ont voté oui : - M^{mes} et MM. Eliane Aubert, Florence Bettschart-Narbel, Alix Olivier Briod, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Matthieu Carrel, Jean-Luc Chollet, Valentin Christe, Georges-André Clerc, Xavier de Haller, Thérèse de Meuron, Nicola Di Giulio, Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Jean-Marie Fürbringer, Guy Gaudard, Jean-Pascal Gendre, Jean-Daniel Henchoz, Henri Klunge, Françoise Longchamp, Anita Messere, Philippe Miauton, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Pernet Sandra, Bertrand Picard, Françoise Piron, Graziella Schaller, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Vincent Vouillamoz, Diane Wild

Ont voté non : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Aubert Alix, Valéry Beaud, Quentin Beausire, Véronique Beetschen, Anne Berguerand, Géraldine Bouchez, Vincent Brayer, Claude Calame, Muriel Chenux Mesnier, Xavier Company, Denis Corboz, Magali Crausaz Mottier, Louis Dana, Anne-Françoise Decollogny, Manuel Donzé, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Benoît Gaillard, Gianfranco Gazzola, Alice Genoud, Dominique Gigon, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Alain Hubler, Robert Joosten, Sébastien Kessler, Gaëlle Lapique, André Mach, Laura Manzoni, Pedro Martin, Sophie Michaud Gigon, Céline Misiego, Philippe Mivelaz, Vincent Mottier, Barbara Pagés, Ilias Panchard, Roland Philippoz, Filippo Rivola, Karine Roch, Benjamin Rudaz, Yvan Salzmann, Marie-Thérèse Sangra, Gianni-John Schneider, Sara Soto, Namasivayam Thambipillai, Thanh-My Tran-Nhu, Antonela Vonlanthen,

Se sont abstenus : M^{me} et M. Johan Pain, Esperanza Pascuas Zabala,

Par 48 non, 33 oui et 2 abstentions, vous avez donc refusé que ce postulat soit transmis à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 signatures) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 »

Rapport

Rapport photocopie de M. Pierre Oberson (PLC), rapporteur de la Commission permanente des pétitions : -

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 17h00 - 17h45

1. Discussion préalable

En préambule, le président de séance rappelle le rôle de la commission, qui n'est pas de faire ou refaire le débat. Il s'agit de prendre position sur la pétition du jour.

2. Présentation de la pétition

Monsieur Cerchia remercie la commission. Son intervention est axée sur le caractère privé du ch. de Belle Source : une majorité de riverains craint que les 6 places de parc qui seront construites engendrent une augmentation du trafic sur ce chemin qui est déjà étroit. Alors que la tendance actuelle est de favoriser les espaces verts, cette mise à l'enquête va supprimer un espace dédié aux enfants.

Madame Schäppy évoque les questions liées à la sécurité : les enfants jouent, utilisent la rue comme espace de jeu. Le ch. de Belle Source ne permet pas à deux voitures de se croiser, et il est déjà aujourd'hui dangereux pour les piétons. Ce chemin n'a pas d'éclairage public et n'est pas déneigé en hiver.

3. Discussion préalable

Un membre de la commission demande si les pétitionnaires ont pu discuter avec la personne qui a mis à l'enquête, et si elle est le propriétaire ?

Réponse de Monsieur Cerchia : il y a plusieurs propriétaires de ce chemin.

Un membre de la commission demande si l'idée est de couper le jardin en ajoutant 6 places de parc ?

Les pétitionnaires répondent par l'affirmative. Il y a déjà 6 places et il y en aura 6 de plus si la mise à l'enquête est acceptée.

Un membre de la commission demande s'il y a uniquement un intérêt lucratif ?

Madame Schäppy répond qu'il n'y a pas de demande particulière dans la rue, en tout cas pas des 40 signataires de la pétition. Monsieur Cerchia pense qu'il n'est pas impossible que le nouveau bâtiment nécessite de nouvelles places de parc.

Un membre de la commission demande si la mise à l'enquête concerne ce bâtiment ?

Monsieur Cerchia répond par l'affirmative, plusieurs pétitionnaires y ont fait opposition, et une question a déjà été posée au Conseil communal.

La commission n'ayant plus de questions, la parole est donnée au Syndic. Celui-ci rappelle que ce n'est pas la première procédure qui touche un permis de construire. Un privé a le droit de déposer une demande de mise à l'enquête. La Municipalité prend sa décision en bout de course. Si elle refuse le permis de construire, le propriétaire peut aller jusqu'au tribunal. La mise à l'enquête a été terminée au mois de mars et il y a eu des oppositions. Il ne peut pas ici donner son avis, car il est lié par la collégialité, mais le projet est sur la table de la Municipalité. Il y a des chances que la décision municipale tombe avant la réponse à la question au Conseil. Les chemins privés sont souvent mal entretenus (éclairage et déneigement) ; ce serait aux propriétaires de le faire, mais cela coûte de l'argent.

Monsieur Cerchia parle de tous les éléments liés aux nuisances sonores, aux jardins cultivés depuis des décennies, etc. Il note que la mention « trafic réservé aux riverains » est peu respectée.

Monsieur le Syndic répond que l'argument du patrimoine est plus pertinent que celui du trafic. L'enjeu de l'intégration est un vrai enjeu. L'enjeu de trafic devrait être documenté par des études que la Municipalité ne fait pas pour des chemins privés.

La parole n'étant plus demandée, le président de séance libère les pétitionnaires en les remerciant.

4. Audition du Syndic sans la présence des pétitionnaires :

La parole n'est pas demandée.

Le président de séance prend congé du Syndic en le remerciant.

5. Délibération de la commission

Un membre de la commission fait remarquer qu'il y a une nouvelle construction en face, cela dénature déjà le quartier ; de plus, les non-riverains qui l'empruntent doivent connaître ce chemin.

Un membre de la commission se demande si les appartements d'en face ne vont pas servir de bureau. Pour lui, la commune n'a pas à engager de l'argent dans des procédures judiciaires pour préserver des jardins. Enfin, il considère que les propriétaires font ce qu'ils veulent et qu'il n'y a ici aucun argument qui tient la route en faveur de la pétition.

Un membre de la commission dit que sur le fond, ce n'est pas pertinent, car le chemin est privé. C'est vrai que ces places de parc prennent beaucoup d'espace et ne sont pas particulièrement esthétiques, mais la décision est de compétence municipale. Il pense qu'il faut demander une étude et communication.

Un membre de la commission s'interroge sur la démarche des pétitionnaires, qui d'après lui ont l'air de tirer tous azimuts. Ils connaissent bien la procédure. Finalement, la pétition ne demande pas grand-chose si ce n'est de maintenir les espaces verts en s'opposant au projet de 6 places de parc.

Un membre de la commission comprend les pétitionnaires vu les dimensions limitées du chemin, mais souligne que c'est à la Municipalité de décider si elle accorde ou pas le permis de construire.

La parole n'est plus demandée, le président de séance passe au vote.

6. Décision :

A l'**unanimité**, les membres de la Commission des pétitions proposent le renvoi de la pétition à la Municipalité pour **étude et communication**.

Discussion

M. Pierre Oberson (PLC), rapporteur : – Pour des raisons techniques, je vais tout de suite déposer un amendement étant donné que le sujet a déjà été traité par la Municipalité.

Amendement

Le Conseil communal prend acte que la Municipalité a déjà étudié et répondu à cette pétition, laquelle est devenue sans objet.

La présidente : – Pendant que l'amendement est donné à M. Tétaz, j'ouvre tout de même la discussion. Madame Anita Messere vous avez la parole.

La discussion est ouverte

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Pour rappel, en cas d'opposition d'un projet immobilier, il faut une opposition au permis de construire. La pétition n'est pas le moyen efficace d'arriver à ses fins. Le groupe UDC vous invite à renvoyer ceci à la Municipalité pour étude et communication.

La présidente : – Madame Messere, nous avons un amendement parce que la Municipalité a déjà étudié et répond à cette pétition. Donc nous traitons cet amendement. Est-ce que d'autres personnes veulent intervenir ? Ce qui ne semble pas être le cas, donc nous allons voter cet amendement. Donc celles et ceux qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Vous avez accepté donc cet amendement. L'objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 signatures) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de six places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

que la Municipalité a déjà étudié et répondu à cette pétition, laquelle est devenue sans objet.

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »

Rapport

Rapport photocopié de M. Arnaud Bouverat (Soc.), rapporteur : -

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Arnaud Bouverat (Soc.), rapporteur, Jean-Christophe Birchler (CPV), Aude Billard (Soc.), Séverine Evéquo (Les Verts), Xavier Company (Les Verts), Jean-Michel Dolivo (EàG), Benoît Gaillard (Soc.), Jean-Daniel

Henchoz (PLR), Henri Klunge (PLR), Fabrice Moscheni (UDC), Esperanza Pascuas Zabala (Soc.), Philipp Stauber (PLC)

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : vendredi 10 février

Début et fin de la séance : de 7h15 à 8h30

1. Préambule

Nous tenons à remercier M. le Syndic pour sa disponibilité et M. le Secrétaire municipal pour les notes de séance.

2. Contenu de la motion

Le motionnaire demande que la rémunération de la Municipalité durant la législature 2016-2021 soit revue à la baisse de 10% pour tenir compte des états financiers difficiles de la Ville.

3. Contexte et compléments d'information

L'article 29 de la loi sur les Communes prévoit que «sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité. [...] Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.»

Le motionnaire mentionne dans le développement de sa motion que la situation financière de la Ville est critique. Afin de remédier à cette situation, la Municipale des finances envisage l'augmentation du plafond de la dette ainsi qu'une augmentation du taux d'imposition des personnes physiques. Rappelons qu'aucune de ces options n'a été portée à l'ordre du jour de ce Conseil. Le préavis 2016/62 adopté par notre Conseil a fixé pour la législature un plafond d'endettement inchangé par rapport à la législature précédente (2.4 milliards). Le taux d'imposition est fixé jusqu'en 2019 suite au vote du rapport-préavis 2014/47.

Conformément à la loi sur les communes, la Municipalité de Lausanne a présenté le 16 octobre 2014 un préavis comprenant une proposition sur sa rémunération. La commission des finances s'est prononcée sur la question en novembre 2014 et le Conseil le 9 décembre 2014. La rémunération a été fixée à 265'976 francs pour le syndic et à 247'947 francs pour les autres membres de la Municipalité, et bénéficie de la même indexation que celle fixée pour le personnel communal. La précédente fixation des rémunérations datait de décembre 2010. Hors indexation, les montants n'ont pas été modifiés depuis cette date.

4. Position du motionnaire

Le motionnaire tient à souligner que sa proposition ne vise pas les personnes, mais la rémunération liée à la fonction. Le motionnaire tient à rappeler la situation financière de la Ville, que la dette est selon ses dires de près de 2.8 milliards, c'est-à-dire près de 20'000 CHF par Lausannoise et Lausannois. En sus, le budget 2017 prévoit un déficit de 39 millions, ainsi qu'une hausse de la dette de 6.5%, avec de fortes craintes pour les années à venir.

Le but de cette motion n'est pas de générer une économie, qui serait négligeable par rapport aux problèmes de la Ville. Cette motion vise à ce que la Municipalité fasse preuve, en ces temps difficiles, d'exemplarité et de responsabilité envers les citoyens.

Il rappelle que des propositions similaires ont été déposées en vue de baisser les jetons de présence des conseillers communaux, qui ont, à son avis, « malheureusement » été rejetées par le Conseil Communal, mais qu'une partie importante, bien que minoritaire, du Conseil avait soutenu cette baisse.

Avec cette motion et en ces temps financiers difficiles, la Municipalité peut affirmer son exemplarité en réduisant sa rémunération de 10%. Par ailleurs, la loi sur les communes exige la fixation par le conseil communal du traitement des conseillers municipaux une fois par législature.

5. Position de la Municipalité

Le syndic estime que le débat autour du traitement des municipaux est sain et doit se faire en toute transparence. Le traitement des conseillers municipaux à Lausanne est comparable à celui des autres grandes villes suisses. Il précise que le salaire minimum des salarié-e-s de la Ville est de CHF 57'949.-, le salaire maximum de CHF 229'008.-. Le salaire des membres de l'Exécutif est aussi fixé dans ce contexte. Les rémunérations sont de 265'976 francs pour le syndic et 247'947 francs pour les autres membres de la Municipalité. Une indemnité de CHF 10'000.- est prévue en sus pour les frais de représentation. Cette indemnité figure dans le certificat de salaire. La durée du travail hebdomadaire d'un conseiller municipal se situe entre 60 et 70 h. Il rappelle que le traitement des conseillers municipaux est fixé une fois par législature, en parallèle avec le budget. Cela devrait être le cas la prochaine fois en 2019.

6. Résumé des délibérations de la commission

Un membre estime le moment adéquat pour ouvrir la discussion sur le salaire des municipaux. Un membre soutient le principe de la proposition, mais aurait préféré un système au mérite. Un bref débat s'est ouvert sur l'opportunité ou l'inadéquation d'envisager un salaire au mérite bien que ce ne soit pas l'objet de la présente motion ; plusieurs membres s'accordent sur le fait que la définition des critères d'évaluation s'avèreraient dans tous les cas fort difficiles.

Plusieurs membres de la commission soulignent que l'économie serait d'une portée très limitée pour les finances de la Ville. Un membre relève que cette motion ne parle pas d'une redistribution des moyens dégagés pour revaloriser les plus bas salaires, et que, de toute manière, cela n'aurait pratiquement aucun effet. Le motionnaire rappelle que le but de cette motion n'est pas de faire des économies. Le but est que la Municipalité donne un signal fort d'exemplarité face à ses responsabilités.

Plusieurs membres estiment cohérent de fixer le traitement des municipaux en fin de législature pour la suivante. Deux membres estiment que cette motion reviendrait à sanctionner l'actuelle Municipalité pour des faits s'étant déroulés lors des précédentes législatures, et ce alors que le salaire est une contrepartie de l'important effort fourni, aux responsabilités et risques de la fonction. Un membre considère cette motion comme une attaque directe contre la Municipalité.

Une discussion a eu lieu au sujet de la période différente à laquelle sont fixées les rémunérations des membres de la Municipalité et du Conseil communal. Celle des membres du Conseil communal est fixée en début de législature, alors que celles des membres de la Municipalité l'est en fin de législature. Plusieurs membres de la commission seraient favorables à fixer ces rémunérations à la même période. Ce n'est toutefois pas l'objet de la discussion ouverte par le motionnaire.

7. Conclusion de la commission :

La prise en considération de la motion est rejetée par 6 voix contre, 3 pour et 3 abstentions.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur-remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me rends bien compte que c'est un sujet sensible. On me dit souvent dans un repas on ne parle jamais d'argent ni de politique, et bien je parle un peu d'argent ici. Pourquoi ? Parce que c'est quelque chose qui nous est imposé par la Loi

sur les communes, qui nous demande effectivement une fois par législation de prendre position sur la rémunération des municipaux.

Je voudrais clairement dire que cette discussion n'est pas un jugement sur les personnes, mais sur la fonction et la rétribution qui s'y rattache. Mesdames et messieurs, la Municipalité est l'équipe dirigeante de notre Ville. Ce sont des personnes importantes, qui doivent assurer une certaine gouvernance et qui doivent, par leurs activités, mener notre Ville vers des lendemains qui chantent. Ce sont des notables qui ont une forte responsabilité et qui sont aussi connus comme représentants de notre Ville en dehors de nos murs. Je crois aussi que les municipaux, ici présents, il faudrait peut-être leur poser la question, mais je ne crois pas qu'ils sont ici pour gagner de l'argent. Ils sont ici parce qu'ils ont une forte croyance dans leurs actions politiques et ce n'est pas l'appât du gain qui les motive.

Néanmoins la rétribution est un sujet très important. C'est important, car la loi nous l'impose. C'est important, car il n'y a pas de travail sans rétribution. Et c'est important aussi parce qu'il touche des personnes importantes dans notre Ville. Néanmoins pour ces personnes, je crois que la rétribution est un acte politique qui donne un peu la direction dans laquelle, nous comme communauté, nous voulons aller. Je veux rappeler également que l'on avait proposé au début de cette législature une diminution des jetons de présence pour les conseillers communaux, qui avait été refusée et voire augmentée pour certaines rétributions par la gauche de cet hémicycle. Voilà, mesdames et messieurs, c'est pour cela que je crois qu'il est important qu'aujourd'hui nous discutons de cet aspect de la rétribution des municipaux et non pas à la 19^e page d'un préavis de 20 pages en fin de législature comme cela se fait normalement.

Quelques faits. Dans un article du 16 juin 2016, M^{me} la municipale Germond annonce que des mesures financières devront certainement être prises au vu de la situation de la Ville (augmentation du plafond d'endettement, augmentation des impôts) de ses propres mots : rien n'est tabou. Effectivement donc parlons aussi de la rétribution des municipaux. Aujourd'hui elle s'élève à 265 976 francs pour le syndic, plus 10 000 francs de frais de représentation – donc à bien plaisir –, plus et on n'en parle pas, mais il y a une interpellation qui est en cours, tous les avantages liés à la prévoyance vieillesse qui est liée avec la charge de municipal. Pour les autres municipaux, nous sommes à 247 947 francs, plus ces 10 000 francs de frais de représentation.

Quelques chiffres sur la situation de la Ville. Entre 2017 et 2018, nous sommes à 70 millions de pertes budgétées. Nous avons en termes de dette brute 2,8 milliards. Un peu plus de 2 milliards de dettes nettes. Plus 1,7 milliard d'engagements envers la CPCL dont on ne tient pas compte dans les comptes, mais mesdames et messieurs cet argent est dû. Et 450 millions de cautionnements. Comment à la lumière de ces chiffres, de cette situation, ne pas penser que les autorités politiques – exécutif et législatif – ont dans une certaine mesure failli à leur tâche ?

Le but de cette motion est double. Premièrement la loi nous impose que nous discutons du salaire des municipaux une fois par législature, c'est l'article 29. Et l'idée de cette motion est que nous en discutons aujourd'hui, je veux dire au début de la législature et non pas dans la dernière ligne droite, c'est à dire une année avant la fin comme c'est usuellement fait. Je vous rappelle que pour les conseillers municipaux nous discutons de nos jetons de présence en début de législature. Pourquoi, mesdames et messieurs, pour les municipaux nous devrions parler de leurs salaires en fin de législature ? Deuxièmement, le but de cette motion, et effectivement tenant compte de la situation de la Ville de Lausanne, est vraiment par symbole et signe de responsabilité, de diminuer cette rétribution d'un facteur de 10 %. Ce qui je crois laisserait quand même une rétribution très confortable pour nos municipaux, mais qui montrerait à la population qu'il y a une prise de conscience forte au niveau des problèmes financiers que notre Ville subit. Mesdames et messieurs, pour ces deux raisons je vous invite à soutenir cette motion et le renvoi à la Municipalité.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le PLR est fidèle à son programme d'économies. Il est soucieux de la situation délicate des finances communales et estime que c'est le moment adéquat pour ouvrir la discussion sur le salaire des municipaux. Quand bien même cette motion ne vise pas à réaliser des économies démentielles, vous avez pu voir dernièrement que nous attachions de l'importance même à 1200 francs. Comme le relève le motionnaire, cette motion invite donc la Municipalité à donner un signe fort d'exemplarité face à ses responsabilités quant aux finances de notre Commune. Le PLR soutient donc cette motion et demande à la Municipalité de faire le pas souhaité.

M. Benoît Gaillard (Soc.) rapporteur-remplaçant : – Je vais intervenir maintenant au nom du Groupe socialiste. Si vous avez relu le texte de la motion sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer, et le rapport de la commission qui l'a examinée, vous avez peut-être comme moi ressenti une certaine confusion. On y évoque l'idée de baisser les salaires pour l'avenir en se référant à d'apparents manquements par le passé. Les autorités auraient, je cite, failli à leurs tâches. Une forme de rémunération au mérite, mais différée. Une rémunération punitive parce que ça n'a pas marché par le passé, on baisse les rémunérations pour l'avenir. Vous reconnaîtrez que même pour les tenants d'un salaire au mérite, c'est une réflexion un peu alambiquée, mais le motionnaire s'appuie aussi sur l'idée d'exemplarité tout en reconnaissant que la démarche n'aurait pas d'impact notable sur la situation financière de la Ville.

Mesdames et messieurs, essayons peut-être pour commencer de démêler l'écheveau en rappelant d'abord deux faits en réponse notamment à l'intervention de M. Moscheni. Premièrement, la dernière revalorisation des traitements des membres de la Municipalité et du syndic de Lausanne, tenez-vous bien, a été décidée en 1988 et mise en vigueur sur trois ans jusqu'en 1991. Depuis le niveau des traitements n'a connu que les indexations annuelles prévues dans le Règlement pour le personnel normal de l'Administration. Il s'agit là d'une information qui ne m'est pas réservée, elle est publique, elle découle des différents préavis municipaux que vous trouvez sur notre plateforme d'échange de documents favorite et sur la base desquels nous avons à chaque fois, en tant que Conseil dans la belle continuité des institutions, fixé les rémunérations des membres de la Municipalité. Je répète, dernière revalorisation, au sens d'une augmentation du niveau de salaire et non pas d'une indexation : 1988.

Deuxièmement, la Loi cantonale exige depuis 1999, comme l'a dit M. Moscheni, que le Conseil communal fixe une fois par législature le niveau de ces rémunérations. J'aimerais ici être extrêmement clair, et ce sont des recherches sur des documents publics qui permettent de l'affirmer, cette exigence a été respectée à Lausanne depuis l'entrée en vigueur de la modification légale en question. Et nous avons, pour la dernière fois, fixé ces rémunérations en votant le budget de l'exercice 2015. Cette fixation étant en réalité équivalente à une validation de l'application au traitement des membres de la Municipalité des règles d'indexation normale du personnel. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre.

Revenons ensuite, si vous le voulez bien, sur trois concepts employés dans la motion et le rapport de commission, et maintenant dans l'intervention de M. Moscheni. Tout d'abord, relevons que l'argument consistant à souhaiter sanctionner une supposée mauvaise gestion dans le passé par une baisse des traitements dans l'avenir avait été abandonné, peut-être à juste titre, par le motionnaire en commission, même s'il vient d'y revenir dans son intervention orale. J'aimerais relever que nous préférons, quant à nous et peut-être M. Moscheni aurons-nous là-dessus une discussion intéressante, nous en tenir, en matière d'évaluation du travail des membres de la Municipalité, à savoir s'ils ont failli à leurs tâches ou pas, au seul verdict qui nous importe celui des électeurs plutôt que de nous improviser dans une sorte de gestion des ressources humaines. Je signale au passage que M. Moscheni n'est pas allé, lui qui est parfois précis, voire technique, jusqu'à nous dire à quelles conditions il y aurait lieu de rétablir les montants coupés dans les rémunérations, voire peut-être d'augmenter, d'octroyer non pas 10 % en moins, mais 10 % en plus.

Parlons ensuite, deuxième concept, d'exemplarité. Quelle est la politique en matière de rémunération de cette Municipalité, sur quoi s'agirait-il de donner l'exemple ? Elle est celle, me semble-t-il, avec la réforme Equitas d'une juste prise en compte des conditions de travail, de la pénibilité. Elle est celle qui consiste à prendre pour principe l'idée que le personnel doit être payé correctement pour ce qu'il fait et à ne pas prévoir de baisse de salaire. Ni en général dans le cadre d'un assainissement financier, ni précisément dans le cadre de la réforme Equitas, vous vous en souvenez, nous avons même adopté un correctif ensuite, à la demande assez unanime de ce Conseil, pour éviter que les gens qui se retrouvaient plafonnés ne soient plafonnés trop vite. C'est bien la preuve qu'il n'y a pas d'exemplarité à avoir en matière de baisse de salaire, me semble-t-il. Je fais donc crédit à la Municipalité de faire ce qu'elle dit et ce qu'elle professe pour le personnel communal, travailler dur, travailler bien, pour un salaire correct, mais sans avoir au-dessus de la tête l'épée de Damoclès que serait une part variable du salaire, des bonus ou des sanctions salariales, des malus. Je ne comprends donc pas honnêtement ici l'application du principe d'exemplarité.

Enfin, et cela surprendra peut-être, j'aimerais chercher en conclusion un point d'accord avec vous, cher monsieur le motionnaire. Monsieur Moscheni, qu'est-ce qui est le plus difficile ? En entreprise, vous nous le direz, ou dans une collectivité – j'ai quant à moi exercé comme indépendant, ça me donne peut-être une toute petite légitimité –, selon vous est-ce que c'est d'établir des budgets au plus juste, au plus près des besoins, de prioriser les nouvelles tâches, de regarder chaque dépense deux fois, c'est ça le plus difficile ? Ou est-ce que c'est de donner satisfaction à toutes les demandes sans jamais thématiser les difficultés ? Alors si vous admettez que la Municipalité pratique en ce moment plutôt le premier type de gestion, eh bien il me semble qu'elle ne mérite pas vos foudres et, qu'au contraire, nous devons estimer qu'elle fait aujourd'hui le travail le plus difficile. A savoir effectivement prioriser, être au plus juste, et faire des budgets qui ne facilitent pas forcément d'ailleurs le travail des services qui doivent faire beaucoup avec des ressources qui n'augmentent évidemment pas autant qu'on pourrait peut-être tous le souhaiter ici dans un monde idéal.

Voilà pourquoi, en conclusion, je vous invite à refuser cette motion. Je pense que les objectifs de M. Moscheni en la déposant n'étaient pas très clairs. Je ne crois pas qu'il ait beaucoup clarifiés – mais je ne lui ferai pas ce procès des intentions politiciennes – et donc nous pouvons nous en tenir à la discussion par législature que nous avons sur ce sujet. L'amendement pourra évidemment revenir à ce moment-là, mais nous le combattons comme nous combattons aujourd'hui l'idée générale d'une baisse de 10 % des traitements.

M. Claude Calame (EàG) : – Avec la gestion d'un budget annuel, comme vous le savez, de près de 2 milliards de francs, les sept municipaux de la Ville de Lausanne assument en somme la responsabilité d'un, ou plutôt, de sept directeurs d'entreprise. Or, aux conditions du privé, les salaires de nos municipaux d'une part auraient dû croître en 2016 de 7 % comme ce fut le cas pour les directeurs des grandes entreprises helvétiques, d'autre part ils auraient dû être accompagnés de bonus s'élevant à plusieurs millions.

Par ailleurs, au nom d'un principe de solidarité socialiste, une éventuelle diminution des salaires des municipaux n'aurait de sens uniquement à la condition d'une forte valorisation des salaires les plus bas de la fonction publique lausannoise, voire à la condition de consacrer la somme épargnée ainsi, sur une base volontaire, au soutien des groupes les plus précarisés de la population lausannoise. La mesure proposée par M. Moscheni et consorts est donc confiscatoire, elle est non seulement confiscatoire, elle est aussi vexatoire.

Notons encore que le rapport moyen entre les salaires les plus bas et les salaires les plus hauts à la Commune de Lausanne est de 4,5 alors qu'il est de 165 dans les 40 plus grandes firmes de Suisse. Cette motion n'a donc absolument aucune pertinence et elle doit être très fermement rejetée.

M. Alain Hubler (EàG) : – J’admire la pédagogie de mes deux prédécesseurs. Je serai un peu plus bref et un peu plus brutal. C’est un petit peu en lien avec ce que dit M. Calame : l’ultragauchiste Mélenchon veut limiter les salaires 1 à 20. Les moins ultragauchistes Jeunes socialistes : 1 à 12 . M. Calame l’a dit, Moscheni veut limiter les salaires 1 à 4,6. Il y a anguille sous roche à mon avis. Et l’anguille sous roche est là, c’est l’exemplarité. L’exemplarité on la connaît : quand on baisse 10 % sur le salaire de la Municipalité, après on s’attaquera à 10 % sur le salaire de la fonction publique.

Le groupe Ensemble à Gauche vous encourage à refuser cette motion, qui n’est même pas un postulat, qui est une motion contraignante, qui si elle avait le malheur de passer devrait être mise en application.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Il est important de discuter de la rémunération de la Municipalité et de le faire de manière transparente. Le syndic l’a rappelé en commission, et je crois que nous sommes tous rattachés à ce principe. Mais que vise cette motion ? D’une part, comme vient de le rappeler M. Hubler, il s’agit d’une motion, donc d’imposer directement cette baisse de 10 % et non de la discuter dans le cadre du budget. D’autre part, elle vise à réduire aujourd’hui, soit une année et demie après le début de la législature, la rémunération de la nouvelle Municipalité pour donner l’exemple au vu, et je cite le motionnaire, de la situation financière préoccupante de la Ville de Lausanne.

Au vu de l’impact minuscule qu’aurait cette réduction de rémunération sur le budget de la Ville, je vais me concentrer sur l’aspect de l’exemple. Quel exemple donnerait-on en réduisant maintenant la rémunération de la Municipalité actuelle sous prétexte d’un mauvais travail de la précédente municipalité, selon le motionnaire lui-même ? Soit l’on prend un point de vue purement libéral, ce qui semble être la vision économique du motionnaire, on donne alors un signal fort pour attirer de moins bons directeurs dans nos services, car à un salaire moindre. Veut-on vraiment cela ?

Si l’on prend une vision un peu moins schématique de la politique, quel signal donne-t-on au public ? Que le Conseil communal, soit le pouvoir législatif, veut réduire la rémunération de la Municipalité, soit le pouvoir exécutif. Donc une forme de sanction de la Municipalité pour son travail. Est-ce bien logique après un an et demi de travail de la présente Municipalité de la sanctionner pour son travail ? Ou ne faut-il pas plutôt attendre le moment prévu pour discuter de la rémunération de la Municipalité, soit en fin de législature, comme à chaque fois ?

Oui monsieur Moscheni, nous parlons de la rémunération de la Municipalité, mais nous le faisons une fois que nous avons pu nous rendre compte du travail effectué. Et comme vous l’avez dit, nos municipaux ne sont pas là pour gagner de l’argent et ils gagneraient certainement plus dans le privé. Donc, ne nous laissons pas avoir par ce pseudo-signal qui ne serait pas un geste dans la bonne direction fait par la Municipalité, mais bien une sanction de cette dernière par le Conseil communal. Or comme l’a dit M. Gaillard, c’est au peuple de juger du travail de la Municipalité lors de chaque élection. Voilà ce qui démontre le bon travail de la Municipalité, pas le risque de voir son salaire réduit, ou augmenté, parce que notre Conseil l’estime opportun selon certains critères et non selon la vision globale qui prévaut lors des élections. Laissons ce pouvoir au peuple, le groupe des Verts refusera donc cette motion et vous invite à en faire de même.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Comme l’a dit mon préopinant, c’est effectivement un débat qui est sain et qui doit être mené au sein de ce Conseil. Et monsieur Moscheni nous ne sommes pas à une table, nous n’avons pas à convaincre nos convives de nos arguments. Nous pouvons donc parler d’argent et nous pouvons même ici parler de politique. Votre motion est d’une portée financière quasiment nulle. Cette motion a une visée clairement, à mon goût, populiste, faire croire que l’on peut faire quelque chose alors que finalement ça ne change rien. Rien de concret en tout cas dans la réalité.

Et puis surtout, même pour moi, même au niveau symbolique la portée en est nulle. Ce qui me gêne c’est que vous dites que l’attaque ne se veut pas contre les personnes, soit. Ok,

elle n'est pas contre les personnes, alors elle est contre qui ? Elle est contre la fonction. La fonction c'est des municipaux. Là encore je trouve que vous cherchez à discréditer le personnel politique, les membres de l'exécutif en leur disant que ce n'est pas contre eux que vous attaquez, mais bien la fonction.

Je suis aussi surpris, monsieur Moscheni, vous homme de droite, cette droite qui aime tant défendre les salaires parfois éhontés de certains managers, que vous ne souteniez pas les salaires élevés pour des responsabilités qui ne le sont pas moins. Vous avez l'indignation à géométrie variable. J'aurais attendu de votre part au contraire que vous souteniez des salaires plus élevés pour les municipaux ayant de grandes responsabilités dans une commune de quand même 140 000 habitants. Personnellement je défends des salaires relativement élevés pour les municipaux, pour les exécutifs d'une manière générale. Je défends des salaires relativement élevés en me disant que, pour des personnes qui seraient intéressées, que ce soit de gauche comme de droite, si elles sont dans l'économie privée elles ont certainement déjà de grandes responsabilités et le saut pourrait être suffisamment important en diminution pour ne pas attirer ces personnes-là pour un poste d'exécutif. Je pense donc qu'il faut maintenir un minimum d'attractivité dans ces salaires et que l'abaisser ne renforcerait pas ceci.

Je suis aussi surpris, monsieur Moscheni, que vous parliez de signal fort d'exemplarité et de faire face à ses responsabilités. Mais est-ce que la Municipalité ne fait pas face à ses responsabilités en répondant à nos questions, en proposant des préavis, en étant là et en étant là chaque semaine pour débattre avec nous. Bon au contraire, on peut être d'accord ou pas avec la ligne politique proposée par la Municipalité, mais je trouve qu'elle fait face à ses responsabilités. En deuxième partie elle pourra répondre aux nombreuses questions pour l'interpellation sur Beaulieu, elle va faire face à ses responsabilités. Là encore je trouve qu'il y a un procès d'intention qui est malveillant de votre part sur la fonction et ce que vous propose la Municipalité.

Dernier petit point, le salaire le plus élevé d'un chef de service est de 230 000 francs, avec votre proposition de motion, un municipal serait moins bien payé que ce salaire maximum. Cependant, unifier la fixation de la rémunération du conseiller communal et de la Municipalité en fin de législature me paraît une bonne idée. Malheureusement, dans votre souci de jeter l'opprobre sur la Municipalité, le motionnaire ne fait pas cette proposition.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Concernant les propos de M. Company, je ne suis pas persuadé que les conditions d'engagement dans le secteur privé pour nos municipaux soient les mêmes que celles de la Ville. Je ne suis pas persuadé que ce soit aussi facile de trouver du boulot dans le privé que M. Company pense. Par rapport à M. Corboz pour le travail que font les municipaux, j'estime qu'ils sont élus pour faire leur travail et puis s'ils répondent à une interpellation sur Beaulieu, je pense que c'est le minimum des choses qu'ils pourront faire.

Concernant la motion de mon collègue Moscheni, je trouve qu'elle a tout son sens puisqu'on apprend, entre autres, dans la réponse que le plus bas salaire d'un employé de la Ville est de 58 000 francs annuels et le plus haut de 229 000 francs. Alors je pense que j'ai une partie de mon personnel qui va être jaloux parce qu'il y en a bien qui ne gagnent pas 58 000 et puis il n'y en a aucun qui gagne 229 000 francs.

Pour en revenir aux salaires des municipaux, il semble que l'on devrait également parler de la rente à vie qui leur est versée après, si je ne m'abuse, deux législatures. J'ai donc l'impression que c'est le moment de causer, maintenant, du traitement annuel des municipaux pendant leur mandat et surtout après, et de nous dire selon quel principe on doit leur verser une rente à vie, explications que peut-être on pourrait intégrer dans la réponse. Raison pour laquelle je vous invite à renvoyer la motion de mon collègue Moscheni à la Municipalité pour rapport-préavis.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quels florilèges... quelles prises de position étonnantes ou du moins certaines attendues. Je dois dire que c'est avec un certain plaisir que j'entends M. Gaillard et M. Corboz doucement glisser vers le salaire au mérite, mais que faites-vous ? C'est scandaleux, pas de salaire au mérite. Il ne faut pas commencer à remercier les gens pour le bon travail qu'ils font. Bon là je suis un peu sarcastique, mais c'est vrai que pendant la commission, si j'ose me permettre, il y a des gens qui à dessein ont voulu confondre ma motion avec une notion de salaire au mérite.

Monsieur Corboz, je vous confirme, pour moi il n'y aurait aucun problème à payer 10 % de plus les municipaux s'ils atteignaient leurs résultats. Mais dans votre logique il y a une grande erreur, c'est la suivante. Vous confondez travail et résultat. Vous nous dites : ils travaillent bien, ils répondent aux interpellations, mais monsieur, travailler, passer des heures à travailler ça fait partie de l'activité de base. Ce qu'on attend de gens comme municipaux ce n'est pas de travailler, c'est des résultats. Ce n'est pas la même chose. On attend que la Ville atteigne des résultats en termes de bien vivre ensemble, aussi en termes de résultats financiers. Parce les auditeurs, les gens à qui je m'adresse ne sont pas les gens qui, comme M. Gaillard, sont couverts par Equitas, mais je parle surtout des gens qui habitent Lausanne et qui paient des impôts. Equitas, c'est bien, je viens d'apprendre quelque chose, merci, monsieur Gaillard, je ne savais pas que les municipaux étaient soumis à Equitas, une grande nouvelle.

Mais pour moi l'important c'est la communauté, ce sont les gens qui nous ont élus, ce n'est pas simplement les gens qui travaillent à la Ville. On ne vit pas en vase clos. Alors pour ceux qui pensent que la Ville de Lausanne ce sont les gens qui travaillent à la Ville de Lausanne, je crois qu'il y a une grande erreur je dirai peut-être un peu dogmatique à cet aspect-là. Quand M. Hubler nous parle que réduire de 10 % les salaires des municipaux c'est attaquer les fonctionnaires, mais pas du tout, pas du tout. C'est peut-être dans votre vision de combat que vous aimeriez que l'on propose cela, mais pas du tout. Pour nous, les municipaux ce sont des leaders, ce sont des gens qui ont une certaine mission et qui doivent atteindre des résultats.

Après on nous parle du fait qu'on ne peut pas sanctionner quelqu'un avant qu'il ait fait son travail. Mais alors, mesdames et messieurs, si nous attendons la fin de la législature et avons l'impression, vous et moi, que les objectifs n'ont pas été atteints, que va-t-on faire ? On va aller sur le compte de M. Junod et prendre une partie de son argent ? Quel est le bon moment alors ? Et je vous rappelle que pour les conseillers communaux nous sommes défrayés, la décision est prise en début de la législature. Pourquoi votre logique s'applique-t-elle aux municipaux, et au législatif, c'est-à-dire à vous et moi, elle s'applique à l'envers ? J'aimerais comprendre la raison. Je ne la comprends pas. Personnellement je ne vois pas la logique pourquoi l'exécutif serait jugé à la fin de la législature et le législatif serait jugé au début. J'ai dû peut-être rater une case de votre développement.

Finalement, mesdames et messieurs, cette discussion est très saine. On voit que quand même par le nombre de prises de position, et par la véhémence de certaines, c'est quand même un sujet qui intéresse et sur lequel nous avons des opinions qui sont assez divergentes. Pour ma part, comme quelqu'un de libéral, je prône effectivement la responsabilité et l'exemplarité. Je crois que les municipaux ne sont pas des employés comme les autres. Je crois que ce sont des gens qui ont une qualité, une étoffe qui doit être au-dessus d'un fonctionnaire parce que simplement ils ont une mission politique. Alors, malheureusement ou heureusement pour vous, à Lausanne nous avons une couleur qui est plutôt rouge, plutôt qu'une couleur de droite, il n'en reste pas moins que nous vivons tous ensemble, bon gré, mal gré, et que la Ville de Lausanne, comme une communauté, doit pouvoir avancer dans le bon sens. Et aujourd'hui, mesdames et messieurs, on ne parle pas de fonctionnaires, on parle des municipaux qui nous représentent tous, même les gens qui ne travaillent pas à la Ville de Lausanne.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J’aimerais d’abord revenir sur quelque chose que plusieurs préopinants ont dit et M. Corboz a répété ; que cette mesure n’a pas d’impact. Bon, je calcule combien ça fait 10 % par municipal. Je multiplie par sept et je regarde combien cela fait sur une législature, plus de 800 000 francs, peut-être 900 000. Alors j’ai compris que ce n’est rien un impact d’un million ou de 800 000 francs ou de 900 000 francs sur une législature quand les résultats financiers sont mauvais.

En tout cas, le PLC et je pense une bonne partie de la droite dans cet hémicycle, pensons que 800 000 francs, 900 000 francs, un million ce n’est pas négligeable, donc ça vaut tout à fait la peine d’en discuter un tout petit peu même si cela dure un peu plus longtemps que juste deux trois secondes. Pour le PLC ce n’est pas la performance du municipal passé ou d’aujourd’hui qui est vraiment le critère qui devrait nous faire voter pour ou contre la prise en compte de cette motion, mais la situation financière de la Ville. Alors est-ce qu’elle est délicate ou non finalement ? Elle est délicate ce n’est pas pour rien qu’on le dit. Elle est délicate parce que nous enregistrons de déficits, nous avons des dettes importantes, nous avons aussi des découverts importants, et nous avons cautionné pour des centaines de millions de francs.

Une petite remarque vis-à-vis de M. Calame. Je respecte votre avis sur le sujet. Mon avis, avec un passé plutôt d’industriel est différent, il est le suivant : si une entreprise privée était gérée comme la Ville de Lausanne cette compagnie serait sans doute en faillite et les responsables en prison. Voilà comment moi je mets sur l’échiquier ce que nous faisons et comment moi j’évalue la situation financière. Que quelques employés, même universitaires, aient un avis différent à chacun son opinion. Mais en ce qui me concerne, la situation financière de la Ville est délicate, elle ne mérite pas que les gens soient sur un podium pour ça. Je ne dis pas non plus qu’ils méritent d’être en prison parce qu’on n’est pas dans une entreprise privée, mais ce n’est certainement pas le moment pour distribuer des bonus.

Je reviens sur le fond de la question : est-ce que la Municipalité devrait avoir aussi une fonction d’exemplarité quand la situation financière est délicate ? Dans mon passé de dirigeant dans des compagnies, poste assez simple quand les comptes ou les finances n’étaient pas bons, et bien effectivement parfois le salaire fixe était réduit et ce n’est donc pas une grande catastrophe. Je pense que le signal donné ici par la motion est exactement le bon, que nous avons pris la mesure de la délicatesse de notre situation financière et que nous nous engageons véritablement sur une économie, un peu partout, de beaucoup de petites choses. Vous savez monsieur Corboz, ou d’autres, peut-être pas une seule mesure, mais peut-être 200, 300 ou 400 petites mesures pour réduire la charge financière qui pèse sur la Ville, et évidemment sur les contribuables. Bref le PLC votera cette motion et vous encourage à réfléchir peut-être encore une fois et faire de même.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je voudrais juste revenir brièvement suite aux prises de parole de MM. Hubler et compagnie qui entretiennent une certaine confusion, me semble-t-il. On vote sur une prise en considération. A ce niveau-là il y aura encore un rapport-préavis de la Municipalité, donc on ne vote pas directement sur une baisse de la rémunération et la Municipalité a aussi la faculté de présenter un contre-projet selon l’article 65 de notre Règlement.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je pense que le débat qu’on a ce soir est intéressant et il est utile qu’il ait lieu. Et je crois qu’effectivement il doit être fait en toute transparence. Et encore une fois, il faut insister, la question n’est pas ici de sanctionner ou de rechercher à identifier des fautes commises par certains, la question n’est pas là, non. Un exemple : un élément qui a été invoqué à de nombreuses reprises est la question de l’exemplarité. Alors effectivement on peut dire finalement : une réduction de tant de milliers de francs – sans avoir fait le calcul de mon excellent préopinant Stauber –, mais retenons le montant de 800 000 francs sur la législature, eh bien effectivement ce n’est pas un montant anodin.

A titre d'exemple, je souligne que la Municipalité a souligné, à plusieurs reprises, que les finances de la Ville ne sont pas bonnes. Et on parle d'une situation actuelle, c'est un fait. Au jour d'aujourd'hui personne ne s'en cache, la situation financière de la Ville n'est pas bonne et a priori des éléments futurs, en tout cas dans un bref avenir, on ne peut pas s'attendre à une amélioration immédiate. Il y a donc une forme d'inquiétude.

Cette inquiétude a mené la Municipalité à lever de nouvelles taxes. Puisque c'est la réalité concrète. La Municipalité a levé de nouvelles taxes pour tenter d'améliorer les finances publiques. A titre d'exemple on peut parler, il n'y a pas si longtemps de cela, de la fameuse taxe au sac puisqu'on a introduit cette taxe sans compensation d'impôt, donc en réalité on a augmenté les rentrées fiscales. Plus récemment on a augmenté les taxes sur les parkings. Raison principale qui a été invoquée par la Municipalité : créer une rentrée supplémentaire. Donc lorsque l'on invoque la situation financière difficile pour créer de nouvelles taxes qui se reporteront sur les administrés, sur les utilisateurs de la ville qui n'ont pas forcément des salaires qui atteignent ne serait-ce que les 57 000 francs les plus bas mentionnés dans ce dossier, eh bien je pense qu'il peut aussi aller dans le sens inverse et les personnes qui prennent la décision de ponctionner de l'argent sur ces personnes-là, peuvent aussi entrer en matière pour diminuer quelque peu leurs rémunérations au même titre qu'un indépendant, qu'un dirigeant d'une petite PME, d'une petite entreprise. Je pense que là on parle d'exemplarité. Et lorsqu'on lève des taxes sans vouloir soi-même se remettre en question ou sans même accepter d'avoir une discussion là-dessus, eh bien je pense qu'on a un problème dans la gestion et qu'on ne fait pas face à nos responsabilités.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je suis tout de même un peu étonné d'une telle logorrhée verbale de la part d'une gauche manifestement piquée à vif et qui devrait, au mieux, manifester une souveraine indifférence, au pire, une certaine hostilité, mais rien de plus puisqu'elle est absolument au clair concernant l'issue du vote. Et une fois de plus nous nous ferons ramasser, comme de bien entendu. Je fais peut-être preuve d'une certaine naïveté, mais je croyais que les rapports à l'argent de la part d'une gauche idéale, rapport relativement désintéressé comparativement aux milieux d'affaires de droite dont tout le monde sait que leur ambition est sans limites, accorderait tout de même un meilleur accueil à une proposition qui n'a en fait rien d'iconoclaste. Et alors, lorsqu'on se met à opposer le privé et le public, dont chacun des deux a son importance, sa place, sa responsabilité, dans l'équilibre de la société, je me dis qu'il est temps de passer au vote.

La discussion est close.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je serai très court. Je demande le vote nominal.

La présidente : – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? Ce qui est le cas, donc nous allons faire le vote nominal. Monsieur le rapporteur, merci de bien vouloir nous donner les déterminations de la commission.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Le vote nominal à mon sens c'est une forme de voyeurisme qui me déplaît, alors je demande le vote à bulletin secret.

La présidente : – Alors, selon l'article 91, il y a quinze conseillers qui doivent accepter ce vote à bulletin secret. Alors... 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15... c'est bon. Alors je vais demander aux huissiers de bien vouloir distribuer les votes.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Est-ce que je peux faire une suggestion... culinaire ? Est-ce qu'on pourrait voter après la pause ?

La présidente : – Non, non, on va liquider cela, M. Pernet a demandé le vote à bulletin secret. Si vous avez faim vous vous adressez à lui... (*Rires dans l'assemblée*).

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'aurais une proposition c'est qu'on nous serve à table...

La présidente : – Bon je crois qu'on est en train de distribuer les papiers. Donc je vais d'abord passer la parole à M. le rapporteur pour nous donner les déterminations de la commission.

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur-remplaçant : – La commission vous a recommandé de rejeter cette motion par 6 voix contre 3, avec 3 abstentions.

Vote à bulletin secret

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion, votent oui. Celles et ceux qui refusent, comme la commission, votent non. Les papiers sont en train d’être distribués. Par contre je demanderai aux scrutatrices ma foi de retarder leur pause. Elles dépouilleront pendant que nous mangerons. Quand vous aurez remis votre bulletin aux huissiers vous pourrez prendre la pause jusqu’à moins cinq.

La séance est levée à 20 h 25

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Billard Aude, Droël Line, Felli Romain, Heiniger Latha, Kamenica Musa, Marion Axel, Marly Gianna, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Rossi Vincent, Wild Diane, Wyssa Stéphane

Membres absents non excusés : MM. Conscience Pierre, Maillard Mathieu, Michaud Gigon Sophie, Triplet Nicolas, Voiblet Claude-Alain

Membres présents 83

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Si vous désirez les résultats, merci de rejoindre votre place.

Reprise

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »

Vote à bulletin secret

84 bulletins sont rentrés. 84 ont été validés. Les résultats du vote :

Par 53 non, 30 oui et 1 abstention, vous avez refusé la prise en considération de cette motion. Ce point est donc ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

La présidente : – Nous allons donc ainsi passer directement aux interpellations urgentes. Nous en avons quatre. Dans l'ordre donc cela sera celle d'abord d'Ensemble à Gauche, interpellation : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? ». Ensuite celle des socialistes et Verts : « Fondation de Beaulieu ». La troisième celle du parti Libéral-Radical : « Une gouvernance à questionner ». Et la dernière, celle du groupe UDC ayant pour titre : « Encore plus de surprises la Fondation de Beaulieu ». Nous allons procéder ainsi, puisque l'espace derrière moi étant quand même petit, chacun à tour de rôle donc montera à la tribune et développera ses arguments, on passera aux questions, et ainsi pour chaque groupe et ensuite nous ouvrirons la discussion générale. J'appelle donc en premier le Groupe Ensemble à Gauche concernant donc « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? ».

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? »

Développement polycopié

Il ne saurait être question pour les interpellateurs de questionner sur les responsables et les mécanismes du scandale financier qui agite la Fondation Beaulieu. La Justice et le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne se chargeront d'apporter des réponses.

De même, l'opération de « ménage » que le Syndic estime nécessaire ne sera pas abordée, car il échoit au Conseil de fondation dans lequel la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud sont largement représentés et qu'il ne nous paraît pas opportun, ni institutionnellement autorisé, de cogérer ce processus.

Cependant, après plusieurs errances financières au rang desquelles on peut citer la gestion rock'n roll des Docks, le déficit abyssal du spectacle « Champions ! », les cadeaux pour bons et loyaux services de Tridel et les malversations supposées dans la Fondation Beaulieu, il semble nécessaire et urgent de se questionner sur les éventuelles autres affaires qui pourraient éclater et sur les moyens de les détecter et de les prévenir.

Dans cette optique, les interpellateurs souhaitent obtenir de la Municipalité les réponses aux questions suivantes.

- 1) Quelles sont les (autres) structures, associations, SA, fondations dans lesquelles la Ville de Lausanne est impliquées financièrement de manière importante ?
- 2) Qu'est-ce que la Municipalité met en place pour la surveillance de ces structures ?
- 3) La Municipalité peut-elle nous préciser quelles sont les structures, au sens de la question N° 1, ayant fait l'objet d'un rapport détaillé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne ?
- 4) Suite aux événements récents, la Municipalité envisage-t-elle de renforcer le contrôle de la gestion des structures évoquées à la question N° 1 et de la pertinence de l'usage qui est fait de l'argent public ?
Si oui, comment, par qui et selon quel programme ?
Si non, pour quelle raison ?
- 5) En raison de l'externalisation croissante de certaines tâches, les grandes villes prêtent de plus en plus le flanc à des événements tels que celui évoqué. La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il serait souhaitable de renforcer le Contrôle des finances lausannois ?
- 6) Enfin, d'un point de vue plus purement financier, la Municipalité peut-elle nous donner des précisions sur les risques de cautionnement à actionner, de subventions nouvelles à accorder et de redevances à ne plus percevoir dans le cas de Beaulieu ?

Discussion

M. Alain Hubler (EàG) : – Pour son interpellation, le Groupe Ensemble à Gauche a décidé de ne pas toucher aux questions qui seront posées sans doute par d'autres interpellateurs, qui est coupable de quoi, pour deux raisons. La première c'est que la Justice s'en occupe et on risque d'avoir des réponses du style : on ne peut rien dire parce qu'il y a une enquête pénale en cours. Et d'autre part, le Contrôle communal des finances, qui semble de plus en plus bien faire son travail, ce qui n'est pas d'ailleurs nouveau, se chargera d'apporter des réponses.

Ce qui inquiète le Groupe Ensemble à Gauche c'est une succession d'événements. Il y a eu, il y a fort longtemps, la gestion un petit peu *rock and roll* des Docks. Ensuite nous avons eu une petite pause. Il y a eu le déficit abyssal de « Champions ». Il y a eu les récents cadeaux pour bons et loyaux services à Tridel. Et maintenant on se retrouve avec l'affaire Beaulieu. Ce qui nous inquiète c'est bien la surveillance, comment elle s'exerce, par quel biais. Et ce qui nous inquiète aussi c'est quels sont d'autres scandales de ce genre-

là qui pourraient éclater et donc les moyens de les détecter et de les prévenir. Dans cette optique nous posons six questions à la Municipalité qui portent sur la surveillance des structures extracommunales, d'une part, et sur ce que tout ça peut nous coûter.

Réponse de la Municipalité

M. Alain Hubler (EàG) : – Première question : quelles sont les (autres) structures, associations, S.A., fondations dans lesquelles la Ville de Lausanne est impliquée financièrement de manière importante ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aurais un certain nombre de propos préliminaires à faire sur l'affaire Beaulieu et l'affaire de la Fondation de Beaulieu. Je les ferai peut-être à l'occasion de la prochaine interpellation qui sera déposée, celle-ci touchant plus spécifiquement, comme l'a expliqué M. Hubler, aux questions de contrôle, aux risques encourus par la Ville de Lausanne et aux moyens de contrôle que nous avons en place ou que nous allons mettre en place s'agissant des sociétés.

Pour répondre précisément à la question qui est ici posée, quelles sont les autres structures associations, S.A., fondations dans lesquelles la Ville de Lausanne est impliquée financièrement de manière importante. Il y en a en réalité d'assez nombreuses, dans des domaines divers. Il y en a dans le domaine immobilier, bien sûr, avec la SILL, la FLCL, qui sont les deux grandes fondations de la Ville de Lausanne. Il y en a dans le domaine des énergies avec SI-REN, LFO, qui sont des sociétés importantes. A ce jour pas SI-REN, mais qui est appelée dans le futur à jouer un rôle important.

Il y a bien sûr des sociétés électriques que vous connaissez aussi dans lesquelles nous avons des participations (Romande Energie, EOS, Alpiq) qui n'accomplissent pas forcément toutes directement des tâches publiques lausannoises, mais dans lesquelles la Ville a des intérêts d'actionnaire directs ou indirects relativement importants.

Il y a bien évidemment la STEP, Tridel, Gedrel, des sociétés qui sont actives dans le domaine de l'assainissement. La Fondation de Beaulieu, La Télé, les institutions culturelles, et en particulier les grandes qui gèrent des budgets relativement importants – le Théâtre de Vidy c'est un budget qui n'est pas loin de 20 millions par année et les grandes institutions culturelles lausannoises ont toutes des budgets qui se situent entre 10 et 20 millions de francs par année dans lesquelles évidemment il y a des enjeux financiers importants pour la Ville. Pas en qualité d'actionnaire évidemment, ce sont des fondations privées, mais en qualité de subventionneur premier de ces différentes grandes institutions.

Et les plus petites institutions culturelles bien évidemment également. Il y a aussi des manifestations sportives dans lesquelles nous sommes engagés en qualité de subventionneur pour des montants qui sont souvent bien plus modestes que dans la culture, mais quand même il y a des intérêts financiers pour la Ville. Et puis je citerai encore dans le domaine du sport ou du développement de la ville, c'est un petit peu à mi-chemin, le Cluster Sport dans lequel nous sommes engagés aux côtés de l'Etat de Vaud et de la Confédération, les Jeux de la Jeunesse bien sûr dans lesquels il y a de gros enjeux financiers pour la Ville de Lausanne. Si vous avez vu le téléjournal la semaine dernière à l'occasion de l'inauguration du compte à rebours pour les Jeux de la Jeunesse, le budget des jeux n'est pas encore bouclé, il est en bonne voie de l'être, mais il ne l'est pas à ce jour, et il y a aussi des intérêts financiers importants. D'ailleurs là aussi, comme dans la Fondation de Beaulieu, mais comme souvent dans des projets qui impliquent aussi bien la Ville de Lausanne que d'autres collectivités publiques.

Il y a la FASL bien sûr dans laquelle nous sommes engagés, l'ensemble des centres de vie infantine également dans lesquels nous sommes effectivement engagés. Tout ça pour vous dire qu'il y en a de très nombreux et ça rejoint aussi des questions qui sont posées par d'autres interpellations plus tard. La gestion d'entités externes, qui parfois accomplissent directement des tâches publiques en lieu et place de la collectivité, ont une délégation pour accomplir des tâches publiques. J'aurais pu aussi citer les institutions sociales dans

lesquelles nous avons là aussi des enjeux en termes de subventions parfois relativement importants, présentes dans de très nombreux domaines.

Effectivement l'activité déléguée est une activité importante de tous les conseillers municipaux. Ça vous le savez bien pour bien connaître le budget et la gestion de la Ville de Lausanne, il y a l'administration et à côté de ça toute une série d'entités dans lesquelles la collectivité a des intérêts en qualité d'actionnaire, parfois uniquement en qualité d'actionnaire pour des intérêts qui sont parfois historiques, financiers, mais souvent en qualité d'actionnaire avec des liens directs, avec nos politiques publiques. C'est le cas en particulier dans le domaine énergétique où nous sommes actionnaires de sociétés qui sont des sociétés qui ont aussi un certain nombre d'installations de production d'électricité, ce qui donne à Lausanne une assise importante en qualité de producteur.

On est actif dans l'immobilier à travers des sociétés immobilières pour défendre une politique du logement. Donc il y a souvent un lien effectivement assez étroit, et c'est bien plus évident encore dans le domaine social ou dans le domaine de la FASL, mais il y a des liens qui sont très évidents souvent entre des participations que nous avons dans des fondations, des associations ou des sociétés anonymes et les politiques publiques que poursuit la collectivité.

M. Alain Hubler (EàG) : – La deuxième question est la suite de la première : qu'est-ce que la Municipalité met en place pour la surveillance de ces structures ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Hormis un contrôle que l'on exerce par nos représentants directs dans les fondations à la lecture des comptes et des budgets, qui est également effectué au quotidien par les services qui suivent les différentes institutions qui les concernent, nous avons le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne. C'est une instance extrêmement importante avec à la fois des missions d'audits et de contrôles sur des services de la Ville de Lausanne, des activités transversales et donc le fonctionnement de la Ville, mais qui a aussi toute une partie de son travail qui consiste à mener des examens sur des sociétés externes.

Alors j'aurai l'occasion d'y revenir lors d'une prochaine question que vous soulevez à ce sujet, mais le CFL joue dans ce domaine-là un rôle extrêmement important. Et j'aimerais ici insister sur l'évolution qui a été apportée sous l'impulsion de M^{me} Germond ces dernières années, qui a fait passer la Ville d'un service de la révision à un contrôle des finances de la Ville de Lausanne. Qu'est-ce que ça a impliqué comme changements, hormis ceux de personnel qui sont aussi intervenus en cours du temps ? D'une part le service a gagné en autonomie puisqu'il est au bénéfice d'une directive qui fixe son autonomie vis-à-vis de la Municipalité et vis-à-vis de l'administration, ce qui fait que le CFL nous fournit un plan d'audit qu'il accomplit chaque année, d'entités qu'il choisit lui-même en toute indépendance et en toute liberté.

Et puis à côté de ça, il peut être mandaté par la Municipalité pour accomplir des audits spécifiques, aussi bien sur des services ou des entités de la Ville de Lausanne que sur des entités externes, auquel cas le rapport est évidemment à la fois à destination de la direction de l'entité externe, ou respectivement de son conseil de fondation ou d'administration, et de la Municipalité de Lausanne. Nous avons donc fait évoluer le CFL sur l'indépendance, c'est la première évolution importante. Et puis la deuxième qui est une évolution majeure et qui fait que c'est aujourd'hui un outil extrêmement précieux de pilotage pour la Municipalité et de contrôle. Le CFL a aujourd'hui des compétences qui ont été étendues au contrôle de gestion. Ce n'est plus uniquement un service de la révision qui se contente de réviser des comptes, d'en vérifier la conformité, c'est aussi un service qui peut être appelé à mener des expertises, des contrôles sur des processus de gestion, et pas uniquement sur des questions financières. Donc dans ce sens-là nous avons effectivement élargi, au cours de ces dernières années, les missions de l'entité qui est maintenant devenue Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma troisième question est la suivante : la Municipalité peut-elle nous préciser quelles sont les structures, au sens de la question N° 1, ayant récemment fait l'objet d'un rapport détaillé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je peux vous répondre pour vous dire que la FASL a fait l'objet d'un rapport d'audit du Contrôle des finances. La SILL a également fait l'objet d'un contrôle de gouvernance. Les établissements de l'accueil de jour font aussi tous l'objet d'un contrôle selon un plan triennal de la part du CFL. Les sociétés immobilières dans lesquelles la Ville n'est pas directement actionnaire, mais pour lesquelles nous versons des subventions à la pierre, font l'objet d'un contrôle de leur comptabilité de la part du CFL. L'Association Jardins Urbains a fait l'objet d'un contrôle du CFL. Et l'association du Comité des Jeux de la Jeunesse a également fait l'objet d'un rapport d'audit de la CFL. Et puis nous avons un rapport d'audit sur Tridel en cours, vous le savez. Enfin sur LFO nous avons également un rapport d'audit qui va être mené. Voilà les rapports récents qui ont été menés par le CFL sur des entités externes et ceux qui sont en cours ou sur le point d'être menés.

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma quatrième question : suite aux événements récents, la Municipalité envisage-t-elle de renforcer le contrôle de la gestion des structures évoquées, toujours à la question N° 1, et de la pertinence de l'usage qui est fait de l'argent public ? Si oui, comment, par qui et selon quel programme ? Si non, pour quelle raison ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est effectivement une chose qui est en cours. Je vais proposer à la Municipalité que l'on puisse renforcer la dotation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne de manière à ce que l'on puisse avoir un contrôle général de l'ensemble des participations externes de la Ville. Je pense que l'affaire Beaulieu a aussi montré les enjeux importants de cette question-là, comme ceux en lien avec la station d'épuration, le nouveau Centre sportif de Malley, qui sont des projets que vous avez votés, mais qui sont dans les deux cas des investissements importants qui vont être faits par la collectivité au sens large, mais par le biais de sociétés déléguées.

Il y a donc effectivement un enjeu important pour la Ville de Lausanne et nous entendons, dans ce cadre-là, renforcer les moyens que nous avons à disposition. Nous répondrons aussi tout prochainement au postulat de M. Hildbrand, ça fait l'objet, je crois, d'une question de M^{me} Bettschart dans son interpellation. Vous verrez que nous avons pris toute une série de mesures pour pouvoir renforcer et mieux surveiller les différentes sociétés dans lesquelles nous sommes actifs. Et nous souhaitons que le CFL puisse avoir une mission générale de contrôle et de surveillance des différentes sociétés, entités externes à la Ville de Lausanne et c'est dans ce cadre-là que nous allons proposer de le renforcer.

M. Alain Hubler (EàG) : – Avant de poser ma question 5, j'aimerais juste préciser que ce n'est pas le syndic qui a écrit notre interpellation parce qu'on dirait que c'est presque le cas puisque la question 5 a déjà été répondue. Je la lis quand même : en raison de l'externalisation croissante de certaines tâches, les grandes villes prêtent de plus en plus le flanc à des événements tels que celui évoqué – ce n'est pas moi qui dit ça, c'est M. Soguel directeur de l'IDHEAP – et la question était : la Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il serait souhaitable de renforcer le contrôle des finances lausannois ? M. le syndic peut répondre par oui ou par non.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous ai effectivement indiqué que je proposerai à la Municipalité effectivement qu'on renforce la dotation du contrôle des finances de manière à ce qu'on puisse avoir un rapport général sur les participations.

M. Alain Hubler (EàG) : – On passe à la dernière question qui elle a trait à des affaires purement financières. La Municipalité peut-elle nous donner des précisions – financières donc – sur les risques de cautionnement à actionner, de subventions nouvelles à accorder et de redevances à ne plus percevoir dans le cas de Beaulieu ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Oui je peux vous donner quelques éléments de réponse à ces questions. J'aimerais tout d'abord préciser que la Fondation de Beaulieu n'a pas bénéficié de subventions des pouvoirs publics pour son fonctionnement jusqu'à ce jour. C'est important de le dire parce qu'évidemment la crise qui a eu lieu et qui porte sur des montants que l'on ne connaît pas encore précisément – j'y reviendrai aussi plus tard – pourra avoir quelques conséquences financières pour la fondation. Elle aura vraisemblablement des conséquences financières pour les collectivités publiques aussi en lien avec des engagements futurs que nous serons appelés à prendre, mais il n'y a pas d'argent public qui s'est envolé. Je pense que c'est important de redire ici, vous ne le savez peut-être pas ou plus, les 80 millions qui ont été engagés à l'époque où la fondation de Beaulieu a été créée à raison d'un engagement du Canton, de la Ville de Lausanne, des communes de Lausanne Région et aussi des autres communes vaudoises, ont servi, pour plus de 70 millions, à amortir des dettes anciennes de la fondation de Beaulieu.

C'est d'ailleurs aussi une des difficultés de cette affaire de Beaulieu c'est que l'on traîne une série de boulets depuis toujours et qu'il faudra, en tout cas on va y veiller, à ce que la crise actuelle nous permette au moins de repartir sur une situation qui soit cette fois-ci clairement assainie, y compris s'agissant du bilan de la société. Ce qui n'a en réalité jamais été fait dans l'histoire de la Fondation de Beaulieu et qui est aussi une partie, non pas des problèmes de gestion que nous avons eu ces dernières années, mais de ces problèmes financiers structurels.

Ceci étant précisé, effectivement la Ville de Lausanne est exposée à un certain nombre de risques. Le risque financier que vous connaissez, c'est celui qui a été pris dans le cadre du préavis voté sur la rénovation du Théâtre de Beaulieu dans lequel le Conseil communal a accepté un cautionnement à hauteur de 28 millions maximum pour les travaux de remise en état d'une part du Théâtre de Beaulieu, 26,5 millions, et des locaux loués par le BBL, 1,5 million. La question du BBL est réglée par le préavis que vous avez voté au mois de décembre. S'agissant du risque du Théâtre de Beaulieu, il y a donc un engagement à hauteur de 26,5 millions de francs et M^{me} Germond nous proposera évidemment dans le cadre du bouclage des comptes à venir, en fonction des tranches de cautionnements qui auront été engagés, s'agissant d'un risque probablement avéré, que les réserves nécessaires soient faites aux comptes comme c'est la règle s'agissant des cautionnements. Vous savez que les cautionnements sont classés selon qu'ils sont considérés sans risque, avec des risques limités ou avec des risques importants. Dans ce dernier cas, on fait effectivement figurer les montants correspondants aux comptes.

Il y a un risque de cautionnement ouvert sur la fondation de Beaulieu, mais à ce jour non entièrement engagé bien sûr puisque les travaux au théâtre n'ont été faits que très partiellement, qui est un risque maximum de 26,5 millions une fois que l'entier de ce montant aura été engagé. Pour le reste, comme nous l'avons indiqué au mois de décembre dans le cadre du communiqué qui a été fait par la Ville et par le Canton de Vaud, nous avons indiqué que les collectivités publiques prendraient les mesures nécessaires de manière à assurer le fonctionnement immédiat de la Fondation et en particulier ses liquidités. La Municipalité de Lausanne a décidé d'octroyer, dans le cadre des dotations budgétaires inscrites au budget 2017 et au budget 2018, une subvention de 300 000 francs pour la fondation de Beaulieu, que l'on vous proposera de reconduire en 2019 – où il y a un montant de 850 000 francs qui est inscrit au budget – nous proposons d'en libérer 300 000 en 2017, en 2018 et en 2019. Je précise que cet effort va de pair avec un effort similaire qui est fait par l'Etat de Vaud également de 300 000 francs par année.

La deuxième décision importante que nous avons prise est de surseoir à la perception de la rente de droit de superficie pour les années 2017 – 2018 – 2019. Parallèlement l'Etat, dans la mesure où nous avons agi de manière conjointe dans cette affaire, a décidé de surseoir au remboursement du prêt de 15 millions qu'il a octroyé à la Fondation de Beaulieu, qui est déjà un prêt relativement ancien, de surseoir au paiement des intérêts et de l'amortissement et du remboursement de ce prêt. Voilà les mesures financières immédiates qui ont été

prises par les pouvoirs publics, aussi bien en termes de subventions qu'en termes de renoncement provisoire à la perception de la rente du droit de superficie.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Sur les aspects financiers, ma foi une interpellation et une résolution n'auraient pas grand effet à part de faire pour le mieux afin que ça nous coûte le moins possible. Par contre, le Groupe Ensemble à Gauche a le sentiment très net que ce qui est important dans cette affaire c'est le contrôle des structures paraétatiques. Et à ce titre, le Contrôle lausannois des finances semble faire un travail remarquable, ou peut-être qu'il y a aussi le flair de certains municipaux qui permet de détecter des problèmes là où il y en a et ce Contrôle lausannois des finances semble être efficace puisqu'il déterre de plus en plus de lièvres.

D'où, comme l'a dit le syndic, et là encore ce n'est pas le syndic qui a écrit la résolution que je vais vous proposer, il serait utile que le Contrôle lausannois des finances soit peut-être renforcé afin qu'il puisse peut-être travailler plus, mais j'ai l'impression qu'il travaille déjà beaucoup plus qu'auparavant et il y a à un moment donné où les employés finissent par ne plus avoir assez de réserves d'énergie, de ressources de manière générale pour faire ce travail. Je vous propose donc cette résolution (*M. Hubler lit sa résolution*)

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de doter le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne de moyens supplémentaires pour effectuer leur(s) mission(s) de surveillance. »

La présidente : – Nous allons passer à la deuxième interpellation qui est donc celle du Parti socialiste et des Verts. Je crois que c'est M. Vincent Brayer qui monte à la tribune. J'ai demandé également aux interpellateurs si les questions étaient identiques, ou plus ou moins similaires, de bien vouloir soit les écarter, soit d'indiquer qu'elles ont déjà été répondues pour passer la suivante.

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Fondation de Beaulieu »

Développement polycopié

La Fondation de Beaulieu est une entité de droit privé fondée en 2000 par le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les communes vaudoises (Lausanne Région et UCV) avec pour but de revitaliser le Centre de congrès et d'Expositions de Beaulieu en assurant la gestion immobilière du site. En reprenant ce parc historique, les responsabilités de la Fondation sont d'abord immobilières.

Suite au rejet du projet Taoua en 2014, et à des inquiétudes liées au volet financier de la Fondation, cette dernière modifie quelque peu sa stratégie globale. En 2016, elle reprend une partie des activités de MCH Beaulieu Lausanne SA. Dès lors, son champ d'action se modifie et inclut la gestion du théâtre, la gestion du Centre de Congrès, ainsi que la gestion logistique et technique du site et du parking. En outre, un nouveau cadre d'affaires est mis en place : il prévoit une réduction des surfaces dédiées aux foires, congrès et manifestations avec une réallocation des surfaces (Arrivée de locaux de l'Ecole de la Source, du Tribunal arbitral du sport (TAS), et d'un restaurant). La situation financière de la Fondation est potentiellement préoccupante depuis les comptes 2015 bouclés au printemps 2016.

Le 21 décembre 2017, nous avons appris par voie de communiqué de presse émanant du canton de Vaud et de la ville de Lausanne que «des mesures urgentes» ont dû être mises en place pour pallier une« situation critique »au sein de la fondation de Beaulieu.

Le communiqué précise que ces décisions font suite aux résultats d'un audit sur le fonctionnement de la Fondation de Beaulieu conduit par le Contrôle des finances de la Ville et ayant mis en évidence « d'importants dysfonctionnements et de potentiels agissements répréhensibles dans la gestion », ces problèmes concernent la gestion

opérationnelle, financière et comptable de la Fondation de Beaulieu¹ Dès lors, une dénonciation pénale² a été faite et « il a été mis fin au mandat du Secrétaire général de la Fondation » M. Marc Porchet.

Une direction provisoire de la Fondation Beaulieu a été mise en place suite à la démission de son président et un directeur délégué temporaire a été nommé afin de garantir le suivi des activités quotidiennes, mais aussi de veiller aux bons déroulements des travaux en cours (implantation de la Haute école de la santé La Source et du TAS, rénovation du théâtre, etc.).

Enfin, le communiqué ainsi que les explications données lors de la conférence de presse rassurent le public sur le maintien des différentes manifestations et foires organisées à Beaulieu.

Ces faits rendus publics nous préoccupent à la fois au niveau de la gestion de la Fondation et à celui de la réalisation des chantiers et projets prévus sur le site, et plébiscités par le Conseil communal.

Bien que plusieurs audits, enquêtes pénales, suivent encore leur cours afin de faire la lumière sur les tenants et les aboutissants de cette affaire, nous souhaitons poser plusieurs questions à la Municipalité. Par ailleurs, de nombreuses autres entités externes de droit privé sont utilisées comme instruments pour différentes politiques publiques auxquelles la Ville participe. La question des processus financiers et de leur surveillance dans ces entités et leurs organes mérite d'être posée à la lumière du cas de Beaulieu.

Dès lors, nous poserons les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Qui compose aujourd'hui le Conseil de fondation, et quels ont été ses membres depuis la création de la Fondation?
- 2) La Municipalité peut-elle revenir sur les faits litigieux communiqués en décembre et indiquer comment ceux-ci ont-ils été mis à jour ?
- 3) Y' a-t-il des relations entre ces éléments et l'évolution de la stratégie de Fondation de Beaulieu entre 2014 et 2016? Si oui, lesquelles ?
- 4) Si ces faits sont antérieurs à 2016, pourquoi n'ont-ils pas été remarqués plus tôt ? Quels étaient les processus de décision et les mécanismes de contrôle appliqués par le Conseil de fondation sur les questions financières (budgets, comptes, investissements, paiements) ?
- 5) La Municipalité peut-elle dresser un état des lieux de la situation au sein de la Fondation de Beaulieu aujourd'hui, trois semaines après la communication citée précédemment (conséquences pour les employés, chantiers ou sur le plan financier) ?
- 6) La Municipalité estime-t-elle que d'autres entités dans lesquels elle délègue des représentants et qui assument des tâches publiques sont susceptibles de connaître le même genre de dysfonctionnements ?
- 7) Quels sont les instruments dont disposent aujourd'hui les représentants de la Municipalité pour appuyer leur travail dans leur charge au sein de telles entités ?

¹ Faits reprochés dans le communiqué de presse:

- Mandats attribués par le Secrétaire à des membres de sa famille ou à des proches, sans contrôle, sans appels d'offres et sans pièces justificatives;
- des soupçons de surfacturation, de travaux inutiles, redondants ou démesurés par rapport aux besoins,
- gestion opaque, avec en particulier la prise en charge par les comptes d'investissements de dépenses ressortant des charges de fonctionnement. Ces procédures défectueuses ont empêché le Conseil de fondation de se rendre compte de l'ampleur des travaux litigieux concernés et ont surtout masqué la situation financière critique de la Fondation.

² Soupçons de gestion déloyale, de faux dans les titres

- 8) La Municipalité estime-t-elle que de nouvelles mesures devraient être mises en place afin de s'assurer qu'un tel événement ne puisse se répéter dans le futur ? Si oui, lesquelles ?
- 9) Alors qu'aujourd'hui, le Conseil communal de Lausanne ne dispose pas de processus pour le contrôle de ce type d'entités, la Municipalité peut-elle envisager des moyens nouveaux de fournir plus systématiquement des informations aux membres du Conseil et de ses commissions de gestion et des finances ?
- 10) La municipalité estime-t-elle que le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne dispose de suffisamment de moyens personnels pour mener à bien sa mission, notamment en ce qui concerne les audits externes ?
- 11) Est-il possible de chiffrer les incidences financières que ces événements auront pour les finances communales, que ce soit via une recapitalisation de la Fondation, des surcoûts de gestion, ou des frais de justice ?

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je ferais une petite remarque liminaire qui sera excessivement courte puisqu'il y a 46 questions et que je ne veux pas qu'on finisse à deux heures du matin. La situation dans la Fondation de Beaulieu est donc grave. La Ville a mis au jour des dysfonctionnements qui étaient bien cachés. Il s'agit tout de même de rappeler que nous parlons de soupçons de gestion déloyale, de soupçons de faux dans les titres, avec une volonté évidente d'opacifier les finances et l'attribution des chantiers de la fondation.

Il est heureux que la réponse de la Municipalité ait été idoine. Aujourd'hui il nous faut questionner et comprendre les tenants et aboutissants de cette affaire. Rappelons tout de même que les facturations, les comptes et les budgets étaient visés par des experts cantonaux, on va y revenir, et il en va de même pour les facturations de la fondation. Dès lors les subterfuges déployés étaient fort habiles et ont pu tromper de nombreuses personnes spécialisées sur un laps de temps certain. Et j'ai fini. Je laisserai aux Verts le soin de compléter s'ils le souhaitent.

Réponse de la Municipalité

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Première question : qui compose aujourd'hui le Conseil de fondation, de la Fondation de Beaulieu évidemment, et quels ont été ses membres depuis la création de ladite Fondation ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être un ou deux éléments de préambule rapide s'agissant de l'historique de la Fondation de Beaulieu. Pour vous dire que celle-ci a été créée en l'an 2000, dotée en capital à hauteur de 80 millions, qui ont été réunis de telle sorte : 33 millions de la Ville de Lausanne, 30 millions de l'Etat de Vaud, 10,25 millions des communes de Lausanne Région qui ont accepté ces crédits à l'unanimité, et un solde de la Société d'exploitation ancienne du Théâtre.

Sur ces 80 millions, près de 73 ont servi à éponger les dettes antérieures de la Société d'exploitation, ce qui fait qu'effectivement la fondation est partie, à ce stade-là, avec très peu de réserves pour les travaux de rénovation, d'entretien, importants sur le site de Beaulieu. L'objectif de la création de la Fondation de Beaulieu a été de créer une fondation publique et de confier l'exploitation du site à une société anonyme qui soit plus proche du monde privé alors qu'on chargeait essentiellement les collectivités publiques de la responsabilité de la gestion du site, à savoir la fondation.

Au départ la fondation est créée avec une forte implication des pouvoirs publics, c'est important ici de le dire puisque, et ses statuts n'ont pas changés, le ou la présidente du Conseil de fondation est nommé par le Conseil d'Etat – le Conseil d'Etat a trois représentants au sein de la fondation, la Ville de Lausanne a également trois représentants – et la Municipalité de Lausanne nomme le vice-président de la fondation. S'ajoute à cela

un représentant de l'UCV et un représentant de l'Union des communes vaudoises et un représentant de COREL, maintenant de Lausanne Région au sein du Conseil de fondation.

La composition a donc été stable. Aujourd'hui la composition est la suivante : je suis président de la Fondation de Beaulieu, donc nommé par le Conseil d'Etat à la fin du mois de décembre dernier. Comme j'ai eu l'occasion de le dire et je le redis ici, je le suis le temps de cette crise. Une fois que les choses auront été mises à plat, nous retrouverons un ou une nouvelle présidente, d'entente avec le Conseil d'Etat et ce sera lui qui prendra d'ailleurs la décision, de manière à ce qu'on n'ait pas durablement le syndic de Lausanne qui assure la présidence de la fondation. Le vice-président est M. Leimgruber, représentant de l'Etat de Vaud, cadre au Service de l'économie. Et le Conseil est également composé de M. Rüeger – patron d'entreprise, président de la CVCI, qui représente l'Etat de Vaud –, de M. Brunetti – président des hôteliers lausannois, qui siège dans le conseil de fondation également en qualité de représentant de l'Etat de Vaud, mais qui y siège uniquement depuis le mois de janvier 2017, de M^{me} Litzistorf, de M^{me} Germond qui toutes deux représentent la Municipalité de Lausanne et de M^{me} Claudine Wyssa qui représente l'Union des Communes Vaudoises. Le siège de M. Muheim qui représentait le Lausanne région est aujourd'hui vacant puisque M. Muheim a démissionné du Conseil de fondation à la fin du mois de décembre. Voilà la composition actuelle.

Alors si vous voulez la composition passée, je vous la donne volontiers. A sa création la fondation était présidée par Jacqueline Maurer, conseillère d'Etat, y siégeait également Jean-Jacques Schilt, syndic de Lausanne à l'époque, Sylvia Zamora et Francis Thévoz pour la Ville de Lausanne, M. Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme et M. Rüeger, industriel, pour l'Etat de Vaud, qui donc y siège toujours. M. Grandjean y siégeait pour l'Union des communes vaudoises et M. Muheim y siégeait déjà en qualité de représentant de la COREL. Et puis il y avait encore M. Hoefliger, à l'époque, président de la société d'exploitation qui n'existe plus aujourd'hui. Au cours du temps, M^{me} Maurer a démissionné en 2009. M. Sordet, représentant de l'Etat de Vaud, quand bien même il a quitté l'Etat, est resté au sein du conseil de fondation depuis 2000, depuis sa fondation, jusqu'à la fin de l'année 2016, donc jusqu'à tout récemment. M. Rüeger n'a jamais quitté le conseil de fondation. M. Leimgruber y siège depuis 2009. Et M. Brunetti tout récemment, depuis 2017.

S'agissant des représentants de la Ville, de très nombreux municipaux y ont passé, M^{me} Zamora entre 2000 et 2002. M. Thévoz également entre 2000 et 2002. M. Schilt entre 2000 et 2007. M^{me} Rey entre 2002 et 2007. M. Brélaz entre 2002 et 2016. M. Jean-Christophe Bourquin entre 2007 et 2010. M. Français entre 2007 et 2016. M. Tosato entre 2010 et 2011. M^{me} Germond y siège depuis 2011. M^{me} Litzistorf et moi-même depuis 2016. Pour l'Union des communes vaudoises c'est M. Grandjean qui a siégé dans la fondation jusqu'en 2007. Il a été remplacé par M. Tardy jusqu'en 2011. Et puis c'est M^{me} Wyssa qui représente l'UCV depuis 2012. Et puis pour Lausanne Région c'est M. Muheim qui siège dans le Conseil de fondation depuis ses débuts jusqu'au mois de décembre 2017. Et pour la Société de Beaulieu exploitation, M. Hoefliger a siégé dans la fondation de 2000 à 2003 et M. Rochat de 2003 à 2010.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je passe à la question n° 2. La Municipalité peut-elle revenir sur les faits litigieux communiqués en décembre et indiquer comment ceux-ci ont été mis à jour ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors je commencerai par la fin de la question puisque ça permettra d'aller dans l'ordre chronologique. Pour vous dire que c'est suite à des questions posées par les membres du Conseil de fondation, en particulier par les représentants de la Municipalité de Lausanne, et par celui qui vous parle, à partir de l'automne 2016, qu'on a commencé à avoir un certain nombre de doutes sur la manière dont les écritures étaient comptabilisées. Et en particulier, un certain nombre de questions qui portaient sur les investissements consentis dans le domaine du Théâtre, dont le chantier n'était pas encore

formellement ouvert, mais dont une série de dépenses avaient déjà été engagées au titre à la fois de crédits d'étude, mais d'une série de travaux.

Nous avons alors évidemment posé un certain nombre de questions, comme il se doit, de manière à obtenir des réponses, organisé des séances du conseil de fondation spécifiquement sur ces questions financières et à force de ne pas avoir de réponses convaincantes aux questions que nous avons soulevées, nous avons souhaité mandater le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne pour un audit. C'est donc bien la Ville qui a mandaté le CFL, d'ailleurs il n'y a pas d'autre entité qui ait qualité à le mandater, mais nous l'avons fait, je le précise ici, en accord aussi bien avec les représentants de l'Etat de Vaud, qu'avec le Conseil de fondation dans son ensemble. L'audit a été formellement lancé au mois d'août. Les résultats ont été connus en décembre. Bon ça vous connaissez l'histoire.

Qu'est-ce qu'a révélé l'audit ? Trois choses importantes. La première, c'est donc que Beaulieu avait choisi en 2000 de ne pas avoir une direction interne, de ne pas nommer un directeur, mais plutôt de donner un mandat à une société qui assurerait la mission de direction, comme cela se fait parfois pour des petites sociétés ou pour d'autres, on donne le mandat à une fiduciaire d'assurer la direction de la société, de faire la comptabilité, d'assurer les affaires courantes. L'objectif était de faire des économies et de ne pas surcharger finalement la Fondation de Beaulieu qui avait essentiellement un rôle de société immobilière puisque l'exploitation relevait plutôt de MCH, de ne pas surcharger la Fondation d'effectifs en personnel trop importants qui alourdiraient son budget. Et nous avons découvert à l'occasion de cet audit que cette société du Secrétaire général avait effectivement donné des mandats pour des montants importants à des sociétés qui lui étaient proche, soit des sociétés de sa femme, de sa belle-sœur ou de son ancien associé.

Ces choses ont été publiées dans la presse, qui a fait un travail d'enquête et qui a pu déterminer les sociétés en question, ce sont donc des choses que vous connaissez, et c'est effectivement des montants de l'ordre de 27 millions qui ont été donnés à ces sociétés entre 2012 et 2016, période sur laquelle a porté l'audit. J'aimerais ici préciser, parce que c'est important, qu'il n'y a pas de fraude de 27 millions, comme on a pu le lire et l'entendre ici ou là parfois. Nous avons des soupçons que sur ces 27 millions il y ait une part qui ait fait l'objet soit de facturations, soit de travaux – une façon de faire tourner le tiroir-caisse – qui n'auraient pas été directement utiles à la Fondation. Alors est-ce que c'est 5 % de ce montant, 10 %, 20 %, 30 % ? On verra bien. Ce n'est en tout cas pas 27 millions. S'il y a une fraude, elle porte sur une partie de ce montant. Et c'est précisément un des objets, et j'y reviendrai, que devra éclaircir l'enquête pénale.

Et d'abord est-ce qu'il y a infraction pénale ou pas ? Et s'il y a infraction pénale, sur quel montant est-ce qu'elle porte, quel a été le dommage subi par la Fondation de Beaulieu ? C'est aussi une chose que va essayer d'éclaircir le nouveau directeur de la fondation que nous avons engagé, qui a maintenant pour mandat de mettre à plat cette situation financière. Mais je pense que c'est quand même important de le préciser, on est bien en face d'une fraude probable importante, une bonne partie de ces mandats ont été passés pour des travaux qui ont été effectués et qui étaient nécessaires à la fondation. Nous avons des doutes sur une partie d'entre eux.

Alors qu'est-ce qu'a révélé l'audit ? La première chose ce sont ces 27 millions de mandats passés à des sociétés proches du secrétaire général. Deuxième chose importante, aucun de ces mandats n'aurait fait l'objet de contrat et encore moins d'appels d'offres. Ces mandats auraient donc été passés directement par le secrétaire général sans en référer au Conseil de fondation et surtout sans processus d'appels d'offres et sans contrat. Et puis le troisième fait qui est probablement le plus important sous l'angle de la mission de contrôle que doit exercer un conseil de fondation ou d'administration, la majorité de ces dépenses n'a pas été inscrite dans les comptes de la fondation. Elle a fait l'objet d'écritures de régularisation au bilan voire l'objet d'écritures qui ont gonflé les actifs du bilan.

Je vous donne un exemple pour comprendre de quoi il s'agit : vous donnez un mandat de 200 000 francs pour optimiser le projet de rénovation du théâtre, par exemple, et au lieu de faire figurer ces 200 000 francs de frais d'études dans les comptes de la fondation, pour un crédit qui n'est pas encore formellement engagé, comme ça doit se faire en vertu des règles comptables obligatoires que doivent respecter l'ensemble des sociétés, eh bien vous inscrivez ces 200 000 francs au bilan en augmentation de la valeur des biens. Vous gonflez donc la valeur des biens de travaux qui n'ont en réalité pas été effectués. Et pour le Conseil de fondation c'est extrêmement difficile de s'en rendre compte, en particulier dans une période où la société investit peu, parce que ce sont des montants qui ne sont pas tellement importants et vous ne savez pas exactement quels types de travaux ont été effectués, si effectivement ce sont des travaux à plus-value qui peuvent gonfler la valeur du bilan ou non.

Il y a donc là un certain nombre d'informations qui ont été masquées au Conseil de fondation et qui expliquent que l'on ne se soit rendu compte qu'à partir de 2016, ce qui est aussi la période à partir de laquelle la société a commencé à investir. J'ai aussi eu l'occasion de le dire, je le redis ici, la mission de la fondation de Beaulieu a considérablement évolué entre 2000 et 2016. Jusqu'à la votation de Taoua c'est une société qui est d'abord immobilière. MCH Beaulieu exploite aussi bien la partie foires et manifestations que la partie congrès. Après il y a une première décision qui est prise, qui est importante, c'est que MCH renonce à l'utilisation du Palais de Beaulieu et que c'est la Fondation qui reprend l'organisation de la partie congrès. Cela implique une série de missions qui reviennent à la Fondation. Et la deuxième décision qui est importante, c'est qu'après l'échec de Taoua, la Fondation de Beaulieu s'engage dans un programme important de diversification de son activité et d'investissements aussi bien d'ailleurs sur une partie des salles de congrès du Palais de Beaulieu qu'avec le projet de l'Ecole de la Source et d'installation possible du Tribunal arbitral du sport souhaité par les pouvoirs publics, et puis de rénovation du théâtre.

Cette stratégie d'investissements qui démarre en 2015 n'est évidemment visible dans les comptes qu'à partir de 2016-2017. En réalité, avant de disposer des comptes 2016, c'est difficile de voir apparaître comptablement et financièrement cette situation. C'est ce qui explique que ce soit effectivement apparu en 2016 et qu'à la suite d'un certain nombre de questions que nous avons posées, nous avons décidé de lancer cet audit et d'avoir les réponses que nous avons aujourd'hui. Il y a donc effectivement une série d'informations financières extrêmement importantes qui ont été masquées au Conseil de fondation, et je le redis ici, quand bien même l'auditeur ne faisait qu'un contrôle restreint, la société de révision des comptes de la Fondation de Beaulieu, aussi bien pour les comptes 2015 que 2016, l'Organe de révision nous a invités à les accepter sans problème pour leurs conformités à la fois au budget sans remarquer la moindre irrégularité.

Voilà, nous sommes donc effectivement dans une situation où le Conseil de fondation n'a pas tous les instruments en main pour prendre les bonnes décisions. Et c'est un élément très important parce qu'un conseil de fondation ou d'administration n'est responsable qu'à partir d'un moment où il a connaissance d'une situation et qu'il ne prend pas les mesures qui doivent être prises et cela engage sa responsabilité. Quand il n'a pas les éléments lui permettant de prendre une décision, c'est effectivement beaucoup plus compliqué et c'est suite à un certain nombre d'éléments qui nous paraissaient suspects que l'on a choisi la voie de l'audit, qui est quand même la seule qui nous permettait d'avoir des réponses. Parce qu'à force de demander des pièces, des budgets précis d'investissements, des plans de liquidités et de ne pas obtenir ces différents éléments, on a considéré que l'audit serait la seule façon de mettre réellement à jour la situation de la Fondation de Beaulieu, et c'est ce qui a été fait.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Troisième question : il y a-t-il des relations entre ces éléments, ce que vous venez de mentionner, et l'évolution de la stratégie de la Fondation de Beaulieu entre 2014 et 2016 ? Et si oui, lesquelles ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors il y a bien des liens, je l’ai expliqué. La structure de la Fondation a considérablement changé en 2015. C’est un élément qui a eu des implications financières importantes pour la Fondation de Beaulieu. Deuxième chose que j’aimerais dire ici c’est qu’effectivement la structure de direction dont s’était dotée la Fondation de Beaulieu en 2000, à savoir d’avoir une direction externalisée, n’était pas adaptée aux investissements qui ont été engagés après l’échec de Taoua. Cela pouvait fonctionner pour une société immobilière, mais ce n’était pas une structure qui est adaptée pour une fondation qui est amenée à investir des sommes importantes et à diversifier ses activités.

De ce point de vue là, j’espère que la crise actuelle aura au moins ce bénéfice-là, celui d’accélérer la mise en place d’une direction interne qui est aussi un des mandats qu’a aujourd’hui le directeur délégué que nous avons engagé.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Question 4. Vous avez déjà plus ou moins répondu à la première partie, monsieur le syndic, c’est donc plutôt la deuxième partie qui nous intéresse maintenant. Si ces faits sont antérieurs à 2016, pourquoi n’ont-ils pas été remarqués plus tôt ? Quels étaient les processus de décision et les mécanismes de contrôle appliqués par le Conseil de fondation sur les questions financières, que ce soient les budgets, les comptes, les investissements ou les paiements ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je n’ai pas pu retracer un historique complet de la fondation de Beaulieu. Ce que je peux vous dire c’est que le Conseil de fondation était effectivement appelé à voter les budgets, à voter les comptes, pour cela il avait des documents complets. C’était beaucoup moins précis pour les investissements, on avait des tableaux indicatifs, sans d’ailleurs ne jamais réellement savoir si ils avaient ou non été validés. S’agissant des paiements, aucun des municipaux lausannois, je le dis ici, n’a été impliqué dans les processus de paiements de la Fondation de Beaulieu. La Fondation de Beaulieu a un système de signatures collectives à deux et l’ensemble des paiements a été signé par le secrétaire général et par M. Sordet, représentant de l’Etat au sein de la Fondation, qui a signé les factures de 2000 à 2016. Et à la fin 2016, au moment où il a quitté le Conseil de fondation, c’est M. Muheim qui a assuré également la signature des paiements. Voilà ce que je peux vous dire sur les processus et mécanismes de contrôle au sein du Conseil de fondation.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Question n° 5 : la Municipalité de Lausanne peut-elle dresser un état des lieux de la situation au sein de la Fondation de Beaulieu aujourd’hui, trois semaines après la communication citée précédemment (les conséquences pour les employés, les chantiers ou sur le plan financier) ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Nous avons organisé Swiss Expo, ça a été une petite prouesse même s’il y a eu quelques difficultés, mais enfin ça a été possible. S’agissant du personnel, il y n’y a eu aucun licenciement à la Fondation de Beaulieu, mais évidemment tous les employés de la Société du secrétaire général ne sont plus sur le site de Beaulieu. Alors je ne sais pas si ils travaillent toujours pour la société, mais Beaulieu a, *de facto*, perdu beaucoup de ses ressources en personnel qui étaient en partie externalisées. Donc évidemment les sociétés qui sont celles que l’on va appeler la galaxie du secrétaire général, qui avaient des liens familiaux ou d’affaires avec le secrétaire général, sont des sociétés avec lesquelles nous avons rompu nos relations de travail, ce qui signifie qu’il n’y a pas de pertes directes d’emplois à la Fondation de Beaulieu, mais il y a probablement eu des conséquences s’agissant des sociétés externes à la Fondation.

Maintenant quelle est la situation un petit mois après cette affaire ? C’est difficile de vous répondre complètement. Notre priorité est allée à la poursuite et la consolidation du chantier de La Source. On aura les premiers états financiers consolidés sur la fondation entre janvier et mars prochain. Les premiers arriveront au 31 mars. Mais les priorités pour la Ville et l’Etat de Vaud sont vraiment à la fois sur le projet de La Source et le projet du Tribunal arbitral du sport. Je rappelle que nous travaillons étroitement sur ce dossier, en

collaboration avec le Canton et c'est vraiment la priorité sur laquelle travaille actuellement M. Gigandet, le nouveau directeur délégué de la Fondation de Beaulieu, qui nous semble faire du bon travail et prendre les choses dans le bon ordre.

C'est effectivement compliqué, on est vraiment maintenant dans ce travail de mise à plat, et à la fois d'assurer les affaires courantes de manière à ce que les événements qui sont prévus sur le site de Beaulieu en 2018 puissent avoir lieu, à ce que celles et ceux qui envisagent d'organiser un événement à Beaulieu le fassent quand même. C'est tout l'enjeu et la difficulté pour une société qui a une activité commerciale, il ne s'agit pas non plus que la crise qu'on a vécue en décembre aggrave encore les difficultés de la fondation. On a donc aussi le souhait et la nécessité aujourd'hui de veiller à la bonne marche des affaires courantes de la Fondation de Beaulieu. Je suis désolé, mais je ne suis pas encore en mesure de vous donner des éléments plus consolidés sur la situation financière de la fondation à ce stade.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – La question six a été répondue en partie sur l'interpellation précédente, mais est-ce que monsieur le syndic veut rajouter quelque chose. Je la lis : la Municipalité estime-t-elle que d'autres entités dans lesquels elle délègue des représentants et qui assument des tâches publiques sont susceptibles de connaître le même genre de dysfonctionnements ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'ose espérer que la situation qu'on connaît à Beaulieu est un cas isolé, c'est quand même une situation très exceptionnelle, très grave. Et j'aimerais d'ailleurs ici, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, rebondir sur le préambule de l'interpellation de M. Hubler qui faisait un lien entre les Docks et l'affaire Beaulieu, on est quand même sur des cas de nature très différente. Ici on est sur une affaire grave, qui a fait l'objet d'un dépôt de signalement au Ministère public avec l'ouverture d'une enquête pénale. Alors est-ce qu'il y aura une condamnation ou pas, on verra, le principe de présomption d'innocence prévaut évidemment. Mais on est dans une affaire grave où un certain nombre d'informations importantes ont été camouflées au Conseil de fondation, qui ne lui a pas permis de prendre toutes les décisions utiles. J'ose donc espérer qu'on ne va pas retrouver une situation de cette ampleur-là.

A part ça, des risques financiers dans les sociétés de la Ville il y en a évidemment régulièrement. Celles et ceux qui ont quelques années de Conseil communal savent que parfois les grandes institutions culturelles connaissent des périodes de crise. Quand j'ai été élu municipal en 2011, le Ballet Béjart était dans une situation financière extrêmement critique et avec un déficit cumulé de plus d'un million de francs et une situation de surendettement au bilan qui a impliqué de signaler le cas à l'Organe de contrôle des fondations et de prendre une série de mesures urgentes. Le Théâtre de Vidy était dans une situation pas bien meilleure, avec des déficits cumulés à la fin de l'époque Gonzalez extrêmement importants aussi.

Des difficultés financières on en a, mais elles sont parfois de nature différente. C'est-à-dire que c'est très différent d'avoir une institution culturelle ou un festival qui connaît des difficultés, qui peut avoir des recettes qui sont en partie aléatoires, une institution liée à des tournées, un festival lié à des conditions de météo, ou des sociétés dans lesquelles on a des intérêts financiers directs, comme des sociétés immobilières ou des sociétés telles TRIDEL, GEDREL, la STEP, le Centre sportif de Malley, etc., il y a des cas de figure qui sont extrêmement différents. D'où l'importance d'avoir un bon contrôle sur l'ensemble de ces structures et c'est pourquoi on va souhaiter renforcer les moyens du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, dans ce but-là, parce que c'est effectivement important.

Alors voilà, j'ai fait une réponse assez générale. Je ne crois pas qu'on ait de risques de cette nature dans d'autres sociétés de la Ville, mais on n'est jamais à l'abri d'un employé dans la fonction publique, d'un magistrat parfois aussi ou d'un responsable de société externe, qui tout d'un coup se livrent à des agissements qui ne sont pas conformes à la loi, ce sont des choses qui peuvent arriver, qui sont déjà arrivées dans l'histoire de cette Ville

et du Canton, dans l'histoire des sociétés qui nous entourent, et on doit pouvoir avoir des instruments de contrôle qui nous permettent de détecter ces cas de figure si ils étaient appelés à se produire.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Justement à propos des instruments, pareil vous avez déjà répondu en partie pendant l'interpellation de M. Hubler. Question n° 7 : quels sont les instruments dont disposent aujourd'hui les représentants de la Municipalité pour appuyer leur travail dans leur charge au sein de telles entités ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Les compétences de nos services et également du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, comme je l'ai dit antérieurement déjà plusieurs fois.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Pareil, la huitième question a déjà été partiellement abordée. La Municipalité estime-t-elle que de nouvelles mesures devraient être mises en place afin de s'assurer qu'un tel événement ne puisse se répéter dans le futur ? Si oui, lesquelles ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'ai effectivement déjà répondu à la question. En complément à ce que j'ai déjà dit, je vous indique ici que nous allons vraisemblablement, sous réserve de l'accord de la Municipalité, compléter le rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne d'un chapitre relatif aux participations, qui renseignera aussi le Conseil communal de manière plus importante sur cette question-là. Comme nous compléterons également les comptes de la Ville de Lausanne d'une annexe sur les participations.

Voilà ce sont des mesures que nous proposerons à la Municipalité de manière à ce qu'on puisse aussi, vis-à-vis du Conseil communal, avoir des informations qui soient plus complètes sur ces questions-là. C'est un enjeu important sachant qu'une partie des activités publiques se jouent aussi dans des fondations qui sont extérieures à l'Administration communale.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Vous venez partiellement de répondre à la question 9 aussi. Alors je la pose quand même : alors qu'aujourd'hui, le Conseil communal de Lausanne ne dispose pas de processus pour le contrôle de ce type d'entités, la Municipalité peut-elle envisager des moyens nouveaux de fournir plus systématiquement des informations aux membres du Conseil et de ses commissions de gestion et des finances ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous ai déjà répondu.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Question n° 10, c'est pareil vous avez aussi partiellement déjà répondu : la Municipalité estime-t-elle que le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne dispose de suffisamment de moyens personnels pour mener à bien sa mission, notamment en ce qui concerne les audits externes ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'ai également répondu à la question.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Et puis la onzième, aussi vous avez déjà donné plusieurs éléments : est-il possible de chiffrer les incidences financières que ces événements auront pour les finances communales, que ce soit via une recapitalisation de la Fondation, des surcoûts de gestion, ou des frais de justice ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors effectivement à ce stade ce n'est pas possible de le dire. C'est vraiment un des mandats qu'a le nouveau directeur délégué de la Fondation, M. Gigandet, de mettre à plat la structure financière de la Fondation de manière à ce qu'on puisse poser sur cette base une stratégie pour l'avenir qui soit à la fois cohérente, mais qui s'appuie aussi sur des finances saines et, cas échéant, des soutiens des pouvoirs publics qui soient calibrés aux besoins et à la réalité.

Il y aura sans doute des conséquences financières, je pense qu'on peut le dire, il y en a déjà quelques-unes que j'ai évoquées tout à l'heure sur des mesures immédiates qui ont été prises par la Ville et par l'Etat. Quelles sont les mesures au futur qu'on devait prendre pour la Fondation à long terme, c'est à ce stade impossible de vous répondre.

Interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner »

Développement polycopié

Suite à la conférence conjointe de la Municipalité de Lausanne et de l'Etat de Vaud du 21 décembre dernier, le Conseil communal, tout comme le public, a pris connaissance des dysfonctionnements et de potentiels agissements répréhensibles dans la gestion au sein de la Fondation de Beaulieu, suite à un audit commandé au printemps 2017.

Cet audit n'a pas été rendu public. Aucun chiffre concret n'a été avancé. Beaucoup de points sont dès lors encore à éclaircir.

De plus, de nombreuses questions se posent relatives à la gouvernance des organismes parapublics. Les municipaux lausannois siègent, pour chacun d'entre eux, dans de nombreux conseils de fondation ayant un lien avec Lausanne.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. L'audit va-t-il être rendu public ?
2. Quel est le montant des pertes estimées pour la Commune de Lausanne suite à cette affaire ?
3. Combien de séances du Conseil de fondation de Beaulieu ont-elles lieu chaque année ?
4. Quel est le taux de présence aux séances, pour chaque municipal faisant partie de ce Conseil, depuis leur nomination ?
5. D'un point de vue plus général, dans combien de Conseils de fondation ou d'autres organismes parapublics et dans lesquels, chaque Municipal siège-t-il ?
6. Pour chaque Municipal, quelle charge de travail cela représente-t-il ?
7. Est-il possible de déléguer ces sièges à des personnes tierces ?
8. Quand la Municipalité pense-t-elle répondre à la motion Hildbrand « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » déposée en 2009 et acceptée par le Conseil communal en 2011, qui traite justement de ces questions ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

Discussion

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'ai juste une petite question de procédure au préalable avant de parler de mon interpellation. J'ai des questions complémentaires suite à la discussion déjà eue : est-ce que je les pose maintenant, est-ce que je les poserai après dans le débat ?

La présidente : – Après dans le débat.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le PLR a donc décidé d'attaquer cette question de Beaulieu sous un autre angle. En effet, nous avons remarqué que les municipaux siègent dans de nombreux conseils de fondation, de nombreux conseils d'administration, de nombreux conseils d'association et nous nous demandons si, par rapport à la charge de travail qu'ils ont – ils ont des directions à mener avec un grand nombre de services, de grands projets à mener pour la Ville –, la participation dans tous ces conseils est adéquate et leur permet de préparer ces séances de la meilleure manière qu'il soit. Parce que de participer à des séances de conseil de fondation en réalité ce n'est pas seulement la séance en elle-même, mais c'est aussi tout un temps de préparation.

Justement on parle de comptes, ça prend du temps de les examiner, de se pencher sur les documents qui sont transmis à un conseil et nous voulons poser des questions sur la

disponibilité qu'ont les municipaux pour participer à ces conseils de fondation en se demandant si un autre système ne serait pas préférable pour avoir une gestion adéquate et optimale des finances de la Ville. Mais certaines questions subsistent par rapport à l'audit et on va quand même en poser quelques-unes. Ma première question est de savoir si l'audit va être rendu public.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors à ce stade l'audit ne va pas être rendu public puisque c'est une pièce au dossier pénal.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Ma deuxième question est : combien de séances du Conseil de Fondation de Beaulieu ont-elles lieu chaque année ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il y a entre 4 et 6 séances par année du Conseil de Fondation de Beaulieu qui ont lieu.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Quel est le taux de présence aux séances, pour chaque municipal faisant partie de ce Conseil, depuis leur nomination ?

M. Grégoire Junod, syndic : – On n'a pas eu le temps de retrouver l'ensemble des documents liés à tout l'historique du Conseil de fondation. Je peux néanmoins vous dire que, s'agissant de cette législature, nous avons toujours été au moins deux représentants de la Municipalité au sein du Conseil de Fondation, la plupart du temps trois, mais disons on est bien représenté, bien présents dans ces séances de Conseil de fondation, et c'était comme cela, pour ce qui nous a été dit, précédemment.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – D'un point de vue plus général, dans combien de conseils de fondation ou d'autres organismes parapublics et dans lesquels, chaque municipal siège-t-il ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il y en a énormément. Je vous ai cité tout à l'heure, au moment de la première interpellation de M. Hubler, la liste de toute une série de sociétés financières dans lesquelles la Ville avait des intérêts financiers, ce sont des sociétés dans lesquelles on siège. Il y a de très nombreuses institutions culturelles, même si je siège dans moins d'institutions culturelles cette législature que précédemment. Il y a donc énormément de sociétés, de commissions, de structures parfois aussi régionales dans lesquelles on siège, de séances du PALM, de Lausanne Région, de l'Union des communes vaudoises ou de l'Union des villes suisses. En réalité une bonne partie de l'activité d'un magistrat – et ce n'est pas vrai qu'à la Ville de Lausanne, mais partout –, se déroule dans des structures ad hoc, des séances qu'on est parfois appelé à présider, parfois pas, mais qui sont effectivement une bonne partie de notre activité.

C'est donc extrêmement difficile de savoir quelles charges ça représente, j'anticipe peut-être la question suivante. Honnêtement j'aurais beaucoup de peine à vous le dire. Et l'exercice n'aurait d'ailleurs pas forcément beaucoup d'intérêt, parce que dans beaucoup de ces activités on fait de la politique publique, c'est à dire qu'il y a une imbrication très importante entre l'activité qu'on mène en qualité de magistrat et de responsable d'une administration, mais en qualité de magistrat au sens de la conduite politique aussi et au rôle qu'on exerce dans une fondation.

Je prends un exemple qui sera peut-être très parlant qui est celui des structures de l'accueil de la petite enfance. M. Payot siège à la FAJE évidemment, et c'est une part importante de l'activité d'un municipal des écoles et de la petite enfance pour pouvoir aussi porter et défendre des politiques qui sont celles de la Ville de Lausanne. C'est vrai dans toutes les sociétés dans lesquelles on siège, c'est pour ça que c'est extrêmement difficile, et en tout cas on ne s'est pas livré à l'exercice de faire une séparation complète entre ce que représente une activité hors de ces séances et quel est le temps de travail qu'on consacre à préparer et à piloter aussi les séances dans lesquelles on siège ou qu'on est parfois appelé à présider.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Sur cette question, je dois avouer que je ne suis pas satisfaite de la réponse. J'estime qu'en effet une liste des représentations dans lesquelles vous siégez doit être faisable assez facilement. Savoir si vous êtes dans vingt ou cinq conseils. Il me semble que vous êtes plutôt dans vingt conseils que dans cinq. Je pense que c'est quand même assez intéressant sur la gestion de la Ville et de ce genre de conseils.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aurais pu commencer par là madame Bettschart, mais en réalité cette information vous est communiquée, chaque année, par la Municipalité puisque le Rapport de gestion s'ouvre sur les participations de tous les municipaux. Et vous avez la liste complète pour chaque conseiller municipal de nos délégations tant dans les organes externes – j'ai évoqué l'Union des communes vaudoises, l'Union des villes suisses, etc. – que dans les fondations, sociétés anonymes, associations, etc. dans lesquelles on siège. Vous avez la liste complète qui est mise à jour chaque année dans le Rapport de gestion, c'est une information que nous avons à cœur de transmettre au Conseil communal et sur laquelle nous vous renseignons entièrement.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – A la question 7 : est-il possible de déléguer ces sièges à des personnes tierces ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors dans de très nombreux cas : oui, c'est théoriquement possible. Dans certains cas cela ne l'est pas parce qu'il y a des structures conçues comme telles qui prévoient que ce sont des élus de différentes communes. Mais j'aimerais ici dire qu'il s'est ouvert à la suite de l'affaire de Beaulieu un petit débat, et l'interpellation de M^{me} Bettschart s'en fait aussi un petit peu l'écho, c'est de savoir si c'est sain ou pas d'avoir des magistrats qui siègent dans les fondations, associations, sociétés anonymes de la collectivité publique. Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt déléguer ça à des professionnels, des fonctionnaires ou à des représentants externes.

En fait Beaulieu est un assez mauvais exemple pour mener ce débat. Pourquoi ? Parce que la Fondation de Beaulieu est en fait l'émanation des pouvoirs publics, principalement du Canton et de la Ville, et les deux modèles cohabitent à Beaulieu depuis 2000. La Ville qui a trois magistrats depuis 2000, et l'Etat de Vaud, qui par le tout début avec Jacqueline Maurer, a des représentants spécialisés. Et l'Etat de Vaud est aujourd'hui représenté par trois représentants au sein de la Fondation de Beaulieu. M. Sordet jusqu'à la fin de 2016, qui a été remplacé par M. Brunetti. M. Sordet c'était le secrétaire général de M^{me} Maurer, ça a été le chef du Service de l'économie. C'est donc quelqu'un qui est très aguerri à ces questions-là, il siège, pour l'Etat, jusqu'à fin 2016. Depuis début 2017 c'est M. Brunetti, le patron d'hôtellerie lausannoise, qui est aussi quelqu'un qui connaît quelque chose aux affaires et à la comptabilité, qui siège lui aussi en qualité de représentant de l'Etat. Ça c'est le premier représentant.

Deuxième représentant, M. Rüeger, patron reconnu, important dans le Canton de Vaud, patron président de la CVCI. Lui aussi est un représentant externe, chargé de représenter le Conseil d'Etat dont on peut estimer qu'il a toutes les compétences, en particulier en matière de conduite de gestion, de conduite d'entreprise et de conduite financière.

Troisième représentant, M. Leimgruber, qui est un cadre supérieur du Département de l'économie de l'Etat de Vaud, qui a une partie de son taux d'activité qui est consacrée à suivre le dossier de la Fondation de Beaulieu. Les représentants de l'Etat de Vaud n'ont pas plus que les représentants de la Ville au cours des années précédentes débusqué l'affaire qui a été remarquée par le Contrôle des finances. Tout ça pour vous dire, au-delà des questions idéologiques et des positions qu'on peut avoir les uns et les autres, qui ne sont d'ailleurs pas toujours des questions politiques, qu'on peut avoir sur la conception qu'on a de la gestion et l'utilité ou pas d'avoir des magistrats dans des structures externes, la Fondation de Beaulieu montre bien qu'aussi bien une structure avec des représentants administratifs et des professionnels spécialistes qu'une structure avec des magistrats, ce n'est pas la structure en tant que telle qui est en cause. Alors la question que vous posez est un enjeu en lien avec la question précédente que vous avez soulevée d'organisation du

travail d'un magistrat de manière à ce qu'effectivement on ait assez de temps pour faire les choses correctement. Mais encore une fois, je ne crois pas que dans cette affaire c'est le fait d'avoir des élus qui siègent au sein de la fondation de Beaulieu qui soit réellement en cause, d'autant plus, je le dis quand même, que c'est plutôt en l'occurrence ici des élus et en particulier celui qui vous parle, qui ont plutôt mis le doigt sur les dysfonctionnements actuels. Donc je ne crois pas que ça soit réellement l'enjeu du débat qui est ici posé avec la fondation de Beaulieu.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Ma dernière question est la suivante : quand la Municipalité pense-t-elle répondre à la motion Hildbrand « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » déposée en 2009, acceptée par le Conseil communal en 2011, et qui traite justement de ces questions ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il est vrai que la réponse a un petit peu tardé, mais elle sera sur votre table tout prochainement, en tout cas en 2018, mais vraisemblablement au tout début de l'année 2018. On est à bout touchant. Effectivement il y aura, je crois, une série de réponses qui seront de nature à répondre positivement aux inquiétudes qui étaient celles de M. Hildbrand, qui sera bien placé pour les défendre, mais qui sont plus largement aussi celles de plusieurs d'entre vous au sein du Conseil communal.

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Encore plus de surprises à la Fondation de Beaulieu ? »

Développement polycopié

La Fondation de Beaulieu est une entité en mains de la Ville de Lausanne, du Canton de Vaud ainsi que les communes vaudoises (Lausanne Région et UCV). Elle a pour objectif de revitaliser le Centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu situé au coeur de Lausanne, ainsi que, depuis 2016, de gérer l'activité opérationnelle.

Créée en 2000, elle a été nantie de 80 millions de capital, dont 33 millions (42% du capital) provenant de la Ville de Lausanne, ce qui en fait le plus grand actionnaire et a d'ailleurs à ce titre 3 sièges au conseil d'administration occupés par Mme Germond depuis 2011, ainsi que M. Junod et Mme Litzistorf depuis 2016.

Les charges opérationnelles, sans amortissements, de la fondation sont de (en millions de CHF) 4.52, 5.05, 6.57, 5.26 et 6.19 pour les années allant de 2012 à 2016. Le total de ces charges pour la période 2012 à 2016 est donc de 27.59 millions. A ces charges opérationnelles s'ajoutent des activités d'investissement d'approximativement 50 millions de CHF, dont 47 millions pour le projet des Halles Sud. Sur ce dernier projet, un audit du CCF a été fait en 2015 et avait conclu à une bonne gestion du projet. En résumé, entre activités opérationnelles et investissements, c'est un montant total d'environ 78 millions qui a été dépensé entre 2012 et 2016. Si l'on retire les coûts de l'investissement des Halles Sud qui a été audité par le CFF, la somme totale est donc de 31 millions.

Lors de la séance du conseil communal de Lausanne du 5 décembre 2017, la Municipalité a présenté en urgence le préavis 2017-44 traitant des droits de superficie distincts et permanents en faveur de la Fondation de Beaulieu. A aucun moment, la Municipalité n'a évoqué qu'un audit de la Fondation était en cours depuis le printemps 2017 et que les résultats étaient sur le point d'être annoncés.

Le 21 décembre, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud organisaient une conférence de presse. On y apprend que des audits de la fondation de Beaulieu ont été menés depuis le printemps 2017. Le premier, confié au Contrôle cantonal des finances (CCF) est encore en cours et porte sur la conduite des travaux en cours dans le palais, principalement en lien avec l'arrivée de l'Ecole de La Source. Le deuxième, réalisé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a concerné les comptes et la gestion de la Fondation. Ce dernier audit, qui a été rendu le 14 décembre, a conclu à d'importants dysfonctionnements

tant sur le plan de la gouvernance que de celui de la gestion opérationnelle, financière et comptable de la Fondation. Sur la période de 2012 à 2016, les malversations se monteraient, selon des membres de la Municipalité et du Conseil d'Etat, entre 20 et 27 millions et seraient le fait de M. Porchet, secrétaire général de la Fondation.

Sans les coûts des Halles Sud pour lesquelles un audit du CCF en 2015 a déjà conclu à une gestion saine, les coûts opérationnels et d'investissements sur la période 2012 à 2016 sont de 31 millions. Les malversations étant d'un montant entre 20 et 27 millions, elles représenteraient donc entre 65% et 87% de toutes les dépenses de la Fondation entre 2012 et 2016.

Plusieurs articles dans le 24 Heures ont paru où on apprend, entre autres, que la directrice du CFL a travaillé comme directrice financière chez MCH jusqu'en 2015 et a donc étroitement collaboré, entre autres au niveau financier, avec la fondation de Beaulieu, en particulier avec M. Porchet, entre 2012 et 2015.

Sur la base de ce qui précède, nous remercions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Quand la Municipalité a-t-elle appris que le CFL menait une enquête au sujet de la gestion de la Fondation de Beaulieu ?
 - Si la Municipalité était au courant avant début décembre 2017, pourquoi avoir demandé l'urgence pour le préavis 2017-44 au 5 décembre 2017, soit 9 jours avant le résultat de l'audit?
 - Si la Municipalité était le 5 décembre 2017, pourquoi la Municipalité n'en a pas informé le Conseil Communal lors de la discussion du préavis 2017-44 le 5 décembre 2017
- Comment se fait-il que l'audit n'ait été initié qu'au printemps 2017 alors que les malversations annoncées datent de 2012 à 2016 ?
- A l'initiative de qui l'audit a-t-il été initié?
- Différents audits ont été menés ou sont toujours en cours sur la gestion de la Fondation de Beaulieu. Comment la distribution de ces audits a elle été menée entre le CFL et le CCF ? qui a décidé de cette répartition ?
- Sans les coûts des Halles Sud pour lesquelles un audit du CCF a déjà conclu à une gestion saine, les coûts opérationnels et d'investissement sur la période 2012 à 2016 sont de 38 millions. Les malversations présumées étant d'un montant entre 20 et 27 millions, elles représentent donc entre 65% et 87% de toutes les dépenses de la Fondation entre 2012 et 2016.
 - Comment une malversation aussi importante a-t-elle pu échapper au Conseil de Fondation et en particulier au représentant de la Municipalité de Lausanne dont certains sont au conseil depuis 2011
 - Comment un seul homme a-t-il pu ainsi berner le conseil de fondation pour 65% à 87% de tous les fonds dépensés par la fondation entre 2012 et 2016
 - Est-ce que le rapport du CFL sera mis à disposition du public?
 - Est-ce que le rapport du CFL sera mis à disposition de la COFIN et/ou de la COGES?
- Comment le CFL a-t-il pu trouver aussi rapidement les malversations alors que cela faisait depuis 2012 que rien n'avait été découvert malgré des audits annuels de l'organe de révision. En particulier:
 - Est-ce que le CFL a bénéficié d'informations privilégiées?

- Dans le cadre de l'audit mené par le CFL, quels ont été l'implication et le rôle de la directrice du CFL, anciennement active chez MCH?
- Quels sont des dommages pour la Ville de Lausanne ?
 - Pertes?
 - Besoin de liquidité à fournir?
 - Autres pertes tels que pertes de projets de développement?
- Quelles conséquences/mesures sont envisagées pour les représentants de la Ville de Lausanne qui ont été actifs ou sont actifs dans le conseil de la Fondation de Beaulieu?
- Quelles conséquences/mesures sont envisagées pour les représentants de la Ville de Lausanne dans les structures externes dans lesquelles la Ville a des intérêts ?
- Quels sont les autres audits que la CFL est en train de mener et à l'initiative de qui?

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je suis le dernier, *last but not least*, j'espère que je vais amener quelque chose à ce débat déjà bien nourri. Déjà quelques faits rapidement qui vont compléter ce qu'on sait. En fait, sachez que la Ville de Lausanne est l'actionnaire majoritaire de la Fondation puisque à sa création elle a investi 33 millions, c'est-à-dire 42 % du capital. Et qu'aujourd'hui le Conseil d'administration voit trois municipaux actifs, M^{me} Germond depuis 2011, M. Junod et M^{me} Litzistorf depuis 2016. Sachez aussi que les charges opérationnelles de la Fondation de Beaulieu, entre 2012 et 2016, sont exactement de 27,59 millions. C'est-à-dire que, si l'on parle de malversations de 27 millions, ça veut dire que l'ensemble des dépenses opérationnelles de la Fondation entre 2012 et 2017 seraient suspectes. Etonnant !

Lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre, une urgence nous a été proposée qui nous a demandé de voter un changement pour la Fondation de Beaulieu. Or, quelques jours après, on apprend par communiqué de presse que la Fondation de Beaulieu se trouve dans une situation extrêmement compliquée. La question a déjà été soulevée lors d'une question orale, effectivement. Pourquoi est-ce que lors de la séance du 5 décembre nous n'avons pas été informés alors que l'audit a été lancé, semble-t-il, par certains des représentants de la Municipalité en été 2017 déjà ? Il est difficile de croire qu'à dix jours près la Ville de Lausanne et ses municipaux avaient totalement oublié qu'il y avait un audit en cours à Beaulieu. Finalement on a appris par des articles dans le *24 heures*, dont je salue le travail, que la directrice du CFL avait travaillé à Beaulieu jusqu'en 2015. Elle était responsable donc des finances de MCH, donc par ses activités était directement en contact avec la personne qui est aujourd'hui incriminée pour des malversations, M. Porchet puisqu'il a été nommé dans la presse.

Sur cette base voici quelques questions pour lesquelles je remercie la Municipalité pour ses réponses. Première question : quand la Municipalité a-t-elle appris que le CFL menait une enquête au sujet de la gestion de la Fondation de Beaulieu ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne suis pas sûr de bien comprendre cette question puisque la Municipalité a mandaté le CFL, donc elle savait avant que cet audit soit en cours que le CFL allait le conduire. Je me permets aussi de préciser, par rapport à vos propos préliminaires, que la Ville de Lausanne n'est pas actionnaire de la Fondation, c'est une fondation, il n'y a pas d'actionnaires. Et c'est d'ailleurs un des enjeux. Théoriquement nous pourrions mettre la fondation en faillite sans que cela n'ait de conséquence pour les collectivités publiques. Evidemment ce n'est pratiquement pas possible, parce que le jour où les collectivités publiques mettent en faillite des fondations qu'elles ont créées elles-mêmes et qui accomplissent des tâches de la collectivité publique, c'est la fin des rapports

de confiance avec les citoyennes et citoyens, les entreprises, les créanciers, etc., mais théoriquement c'est possible. Mais ce n'est pas une société anonyme, il n'y a donc pas ici de parts d'actionnariat à la fondation de Beaulieu, c'est quand même un élément important de la discussion.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Si la Municipalité était au courant avant début décembre 2017, pourquoi avoir demandé l'urgence pour le préavis 2017/44 au 5 décembre 2017, soit neuf jours avant le résultat de l'audit ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous redis ce que j'ai dit en début de soirée, à savoir que le calendrier est effectivement très malheureux, on en convient volontiers. On était d'ailleurs les premiers à le déplorer, mais nous n'étions pas en mesure de vous dire qu'un audit était en cours, s'agissant d'une société commerciale, et encore moins puisque nous n'avions pas connaissance des résultats. Nous les avons eus au moment où l'audit nous a été remis, pendant qu'il est réalisé il n'y a rien qui transpire.

Pourquoi est-ce que l'urgence a été demandée sur ce préavis ? Elle l'a été essentiellement, s'agissant du BBL, de manière à ce que l'on puisse effectivement procéder à la séparation des droits de superficie, à la possibilité pour la Ville de Lausanne de faire un droit de superficie avec le Ballet Béjart et au Ballet Béjart d'acheter son bâtiment à la Fondation de Beaulieu. Actes qui vont pouvoir maintenant être signés puisque le préavis n'a pas fait l'objet de référendum et que nous pourrions aller de l'avant.

Je redis par ailleurs qu'aujourd'hui ce préavis est sans rapport avec l'affaire qui nous a occupés, par contre il met effectivement les pouvoirs publics – et en particulier la Ville de Lausanne, mais c'est vrai aussi pour l'Etat et pour les projets importants que sont ceux de la Fondation, en particulier le TAS – en position d'aller de l'avant pour l'avenir. Nous serions effectivement dans une situation compliquée aujourd'hui si nous n'avions pas ce préavis qui ouvre des possibilités s'agissant de la Fondation de Beaulieu.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Deuxième question, si la Municipalité était le 5 décembre 2017 au courant de cet audit, pourquoi la Municipalité n'en a pas informé le Conseil communal lors de la discussion du préavis 2017/44 le 5 décembre 2017 ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Eh bien je viens de répondre à cette question.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est-à-dire que vous ne pouviez pas ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Oui, ce n'est pas possible de communiquer sur un audit qui est en cours, surtout quand on ne connaît pas les résultats. Vous auriez fait quoi de cette information ? On discute d'un préavis sur Beaulieu et puis on vous dit : il y a un audit qui est en cours, initié par la Municipalité...

Pour une société commerciale, on se doit de respecter un certain nombre de règles, c'est une entité externe qu'on audite. Quand bien même il y a des municipaux qui y siègent, ce n'est pas un service de l'administration qui est ici audité, c'est une entité externe. Les règles sont que quand un rapport d'audit est en cours, s'il y a des mesures qui doivent être prises et des communications qui doivent être faites, on attend d'avoir les résultats de l'audit pour le faire. Encore une fois si je reconnais très volontiers que ce calendrier est malheureux, les deux affaires sont sans rapport. En réalité il n'y a pas de lien entre les problèmes qu'il y a eu à la Fondation de Beaulieu et les choix que la Municipalité a proposés au Conseil communal quant à l'avenir du site de Beaulieu, mais il ne nous était pas possible de communiquer au Conseil communal le 5 décembre, d'ailleurs nous ne connaissions pas à cette date-là la date à laquelle le rapport d'audit allait être sorti.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comment se fait-il que l'audit n'ait été initié qu'en été 2017 alors que les malversations annoncées datent de 2012 à 2016 ? Si j'ai bien compris, vous avez répondu en disant que les malversations étaient bien faites ?

M. Grégoire Junod, syndic : L'audit a effectivement été lancé formellement à l'été 2017 à la suite d'interrogations que nous avons eues au Conseil de fondation dès l'automne

2016. Et puis à force de ne pas obtenir de réponses, la décision a été prise de lancer un audit qui a, dans les faits, effectivement démarré à l'été 2017. Il a porté sur les années 2012 à 2016, ça c'est un choix qu'a ensuite fait le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne de travailler sur une certaine période, il aurait pu travailler sur une période plus longue, mais il l'a fait sur cinq ans ce qui est une période déjà relativement importante. Voilà, je crois, les éléments de réponse à votre question.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – A l'initiative de qui l'audit a-t-il été initié?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il a été initié à l'initiative des représentants de la Ville au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, en accord aussi bien avec les représentants de l'Etat qu'avec l'ensemble du Conseil de fondation. Et il a ensuite été donné par la Ville de Lausanne.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Différents audits ont été menés ou sont toujours en cours sur la gestion de la Fondation de Beaulieu. Comment la distribution de ces audits a elle été menée entre le CFL et le CCF ? Qui a décidé de cette répartition ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il y a effectivement des audits qui ont également été conduits à Beaulieu s'agissant des investissements qui ont été conduits par le Contrôle cantonal des finances. L'Etat a effectivement une règle de mandater le Contrôle cantonal des finances chaque fois qu'il injecte de l'argent dans des projets de subventions. Il y a donc un audit spécifique qui a été lancé à l'époque s'agissant des travaux des Halles sud par le Contrôle cantonal des finances, et puis il y a en a un qui a été lancé également par le CCF s'agissant des investissements en cours sur l'Ecole de La Source, qui sont des investissements qui concernent plus directement l'Etat de Vaud puisque c'est des investissements qui sont faits pour une HES.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Mais qui a décidé de cette répartition ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Les audits du Contrôle cantonal des finances sont donnés par le Conseil d'Etat. Les audits du CFL sont donnés par la Ville de Lausanne.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Sans les coûts des Halles Sud pour lesquelles un audit du CCF a déjà conclu à une gestion saine, les coûts opérationnels et d'investissement sur la période 2012 à 2016 sont estimés à 38 millions. Les malversations présumées étant d'un montant entre 20 et 27 millions, – je vous rappelle donc que les dépenses opérationnelles sont de 27 millions pour la totalité de la période – elles représentent donc entre 65% à 87% de toutes les dépenses de la Fondation entre 2012 et 2016. Première question : comment une malversation aussi importante a-t-elle pu échapper au Conseil de Fondation et en particulier aux représentants de la Municipalité de Lausanne, dont certains sont au Conseil depuis 2011 ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord redire ici qu'il n'y a pas 27 millions de malversations, il y a 27 millions de mandats qui ont été passés à des sociétés soit du secrétaire général, soit de sociétés qui lui sont proches, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Nous supposons qu'une partie a fait l'objet soit de surfacturations, soit de travaux non directement utiles à la Fondation. Encore une fois, est-ce que c'est 5 – 10 – 15 – 20 %, 30 % de ces montants ? A ce jour nous ne le savons pas, c'est d'ailleurs un des points qui devra être mis en lumière aussi bien par la Fondation de Beaulieu qui en fera une estimation, que par le Ministère public.

S'agissant de votre question, monsieur Moscheni, vous confondez deux choses extrêmement importantes : le budget de fonctionnement et le budget d'investissements. Et c'est bien là le nœud du problème, vous mettez des chiffres qui sont sans rapport entre eux. Il y a une partie importante des mandats qui ont été passés à des sociétés proches du secrétaire général, qui ont été passés dans le cadre de budgets d'investissements qui n'ont pas été inscrits dans les comptes de la Fondation. C'est cet élément-là qui fait qu'effectivement le Conseil de fondation n'a pas vu plus tôt ce type de combines étant entendu que l'affaire a évidemment gonflé au cours du temps puisque jusqu'en 2014 la

Fondation n'a quasiment pas investi d'argent, à l'exception du projet des Halles Sud, mais qui est un projet qui est vraiment très hermétique du point de vue de sa structure d'investissement.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comment un seul homme a-t-il pu ainsi berner le Conseil de fondation pour 65% à 87% de tous les fonds dépensés par la Fondation entre 2012 et 2016 ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je veux bien répondre à cette question. Il ne s'agit pas de 65 % à 87 % des fonds dépensés par la Fondation, vous mettez en relation des chiffres qui sont sans rapport les uns avec les autres. D'une part des dépenses de fonctionnement, d'autre part des montants passés de mandats, dont une partie ont été inscrits dans les dépenses de fonctionnement et une autre partie, la majeure partie, ne figuraient pas dans les comptes de fonctionnement de la Fondation.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Est-ce que le rapport du CFL sera mis à disposition du public ? Je crois que vous avez déjà répondu. Est-ce que le rapport du CFL sera mis à disposition de la COFIN et/ou de la COGES ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Pas à ce stade puisqu'à ce jour c'est effectivement, comme je l'ai expliqué avant, une pièce du dossier pénal.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comment le CFL a-t-il pu trouver aussi rapidement les malversations alors que cela faisait depuis 2012 que rien n'avait été découvert malgré des audits annuels de l'organe de révision. En particulier, est-ce que le CFL a bénéficié d'informations privilégiées ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors d'abord j'aimerais dire que la durée de l'audit a été longue, contrairement à ce que vous laissez entendre dans votre question, puisque le CFL a mis beaucoup de temps à obtenir les pièces qu'il souhaitait obtenir. Il n'a d'ailleurs pas eu toutes les pièces qu'il souhaitait obtenir dans ce cadre. Il faut savoir que le CFL est effectivement un organe qui travaille rapidement, les contrôles des finances sont des organes qui travaillent vite une fois qu'ils obtiennent les pièces qu'ils ont demandées, on est sur des durées qui sont usuelles et en l'occurrence plutôt longues ici pour pouvoir établir le rapport du Contrôle des finances.

A votre question qui, j'anticipe aussi la suivante, est de savoir si les liens, l'activité passée de la chef de service du Contrôle des finances qui a été responsable financière chez MCH avaient joué un rôle dans la capacité à trouver un certain nombre de pièces, je vous redis ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire aux médias. D'abord un c'est la Municipalité qui a engagé cet audit, il n'a pas été engagé à l'initiative du CFL, je pense que c'est important de le préciser ici. Ensuite le CFL a fait son travail en toute indépendance. Il est vrai par contre que la chef de service du CFL avait une connaissance du contexte du site et aussi une connaissance d'un certain nombre de protagonistes présents sur le site de Beaulieu. Voilà ce que je peux vous répondre. Pour le reste je n'ai pas plus de commentaires à faire sur ces questions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Dans le cadre de l'audit mené par le CFL, quels ont été l'implication et le rôle de la directrice du CFL, anciennement active chez MCH ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La chef de service du CFL a participé à cet audit avec l'appui de deux autres auditeurs.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quels sont les dommages pour la Ville de Lausanne en termes de pertes ? Alors vous avez déjà répondu partiellement, mais vous avez mentionné les DDP qui ne sont pas demandés, mais financièrement ça fait combien en argent sonnante et rébuchant ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Le fait de surseoir à la perception de la rente de droit de superficie représente, pour l'année 2017, un montant de 640 000 francs, et pour l'année 2018, un montant de sauf erreur plus 340 000 francs.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – 1 million 4...

M. Grégoire Junod, syndic : – La décision de principe qui a été prise est de surseoir au paiement de la rente sur trois ans ce qui fait effectivement 640 000 pour 2017 et puis 340 pour les deux années qui suivent (2018 et 2019). Je rappelle que ces efforts sont faits conjointement et paritairement avec ceux engagés par l'Etat de Vaud dans la Fondation. Ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, si M. l'interpellateur m'écoute, à savoir qu'effectivement dans cette affaire il n'y avait pas d'argent public en tant que tel puisque les sommes qui ont été engagées par les pouvoirs publics à l'époque dans la Fondation de Beaulieu l'ont été pour des investissements. Par contre, indirectement évidemment l'affaire pourrait avoir quelques conséquences sur les collectivités en termes de compléments financiers.

Alors il y a deux questions qui se poseront là-dedans, et je pense qu'il faut essayer d'avoir une vision qui ne soit pas trop carrée de la situation financière. Il y a des difficultés intrinsèques de la Fondation de Beaulieu qui sont quand même connues depuis un certain temps et qui ne sont pas, et qui n'ont d'ailleurs jamais été cachées au Conseil communal, pas plus d'ailleurs qu'à la commission qui a siégé sur le préavis qui vous avez voté en décembre, Beaulieu a une situation fragile. Et la question de savoir si les collectivités publiques doivent s'engager pour un subventionnement du site – c'est une vraie question, il faut savoir que la plupart des centres de congrès dans les villes qui nous entourent vivent avec des subventions publiques et soutiens des pouvoirs publics parfois importants – et puis il y a évidemment la question qui devra être éclaircie : quelles sont les conséquences financières de cette crise sur les collectivités publiques et ça c'est un élément, d'ailleurs l'autre aussi, sur lesquels on ne peut pas vous répondre à ce jour. On pourra vous répondre d'ici cet été, d'ici le mois de juin, j'espère de manière complète.

C'est en tout cas l'objectif qu'on s'est fixé de pouvoir avoir d'ici mars une série d'éléments importants et d'y voir clair sur la situation financière pour poser d'ici au mois de juin les bases d'une stratégie pour la suite. Et nous verrons alors là quels sont les montants en jeu que nous avons éventuellement perdus dans cette affaire et quels sont les montants nécessaires ou pas que devront mettre les collectivités publiques, à la fois spécifiquement sur des projets d'investissement (La Source, le Théâtre) et sur la question du fonctionnement de la Fondation. C'est des choses qui devront et seront éclaircies dans les mois qui viennent.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Alors j'ai un doute, est-ce que la question suivante a été répondue en termes de besoins de liquidité, en termes de chiffres ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme je l'ai dit tout à l'heure à M. Brayer, je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui sur la situation financière précise de la Fondation de Beaulieu. On aura les premiers éléments de réponse complets à la fin du mois de janvier. Ce que je peux simplement vous confirmer c'est les mesures immédiates qui ont été prises aussi bien par la Ville de Lausanne que par l'Etat de Vaud, que j'ai énoncées tout à l'heure.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Et donc 1,3 million de pertes de revenus. Est-ce qu'il y a d'autres pertes telles que des pertes de projet de développement, des partenaires qui se désengagent ou des gens qui ne veulent plus venir exposer à Beaulieu, qui y sont déjà sensibles aujourd'hui ?

M. Grégoire Junod, syndic : – On ne va peut-être assister, ces prochains mois, à un certain nombre d'événements. Il y en a quelques-uns qui ont lieu à Beaulieu et qui ont, parfois pour certains d'entre eux, des difficultés structurelles réelles depuis quelques années. Disons, je serais à leur place, je profiterais de la crise actuelle pour mettre la responsabilité sur la Fondation et peut-être aussi sur la Ville, et je ne serais pas étonné que certains d'entre eux le fassent ces prochains mois. On n'est donc pas à l'abri de situations qui sont critiques et je pense que le débat de Beaulieu va nous accompagner encore pas mal de temps.

Et je vous dis aussi que, pour la Municipalité, c'est évidemment une charge importante aujourd'hui que de suivre de près cette affaire de Beaulieu qui est à la fois importante de par son caractère stratégique, importante de par les difficultés opérationnelles qu'on connaît maintenant et importante aussi en vertu de ce qui s'est passé et de la nécessité de faire la lumière.

Alors quelles seront les conséquences sur les partenaires, sur les foires et manifestations j'ai plus de peine à vous répondre. La Source, le Tribunal arbitral du sport, Eldora, la rénovation du Théâtre : aujourd'hui on fait un travail extrêmement important, et c'est la priorité de la Fondation, pour faire avancer le projet de La Source et le projet du Tribunal arbitral du sport. S'agissant du Théâtre, on passe par une analyse complète et l'on doit revisiter l'ensemble du devis de manière à ce qu'on puisse investir l'argent qu'on a à disposition et pas investir 10, 20 ou 30 millions de plus que ce qu'on a à disposition. Je pense que c'est essentiel que ce travail soit fait et soit bien fait.

Nous sommes en train de revisiter l'ensemble des projets d'investissements, mais avec une priorité qui est d'aller très vite sur le chantier de La Source qui est en cours, et qui continue, et sur le chantier du Tribunal arbitral du sport qui est un projet tout proche d'être déposé pour une demande de permis de construire. Nous ne souhaitons pas, à ce stade, remettre en cause la stratégie de diversification des activités du site qui sont, j'en suis convaincu, une bonne partie de l'avenir du site de Beaulieu malgré les difficultés actuelles.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quelles conséquences/mesures sont envisagées pour les représentants de la Ville de Lausanne qui ont été actifs ou sont actifs dans le Conseil de la Fondation de Beaulieu?

M. Grégoire Junod, syndic : – Un surcroît de travail, dans les mois qui vont venir, mais il n'y a pas de conséquences directes qui sont envisagées, je vois bien le sens de votre question, à part qu'effectivement nous allons nous en occuper. Encore une fois, j'aimerais ici quand même insister sur le rôle qu'ont joué les élus dans cette affaire. Elle n'est pas toute récente, mais en même temps, pour les raisons que je vous ai expliquées, il y a des raisons objectives qui font que l'ensemble du Conseil de fondation – et c'est vrai pour ses magistrats comme pour ses représentants administratifs – spécialisés – professionnels – ont eu une série d'informations qui leur a été effectivement cachée, mais dès le moment où nous avons supputé qu'il y avait une série de problèmes à la Fondation de Beaulieu, nous avons pris les mesures qui s'imposaient. Nous avons veillé à ce qu'elles soient rendues publiques, connues et à ce que l'ensemble de la lumière soit faite sur cette affaire.

C'est vraiment le choix qu'on a fait dans cette affaire-là de crever l'abcès, de faire le ménage qui doit être fait aussi à la Fondation de Beaulieu, et c'est évidemment une opération qui va nous engager pour quelques mois, quelques années, aussi bien la Municipalité de Lausanne que l'Etat de Vaud, de manière à ce que l'on puisse poser les bases d'une stratégie assainie pour ce site. Parce que, encore une fois, je le redis ici, je crois profondément au potentiel de ce site et je pense que c'est aussi notre responsabilité comme municipaux d'y croire, de donner une chance de poser aujourd'hui les bases d'une stratégie assainie.

Et si on peut souhaiter une chose au moins c'est que cette crise nous permette de tirer la prise d'un passif lourd pour la Fondation de Beaulieu et de construire l'avenir sur une base qui soit saine et assainie. C'est un site qui est important pour les milieux économiques de cette ville, c'est un site qui est important pour le tourisme dans cette ville, et c'est un site, si on pense bien sa diversification, qui a vraiment un énorme potentiel parce que c'est un site foncier important en centre-ville de Lausanne.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quels sont les autres audits que le CFL est en train de mener et à l'initiative de qui ?

La présidente : – (*hors micro*) M. Junod a répondu...

M. Grégoire Junod, syndic : – Oui je vous ai effectivement répondu tout à l’heure puisque je vous ai indiqué les audits récents et futurs que le CFL allait mener sur des entités externes. Et puis vous dire que le CFL mène des audits soit de sa propre initiative, soit de l’initiative de la Municipalité. S’agissant d’organes externes, il les mène évidemment sur mandat de la Municipalité de Lausanne puisqu’il ne peut pas aller tout seul dans des entités externes, mais s’agissant des entités de la Ville de Lausanne il est libre lui aussi de conduire des audits qu’il souhaite mener.

La discussion générale est ouverte

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je m’adresse d’abord au syndic. Monsieur Junod, j’aimerais ici vous remercier personnellement pour votre engagement dans cette affaire et je vous souhaite plein succès dans cette tâche de nettoyer la situation.

Deuxième point que j’aimerais soulever : nous avons ici une crise, mais une crise est aussi une opportunité. En l’occurrence une opportunité d’assainir définitivement la Fondation, de réfléchir à sa mission et de mettre en place une équipe nouvelle. Je considère que cette crise peut être un coup d’accélérateur pour l’avenir de Beaulieu et je le vois aujourd’hui comme ça et j’espère que vous le verrez également comme ça aujourd’hui et à l’avenir.

J’ai trois petites questions que j’aimerais ajouter à la grande série que nous avons déjà entendues. La première est, c’est un manque de mémoire de ma part sans doute, quand est-ce que le projet des Halles sud a été initié ? Deuxième question un peu en rapport avec cela : si un nouvel audit était pratiqué sur les années 2000 à 2011 – partant de l’idée que 2012 à 2015 sont couvertes par les audits d’aujourd’hui – que trouverait-on ? Troisième question, une question juridique peut-être, est-ce que les affaires financières d’une fondation peuvent être déléguées par le Conseil de fondation de manière à passer définitivement la responsabilité aux organes concernés ou aux entreprises mandatées ou est-ce que ces responsabilités restent au Conseil de fondation ?

M. Guy Gaudard (PLR) : – C’est vrai que le sujet est assez complexe et me laisse pour le moins perplexe. Un élément que je n’ai pas compris c’est le rôle qu’ont joué MCH et le Canton dans cette crise, parce qu’en fait on n’a pas beaucoup entendu parler de MCH et je me demande quelle est la responsabilité de cette entreprise lorsqu’on leur a fait peut-être un peu naïvement confiance il y a quelques années en leur laissant l’exploitation à tout va de Beaulieu.

Maintenant je crois qu’il y a un élément auquel il faut réfléchir, c’est qu’à mon sens vous avez trop de casquettes dans différents conseils d’administration, ce qui ne vous permet pas de vous impliquer entièrement dans le fonctionnement des sociétés au sein desquelles vous allez représenter la Ville. J’aimerais bien que vous me répondiez franchement qu’est-ce que vous avez apporté à Beaulieu pendant les séances du Conseil d’administration ? Ce serait intéressant de le savoir. Et la question qui se pose c’est si on ne doit pas songer maintenant à externaliser, aux communes qui sont actionnaires de la Fondation, la gouvernance de la fondation ? Je pense que ce serait peut-être une piste qui fait que les Lausannois eux se retireraient et laisseraient la gouvernance aux communes qui ont investi aussi de l’argent dans cette fondation.

Maintenant il y a une autre question qui se pose également c’est qu’actuellement il y a toujours des personnes au Conseil de fondation qui sont en place et qui sont concernées par cette crise puisque, comme le syndic l’a dit tout à l’heure, il y en a qui siègent là-bas depuis longtemps. Je suis très étonné qu’elles n’aient pas démissionné quand il y a eu le début de cette crise. Je pense que cela aurait permis quand même de faire le ménage de façon plus facile alors qu’elles restent en place pour des raisons que j’ignore complètement.

Maintenant il y a deux trois autres choses que je n’ai pas très bien compris par rapport aux accusations qu’on fait sur la mauvaise gestion du secrétaire général : est-ce que dans le cahier des charges qui lui a été fourni c’était expressément précisé qu’il avait l’autorisation

de faire des commandes de travaux par gré à gré, ou bien est-ce qu'il devait passer par des soumissions publiques ? D'autre part, est-ce qu'il était seul à commander des travaux ou bien est-ce que d'autres personnes à Beaulieu pouvaient le faire jusqu'à un certain montant ?

Maintenant ma dernière remarque concerne le personnel, parce qu'on n'a pas compris combien de personnel était employé à plein temps à Beaulieu et est-ce qu'il y en avait en temporaire et surtout comment étaient financés les investissements qu'il y avait à Beaulieu puisqu'on a vu depuis quelques années que le nombre de manifestations diminuait chaque année, donc à mon sens les rentrées financières également. Voilà, ces quelques remarques que j'ai fait suite aux différentes interventions de mes collègues interpartis et je pense que la piste que je privilégie pour l'instant c'est celle d'externaliser la gouvernance de cette fondation et de laisser à nos municipaux un peu plus de temps peut-être pour s'occuper des affaires courantes de la Ville.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites. Pour les Verts les enjeux réels concernent vraiment les impacts directs de l'affaire. Beaulieu fait partie du cœur vivant de la ville de Lausanne, avec des activités culturelles, événementielles et économiques et puis bientôt éducatives et judiciaires avec la Haute école santé et le Tribunal administratif du sport. Et c'est ces éléments-là qui sont dignes de protection et sur lesquels l'activité de la Municipalité doit se concentrer, ce qui d'ailleurs d'après les réponses qu'on a eues déjà ce soir, est le cas.

Finalement l'autre aspect c'est évidemment que la population et les citoyens de la ville aient confiance dans le fait que l'usage des deniers publics est fait selon les plus hauts standards de rigueur comptables et budgétaires. Là aussi les réponses apportées auront tendance à rassurer largement les personnes qui nous élisent. Et puis, on l'a vu, Lausanne a été primée pour la qualité de ses comptes et de sa gestion par un expert de l'IDHEAP, il s'agit donc de continuer sur cette lancée et, encore une fois, toutes ces questions ont été adressées sur ces points.

Les deux aspects de la confiance dans les institutions, et de faire perdurer les activités prévues sur le site de par les actions rapides et décisives et fermes de la Municipalité devraient rassurer ce Conseil sur ces points. Et je finis par remercier la Municipalité, au nom des Verts, pour la clarté des réponses apportées ce soir.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je rassure tout de suite M. le syndic, je ne vais pas poser plus de questions, j'ai eu toutes les réponses. Je salue d'abord la résolution d'Alain Hubler, pour renforcer le rôle du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne. J'aimerais remarquer ici qu'avec mon collègue Dubas, au sein de la Commission des finances, nous avons fait une observation d'une certaine inquiétude sur la diminution des effectifs de ce Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, mais à côté de ça il faut bien le reconnaître, la Ville de Lausanne a travaillé sur l'indépendance et le renforcement de ce Contrôle des finances. Il n'y a pas que le CFL dans la vie. Un certain nombre d'institutions dans lesquelles la Ville a des intérêts prépondérants, à travers notamment la présence de membres de la Municipalité, sont aussi revues par des sociétés financières d'audits, des organes de révision qui sont aussi très capables et qui ont de très bonnes réputations.

On peut avoir différents regards sur la crise, on l'a vu avec les quatre différentes interpellations. Cette crise, pour moi, met en lumière un grave problème de gouvernance. Alors en tant que financier on n'aime pas tellement ce terme de gouvernance parce qu'il ne veut pas dire grand-chose, parlons plutôt une crise de surveillance. Un des défis majeurs pour tout le monde, de conseil de fondation ou de conseil d'administration, est le manque d'informations, notamment financières, d'expertises techniques et d'indicateurs financiers, le syndic l'a dit ce soir, un certain nombre d'informations financières nous ont été masquées. Un des outils pour y faire face est, et je reviens à cette question du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne ou d'autres organes, c'est l'organe de révision externe, et

on l'a dit plusieurs fois, on a deux types de contrôle, le contrôle restreint ou le contrôle ordinaire.

L'avantage du contrôle ordinaire, en plus d'un contrôle serré des comptes, c'est le système de contrôle interne qui est obligatoire dans le cadre du contrôle ordinaire des comptes. Ce système de contrôle interne est revu par l'auditeur externe au niveau des règles d'indépendance, de compétence, etc. Et j'estime que cet outil aurait ici été fort utile, notamment le système de contrôle interne aux membres du Conseil de fondation justement pour se rassurer. Quand je vois la liste des délégations des membres de la Municipalité pour M. Junod, toutes les sociétés dans lesquelles il participe... si j'étais élu... je n'arriverais pas à dormir la nuit... et donc ici des sociétés d'audit externes me rassureraient.

Malheureusement, dans le cas présent, la fondation ne remplit qu'un seul des critères où le contrôle ordinaire des comptes est obligatoire, celui du total du bilan, et donc le Conseil, depuis le début de l'existence de cette fondation, n'a pas exigé un contrôle ordinaire, car il n'avait pas obligation de le faire. J'aimerais à travers un postulat, que le Centre, PDC-Vert/libéraux aimerait déposer, lorsque les intérêts sont prépondérants pour la Ville de Lausanne et lorsque des membres de la Municipalité y font partie de demander un contrôle ordinaire des comptes au lieu d'un contrôle restreint.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'ai quelques questions complémentaires qui me sont apparues au cours du débat. Et c'est vrai que M. Donzé a, tout à l'heure, exhibé la liste des délégations dans les différents conseils. J'ai aussi trouvé cette liste et j'ai calculé dans combien de conseils, puisque la réponse ne m'a pas été amenée par la Municipalité. Le syndic siège actuellement dans 51 conseils. Celui qui siège dans le moins de conseils est M. Payot avec 18. Et la moyenne des conseils dans lesquels sont représentés les membres de la Municipalité est de 31. Je trouve que c'est quand même un nombre impressionnant. Je ne sais pas si vous siégez entre minuit et six heures du matin, mais en tout cas je pense que ce sont des journées qui sont bien remplies, ça je n'en doute pas.

Maintenant j'ai des questions complémentaires. Les organes de sociétés anonymes, mais aussi de conseils de fondation, peuvent être assurés en responsabilité civile lorsqu'il y a un risque d'avoir des actions en responsabilité, et ça peut arriver assez vite même pour des petits cas. J'aimerais savoir si dans les différents conseils dans lesquels les municipaux siègent ils sont couverts par une telle assurance responsabilité civile, qu'on appelle D&O (*Directors and Officers*) ?

Deuxième question par rapport – et ça c'est vrai que dans l'explication du syndic je n'ai pas tout à fait compris comment s'étaient passées les choses –, aujourd'hui dans le Registre du commerce on voit la situation actuelle de la société, c'est à dire avec des signatures collectives à deux pour chaque membre du Conseil. Je ne sais pas si, à l'époque, le secrétaire général disposait d'une signature individuelle, mais c'est vrai que quand on entend qu'il n'y a pas eu de processus d'appels d'offres ou de mandats, on peut quand même se poser la question si c'était, comme maintenant, des signatures collectives à deux. On peut quand même se poser la question de savoir pourquoi le Conseil n'a pas posé de questions quand pendant des années, visiblement, il n'a pas dû signer de contrats ou de mandats. Et ça ça me questionne quand même particulièrement sur le processus de décision qu'il avait au sein du Conseil de fondation de Beaulieu.

Et puis une troisième question m'est également apparue, c'est à dire qu'on voit qu'il y a souvent trois représentants de la Municipalité dans les conseils de fondation, alors pourquoi ce nombre – M. le syndic a indiqué que souvent finalement il siégeait plutôt à deux –, je serai intéressée de savoir pourquoi vous siégez souvent à trois magistrats de la Ville de Lausanne ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A l'issue d'un débat grave, mais de bonne tenue, j'aimerais remercier la Municipalité – en particulier monsieur le syndic – de la qualité des

réponses et de la précision de ses réponses, dans la mesure évidemment de ce qu'il était fondé à pouvoir nous donner.

Je pense que je résumerai l'opinion de tous en disant que : non c'est vrai Beaulieu n'avait pas besoin de cela, mais je crois que ça ne doit rien changer à l'unité qui fut la nôtre, il y a un petit mois, et que nous avons concrétisée par un vote, je crois à la quasi-unanimité, je le répète, en décembre passé sur l'avenir de Beaulieu. Beaulieu doit vivre et nos intérêts à nous, Ville de Lausanne, Canton de Vaud et Région Lausannoise ou baptisée Lausanne Région, sont convergents. C'est de faire du site de Beaulieu un centre de rayonnement de l'économie et de la culture de notre ville et de sa région.

Pour le reste, la justice fera son travail avec à la clé des condamnations, probables ou éventuelles, qui seront prononcées. Mais nous mesurons quand même la vulnérabilité de nos institutions de contrôle, quels qu'ils soient, quel que soit leur nombre et leur intensité, c'est vrai qu'il y a et qu'il y aura toujours moyen, pour quelques personnes habiles, douées et qui ne respectent pas les règles du jeu, de passer entre les mailles du filet. Mais à nous de faire en sorte que cette crise n'impacte pas durablement, et je dirai le plus brièvement possible, l'institution de Beaulieu à laquelle je crois pouvoir dire que nous tenons tous.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je voudrais juste rappeler que par rapport à la motion de Pierre-Antoine Hildbrand, qui était déposée en 2009, qu'en plus du délai incroyable dont la Municipalité a besoin pour répondre, la Commission de gestion avait refusé la prolongation de délai et l'avait ramené au 31 décembre 2017. Je vois que la réponse est malgré tout arrivée.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais répondre aux différentes questions qui ont été posées. Le chantier des Halles sud a été engagé en 2010-2011. Pour répondre à votre deuxième question : qu'est-ce que révélerait un audit finalement s'il était conduit, si j'ai bien compris, depuis 2000, depuis que la Fondation existe ? Alors j'ai évidemment de la peine à vous répondre. Ce que je peux vous dire puisque vous avez posé les deux questions à la suite et puis je me dis que vous avez peut-être fait un lien entre l'une et l'autre, c'est que le chantier des Halles sud lui a fait l'objet d'un audit du Contrôle cantonal des finances puisqu'il y a de l'argent cantonal qui a été engagé dans l'opération. Audit qui n'a pas révélé de problème, mais c'est un chantier qui a été suivi différemment des chantiers actuels de la Fondation de Beaulieu. Est-ce que la Fondation de Beaulieu, si j'ai bien compris, pourrait se retourner contre des sociétés qui auraient procédé à des surfacturations, c'était ça votre question ?

M. Philipp Stauber (PLC) : – Est-ce que les affaires financières peuvent être déléguées par le Conseil de fondation de manière à passer la responsabilité aux organes de cette fondation ou aux entreprises ou institutions mandatées ? Ou est-ce que les responsabilités restent finalement toujours auprès du conseil de fondation ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne suis pas juriste, alors je pense que votre question mérite quand même une réponse nuancée. Le conseil de fondation demeure de toute façon l'organe responsable. C'est-à-dire qu'il a une responsabilité, s'il n'a pas pris ou ne prend pas une série de mesures à la suite de situations dont il a connaissance. Par exemple le conseil de fondation est responsable s'il n'avertit pas l'Organe de contrôle de surveillance des fondations dans des situations qui relèvent du surendettement. C'est une obligation qu'il a. Il y a une série d'obligations légales qui relèvent de sa compétence. Ensuite j'imagine quand même qu'effectivement on peut ensuite passer la responsabilité à certaines sociétés tierces pour des mandats spécifiques, mais évidemment toujours dans une série de limites.

Ça me permet de répondre aussi à la question de M^{me} Bettschart qui était de savoir si les membres des conseils de fondation dans lesquels siègeait la Ville bénéficiaient d'assurance de responsabilité civile ? Alors cela dépend des conseils. Dans ceux où il y a des enjeux financiers importants, habituellement oui. Et puis dans d'autres, non. Mais ça dépend évidemment de la nature des engagements de la Ville de Lausanne.

A la question qui a été posée sur la responsabilité de MCH par M. Gaudard. J'aimerais ici réexpliquer les choses. Vous avez la Fondation de Beaulieu qui est bénéficiaire du droit de superficie du Palais de Beaulieu, des Halles sud et des Halles nord et des jardins et du parking. Et puis encore pour l'instant des bâtiments du BBL. Elle loue l'exploitation du site à MCH. Alors la question que vous posez c'est est-ce que ce modèle est le bon ? C'est une vraie question qu'on se pose aussi. Vous avez vu, si vous avez lu les articles de presse relatifs à cette affaire depuis le mois de décembre, que j'ai indiqué que nous nous étions engagés dans des discussions avec MCH sur leur avenir sur le site et l'avenir aussi des relations que nous aurions avec MCH et cas échéant la transition future. Ce sont des discussions qui sont aujourd'hui en cours entre la Fondation, respectivement les pouvoirs publics, et également MCH.

Cela dit ce n'est pas une question qui est en cause dans l'affaire qui nous concerne. MCH est vraiment une autre société. Il n'y a pas de lien entre la Fondation de Beaulieu et MCH. Vous souhaitiez savoir combien de personnes travaillaient à la Fondation : il y a environ une vingtaine de collaborateurs qui travaillent aujourd'hui à la fondation de Beaulieu. Et puis qu'est-ce que vous m'avez demandé encore... oui sur l'audit. Alors oui qu'est-ce que j'ai apporté à la Fondation ? Alors au moins une chose, cet audit. Voilà, je ne sais pas si la Fondation me remerciera, mais c'est au moins ça. Voilà, pour le reste eh bien vous êtes juge. On fait ma foi de la politique et on est libre les uns et les autres d'apprécier le travail respectif qu'on fait, mais enfin, en l'occurrence, si il y a eu un apport qui est le mien à la Fondation c'est celui-ci.

Je réponds maintenant à la question de M. Donzé qui a anticipé un des éléments qui figurera dans le rapport-préavis qui permettra de répondre à M. Hildbrand, dans quelques mois, qui est effectivement une chose qu'il a relevée et qui est, je crois, très positive. Nous exigeons que les sociétés dans lesquels on a des enjeux financiers importants – il ne s'agit pas d'appliquer cette règle à toutes – se soumettent à un contrôle ordinaire. Je pense que c'est une bonne règle. Et si une résolution est déposée, je vous invite en tout cas à l'accepter, c'est en tout cas dans ce sens que souhaite travailler la Municipalité.

Maintenant dans le nombre de conseils dans lesquels on siège, madame Bettschart. Je le dis ici puisqu'il y a aussi des représentants des médias, des gens qui nous écoutent, qui nous regardent à la télévision, il n'y a pas cinquante conseils d'administration ou de fondations dans lesquels je siège. Dans la liste que vous avez dans le rapport de gestion, il y a des conseils de société, il y a des conseils d'administration, il y a des conseils de fondation, et puis il y a des tas de commissions diverses, parfois internes à la Ville ou parfois d'entités extérieures, c'est quand même un tout petit peu différent. Cela dit vous disiez très justement qu'on siégeait en moyenne dans une trentaine d'organes, si on considère que ces organes se réunissent environ cinq fois par année, ça fait l'équivalent de trois à quatre séances par semaine. Je pense qu'on est dans la moyenne de ce qu'assument les magistrats aujourd'hui.

Effectivement on a bien trois ou quatre séances par semaine, voire parfois même un petit peu plus, qui se déroulent dans des organes extérieurs à l'Administration communale. Pourquoi est-ce qu'on siège à trois, parfois à deux : souvent pour des raisons historiques, parfois pour des raisons de parité. Je vous donne quelques exemples : nous avons créé le Comité des jeux de la Jeunesse avec l'Etat de Vaud, nous siégeons conjointement, la Ville et l'Etat, il y a trois conseillers d'Etat et trois conseillers municipaux. Ce sont des règles qui ont été souhaitées par l'Etat de Vaud et c'est comme ça que nous procédons. Dans le *Clusters Sport* c'est aussi ainsi que les choses ont été décidées par l'Etat de Vaud, donc nous siégeons là aussi avec trois conseillers municipaux. Ensuite cela peut dépendre des différents dossiers, mais effectivement c'est variable.

Et je dis ici pour répondre aussi aux interrogations aussi bien de M. Gaudard que de M^{me} Bettschart, que la question d'une éventuelle réduction du nombre de conseils dans lesquels on siège, on se la pose depuis le début de cette législature, auparavant aussi, il y a

d'ailleurs eu des évolutions, il y en aura encore. Ce n'est donc pas une question taboue. Ce que je ne souhaitais pas c'est qu'on fasse le débat sur la pertinence ou pas de cette politique à l'occasion de Beaulieu pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure.

Encore juste dire à M. Gaudard, s'agissant de la question sur les mandats, que la Fondation de Beaulieu a procédé à des mandats et à des appels d'offres et s'est soumise au marché public pour tous les mandats de construction. Mais en fait, et cela a été la petite subtilité, c'est que tous les mandats de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui préparaient finalement tout le travail qui était ensuite fait, tous ces mandats en amont, sont des mandats qui ont été passés en direct par la direction de la fondation.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est une question très précise. Lors de mon interpellation M. le syndic m'a expliqué que je n'avais pas bien compris l'aspect financier. Donc je pose la question, je veux juste lui expliquer mon raisonnement, ça sera très précis dans sa réponse, je suis sûr il va pouvoir me donner l'information. D'après moi, entre les investissements qui étaient à peu près – entre les Halles sud et le reste – de 50 millions entre 2012 et 2016 et l'aspect opérationnel, on arrive à un tout à peu près de 78 millions dépensés, entre 2021 et 2016. Et je tiens compte justement des investissements.

Vu qu'il y a eu un audit du CCF qui a validé que les 47 millions des Halles sud avaient été bien gérés, je retranche ces 47 millions aux 78 millions, donc j'arrive à 31 millions. Les montants qui sont examinés pour voir comment ils ont été utilisés en malversation ou pas, ça donne 27 millions, donc je divise 27 millions par 31 et j'arrive donc à 87 %. Alors si vous pouviez m'expliquer où est l'erreur par rapport à ma prise en compte des investissements, je suis tout ouïe.

M. Grégoire Junod, syndic : – Mais précisément monsieur Moscheni parce que vous n'avez aucune idée des montants qui ont été investis à Beaulieu durant ces dernières années, en particulier durant ces trois dernières. C'est une des choses que va devoir précisément éclaircir l'audit, quels sont les montants réels qui ont été investis par la Fondation, qui ne figurent pas au bilan, qui figurent semble-t-il dans des écritures de régularisation ou dans des gonflements d'actifs. Aujourd'hui je ne peux d'ailleurs même pas forcément vous dire que vous avez tort ni que vous avez raison, je n'en sais rien, nous n'avons pas de vision claire sur les bases comptables, c'est ce qu'a révélé l'audit du CCF, quand bien même nous avons un organe de révision qui nous recommandait l'approbation des comptes 2015 et des comptes 2016 sans signaler le moindre problème dans ces comptes-là.

De ce point de vue là je pense honnêtement que le Conseil n'a pas failli à ses responsabilités, mais encore une fois l'enquête pénale le dira aussi puisqu'il y a eu évidemment une dénonciation, mais le Ministère public fera l'enquête qu'il doit faire sur les responsabilités des uns et des autres. Nous n'avons pas aujourd'hui une vision précise de ce qui a été effectivement investi et dans ce qui a été investi de ce qui n'aurait pas dû en réalité être assimilé à des dépenses d'investissements parce que c'était des mandats de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets non encore validés. Donc ça aurait dû figurer dans les comptes de fonctionnement, de ce qui sont de réels investissements qui eux auraient dû être correctement comptabilisés et faire l'objet de budgets d'investissements spécifiques.

Voilà ce que je peux vous répondre à ce jour, c'est ça que nous devons éclaircir. Et encore une fois, sur la base actuelle je ne suis pas en mesure de répondre à votre question, c'est précisément pour ça qu'on a engagé aujourd'hui, à la suite de cet audit, un nouveau directeur de manière à ce qu'il puisse tirer au clair la situation financière de la Fondation.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – En fait ce n'est pas une question, cela fait deux heures que M. le syndic a répondu aux questions, certes légitimes, avec générosité, clarté et compétence et j'entends le remercier.

La discussion générale est close.

La discussion sur la résolution de M. Hubler n'est pas utilisée.

Vote – Résolution de M. Hubler

La présidente : Je crois que nous pouvons effectivement le remercier. Nous allons passer sur la résolution, qui va être affichée, j'ouvre la discussion sur la résolution. Si vous voulez qu'on la relise : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de doter le contrôle des finances de la Ville de Lausanne de moyens supplémentaires pour effectuer leur(s) mission(s) de surveillance ». Il n'y a pas de demande de parole, nous allons donc pouvoir voter sur cette résolution. Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec des refus, 1 abstention et une majorité de oui, vous avez accepté cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de doter le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne de moyens supplémentaires pour effectuer leur(s) mission(s) de surveillance »

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Fondation de Beaulieu » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Encore plus de surprises à la Fondation de Beaulieu ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 22 h 55

Abonnements :

Secrétariat du Conseil communal
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
021 315 21 01/03